VENDREDI 07 FÉVRIER 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1820
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



La manutention voit large !



Notre dossier thématique consacré aux matériels de manutention vous présente les nouveautés du secteur. Il aborde également la question de la bonne visibilité nécessaire lorsqu'on est aux commandes d'un engin de ce type. Organisation des cabines, systèmes de détection d'obstacles, caméras additionnelles : les constructeurs mettent tout en œuvre pour que dans les fermes, les engins de manutention permettent de travailler dans des conditions de sécurité optimales. *PAGES 14 À 19*



P.03
TEMPS FORT
Bâtiments // Lumières sur l'élevage allaitant dans l'Yonne



P.06
ACTUALITÉS
Soins vétérinaires // Une nouvelle équipe à la clinique de Saulieu



P.10
PRODUCTIONS *Élevage*
Reproducteurs charolais // Créancey prépare sa vente





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FOCUS SUR LES PROTÉINES POUR LES GRANDES CULTURES NIVERNAISES

.05 DÉGÂTS DE GIBIER ET PRÉDATION :DROITS ET IMPLICATIONS

.06 TRIO FÉMININ À LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE SAULIEU (21)

.07 CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-LOIRE : CHOIX ET RÉUSSITES

.08 ÉNERGIE : LES MOTS DE LA « MÉTHA »

.09 LE PAYSAGE DES ABATTOIRS EN BFC

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 BIENTÔT LA VENTE DE CRÉANCEY (21)

.11 BILAN DES JOURNÉES BÂTIMENT EN CÔTE-D'OR

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 LE BON TIMING POUR LES APPORTS D'AZOTE EN BLÉ ET ORGES

.13 COLZA : BIOCONTRÔLE CONTRE LA GROSSE ALTISE

DOSSIER // MACHINISME

.14 L'IMPORTANCE DE LA VISION DANS LA MANUTENTION

RURALITÉ // TERRITOIRES

.20 LA NIÈVRE VEUT DÉTECTER LES EXPLOITATIONS À CÉDER

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.29 MACHINISME : LA SÉCURITÉ IMPOSE DE NOUVELLES RÈGLES DE CONDUITE

.30 UN SAINT-VINCENT NIVERNAIS

.31 PRENEZ DATE POUR LA FÊTE DES JA DE CÔTE-D'OR

.32 EN ÉQUILIBRE À 4 000 MÈTRES !



// LE DESSIN

// EN BREF

LOA Genevard va proposer des conférences de la souveraineté alimentaire

Alors que les sénateurs ont débuté l'examen de la Loi d'orientation agricole (LOA) le 4 février, la ministre de l'Agriculture compte proposer dans ce cadre des « Conférences de la souveraineté alimentaire », au cours desquelles « les filières vont élaborer, avec l'État, un plan de souveraineté alimentaire à dix ans ». Une nouvelle méthode qu'Annie Genevard a justifié par la diversité des besoins. Par exemple, en volailles de chair, l'enjeu est de « produire une entrée de gamme de qualité et de travailler sur l'acceptabilité sociale des poulaillers » ; en fruits en légumes, l'accent est plutôt mis sur les impasses techniques. « Chaque année, FranceAgriMer évaluera les évolutions », a précisé Mme Genevard. Dans son article 1, la LOA inscrit dans le Code rural l'objectif de souveraineté alimentaire, ainsi que le principe d'une programmation pluriannuelle de l'agriculture. Plus largement, après un « acte 1 consacré à la concrétisation des engagements », Annie Genevard veut enclencher un acte 2 pour le Salon de l'agriculture, autour de trois grands chantiers : « réarmement de la puissance alimentaire » (renouvellement des générations, compétitivité, adaptation aux changements climatiques et géopolitiques) ; « restauration de la confiance entre agriculteurs et pouvoirs publics » (simplification, Egalim) ; et enfin « restaurer le lien » entre agriculteurs et citoyens.

Taxes américaines Trump lance une guerre commerciale, le Canada réplique

Le Président américain Donald Trump a officiellement mis sa menace à exécution : les États-Unis ont imposé, le 4 février, des droits de douane de 25 % sur les importations du Canada et du Mexique (à l'exception du pétrole canadien soumis à un droit réduit de 10 %). Également dans le viseur de la Maison-Blanche, la Chine voit ses exportations taxées, mais à un niveau moindre (10 %). Trump justifie sa mesure par « la menace extraordinaire posée par les immigrants illégaux et les drogues ». En réponse, le gouvernement canadien a déjà annoncé la mise en place de rétorsions, au 4 février également, imposant des droits supplémentaires de 25 % sur 1 256 produits pour un montant de 30 milliards de dollars canadiens (Md$ CA), dont plusieurs produits agroalimentaires (volailles, œufs, saucisses, blé dur, produits laitiers, certains fruits et légumes). « Ces contre-mesures demeureront en place jusqu'à ce que les États-Unis éliminent leurs tarifs contre le Canada », indique le ministère des Finances canadien. À cela devrait s'ajouter prochainement une deuxième vague de mesures d'une valeur de 125 Md$ CA qui concernera aussi l'agriculture (notamment le bœuf et le porc). En parallèle, Ottawa va porter le différend devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). De son côté, le Mexique, qui avait aussi annoncé des rétorsions, a réussi à négocier, le 3 février avec Trump, une suspension temporaire des droits pour un mois.

Engrais Bruxelles veut imposer des droits de douane sur les importations russes.

La Commission européenne a dévoilé le 28 janvier, une proposition visant à imposer des droits de douane sur un certain nombre de produits agricoles en provenance de Russie et du Belarus, notamment les engrais à base d'azote. Concrètement, l'UE propose de fixer un droit ad valorem de 50 % pour les importations de produits agricoles et une augmentation progressive des droits de douane sur les engrais. Cette hausse débuterait à 40 ou 45 €/t (selon le type d'engrais) jusqu'à un droit additionnel prohibitif pouvant aller jusqu'à 315 ou 430 €/t trois ans après le début de l'application des mesures. La Commission ajoute que pendant la période de transition, des droits prohibitifs seront introduits dans le cas où des produits russes ou bélarusses seraient importés au-delà de certains volumes spécifiés. Pour Bruxelles, l'objectif est double : affecter les capacités de la Russie à mener sa guerre d'agression mais aussi réduire la dépendance de l'UE aux importations de Russie et du Belarus. La proposition doit être validée par le Conseil de l'UE (à la majorité qualifiée) et le Parlement européen. L'exécutif européen précise qu'une fois ce texte adopté, toutes les importations agricoles en provenance de Russie seront soumises aux droits de douane de l'UE. De leur côté, les organisations et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca) déplorent, dans un communiqué du même jour, cette décision qui risque d'entraîner une augmentation des prix des engrais azotés « de 40 à 45 € par tonne », selon leurs estimations.

// EN IMAGE

Bande de Gaza 75 % des terres cultivables endommagées



L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a déclaré le 29 janvier que 75 % des champs de la bande de Gaza qui étaient auparavant utilisés pour la culture maraîchère et d'oliviers ont été endommagés ou détruits, à cause de la guerre avec Israël. Au 31 décembre 2024, ce ne sont pas moins de 11 293 hectares (ha) de terres cultivables qui ont été rendus incultivables : 7 043 ha (79,5 %) de vergers et d'arbres, 2 187 ha (73,1 %) de cultures de plein champ et 2 063 ha (64,3 %) de légumes. L'enclave palestinienne a perdu 96 % de son bétail. La production laitière est quasiment réduite à néant et il ne restait qu'1 % des volailles encore en vie. De plus, le secteur de la pêche est au bord de l'effondrement, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire. Le Programme alimentaire mondial, avec l'aide de la FAO, a pu faire fonctionner 13 boulangeries dans le sud de la bande de Gaza, préparer des repas chauds et livrer des repas prêts à manger aux familles dans les abris.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// JOURNÉES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE DANS L'YONNE

89 Cap sur des bâtiments d'élevages allaitants

Les journées portes ouvertes bâtiments d'élevage sont le rendez-vous incontournable du début d'année. Organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, cet évènement permet de découvrir les bâtiments qui accueillent l'élevage de demain. Innovations, astuces, aménagements, les éleveurs hôtes ouvrent leurs portes et échangent avec les éleveurs pour les aider à concevoir leurs projets de bâtiments. Cette année quatre exploitations ouvrent leurs portes du 10 au 14 février : élevages caprins, bovins lait, ovins et bovins viande. Cette semaine, gros plan sur deux exploitations, à Valravillon (ovins viande), l'autre à Savigny-en-Terre-Plaine (bovins viande).



Chambre d'agriculture de l'Yonne

L'Earl du Verger ouvre ses portes le jeudi 13 février.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Le vendredi 14 février, c'est au tour de l'Earl Rousseau d'accueillir les éleveurs.

Le jeudi 13 février, à Valravillon, l'Earl du Verger (situé au 7 bis rue des Chailles à Villemer) ouvre les portes de son bâtiment ovins viande (à partir de 14 heures), qui accueille les brebis pour l'agnelage.

L'introduction d'un atelier ovin est une diversification de plus en plus courante dans l'Yonne pour les exploitations en grandes cultures. Une troupe ovine offre un débouché aux luzernes, notamment en agriculture biologique, comme c'est le cas de cette exploitation. Si les brebis pâturent la plus grande partie de l'année, les exploitants ont fait le choix d'un bâtiment pour sécuriser les trois périodes d'agnelage de leur troupeau de 220 brebis.

Le bâtiment devait répondre à plusieurs critères : le coût, qui ne devait pas être déconnecté de la rentabilité de l'atelier, la fonctionnalité pour permettre de travailler dans de bonnes conditions, et la modularité pour s'adapter aux besoins des exploitants. Ce bâtiment peut même devenir un local de stockage en cas d'arrêt de l'activité ovine si elle ne s'avérait pas pérenne.

Le bâtiment en bois s'intègre parfaitement dans le site de l'exploitation, proche du village. Il offre trois cases pour les brebis, modulables et avec des cornadis en bois. Un couloir d'alimentation est également présent.

Le bâtiment offre 100 places, ce qui est suffisant pour les exploitants qui ont aujourd'hui trois périodes d'agnelages pour avoir des agneaux toute l'année et répondre au mieux aux besoins du marché. Il est ainsi possible de rentrer des lots d'agneaux si besoin, pour la finition, sans perturber les agnelages. Ce bâtiment lumineux, permet de travailler sereinement pendant les agnelages, en facilitant le travail.

Travailler seul, en sécurité, sans perdre de temps

Le vendredi 14 février, à Savigny-en-Terre-Plaine (au 9 chemin des Pagnots), c'est au tour de l'Earl Rousseau d'accueillir les éleveurs pour leur présenter un aménagement atypique (à partir de 14 heures), prévu pour travailler seul : « *Je voulais un bâtiment très fonctionnel pour faire le travail seul, sans perte de temps et en toute sécurité* », confie Bertrand Rousseau. L'éleveur a bien pensé son aménagement de bâtiment avant de se lancer. Il s'est inspiré de choses qu'il avait vu et a réfléchi l'aménagement intérieur car il voulait s'assurer de bien investir.

De plus en plus d'éleveurs sont seuls aujourd'hui sur l'exploitation. La simplification du travail ne doit pas se faire au détriment de la sécurité. Manipuler les animaux pour le vêlage mais aussi pour toute opération sanitaire doit se faire en limitant les risques au maximum. L'aménagement intérieur du bâtiment doit donc être adapté, comme c'est le cas ici. Les couloirs peuvent se transformer en zones de contention, les cases de vêlage modifiables en cases à veaux, allotement des animaux, tout est pensé pour alléger le travail sans sacrifier la sécurité. Si le risque zéro n'existe pas en élevage, la sécurité de l'éleveur est un enjeu primordial quand on travaille seul.

L'inflation a fortement impacté l'achat de barrières et des matériels de contention, pénalisant les éleveurs dans leurs projets de bâtiments actuels. Il reste néanmoins des solutions adaptables pour limiter les coûts sans sacrifier sa sécurité.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

89 21 58

DÉPARTEMENTS

// SOIRÉE GRANDES CULTURES DE LA FDSEA

58

S'imposer par l'innovation

La section grandes cultures de la FDSEA 58 proposait sa soirée dédiée le 22 janvier, à Garchy, avec un peu de retard, puisque l'édition 2024 n'a pas pu avoir lieu ; explications et retours.

« C'est avec un peu de décalage que nous organisons la traditionnelle Soirée grandes cultures, puisque les conditions climatiques de la fin d'année 2024, et l'agenda chargé de tout le monde, nous ont empêchés de la faire avant » introduit Jean-Charles Zwaenepoel, agriculteur à Varennes-lès-Narcy, président de canton et président de la section grandes cultures de la FDSEA 58, le 22 janvier à Garchy. Après le thème *« Nouvelles énergies : imaginons le monde d'après en machinisme agricole et quelles perspectives pour les filières biocarburants?»* (1) en 2023, cette année, la réunion était axée sur : *« Protéines végétales : de la géopolitique à la génétique »*.

Afin d'éclairer le sujet, Benjamin Lammert, président de la Fédération des producteurs d'oléoprotéagineux (Fop) et Arnaud Rondeau, chargé de mission syndicale et environnement à la Fop, étaient conviés.

Anticiper, rechercher et assurer

Pour comprendre la répartition du marché en termes de protéines végétales, Arnaud Rondeau s'attacha à présenter les grandes étapes historiques qui menèrent à une domination américaine en la matière : *« Avant la guerre, les États-Unis avaient déjà positionné leurs pions sur la filière oléagineuse notamment pour éviter une certaine dépendance à d'autres pays, tout en sécurisant les marchés en Europe pour leurs exportations, pour ce pan mais également pour la filière porc entre autres »*. Parmi les grandes étapes, il évoqua la mise en place de systèmes de prix garantis aux producteurs et des subventions accordées aux industriels dès 1941, le déclenchement du Plan Marshall (1944 (2)), les négociations Dillon Round (1960-1961 (3)), ou encore le Kennedy Round (1967-1968 (4)) : *« De nombreux paliers et une anticipation importante ont permis aux États-Unis d'asseoir leur monopole sur les protéines végétales durant les années soixante-dix. Mais, les tensions géopolitiques ont eu des conséquences pour la suite »*. Avant d'aborder ces éléments, il insiste sur le savoir-faire français de l'époque en matière de recherche en mettant en exergue les travaux de l'Inra : *« Cet organisme est à l'origine du 1er hybride mondial de tournesol (le 6501) lancé en 1970. Et ce n'est pas son unique accomplissement, puisqu'il fut également pionnier pour un programme de recherche sur le colza 0 acide érucique ou encore celui sur le colza glucosinolate 00… Cela a été l'un des moteurs pour le lancement du plan protéines en France en 1974 ; mais les autres pays n'avaient pas attendu pour s'engager »*. Là, il revint sur les différents pays émergents durant les années soixante-dix et quatre-vingt en matière de protéines végétales : *« Durant cette période, le Brésil ou encore l'Argentine se positionnent (le Brésil représente, actuellement, la moitié de la production mondiale du soja) »*. En parallèle, il pointe la création des premières PAC en Europe : *« la réglementation s'est durcie au fil du temps, mettant à la marge les producteurs européens de protéines végétales, et encore plus les Français. En matière de mouvements géopolitiques, les États-Unis craignant une pénurie de soja (courant 1973), les autorités décrètent un embargo sur les exportations – ce qui sera d'ailleurs un électrochoc pour la PAC mais aussi pour Jean-Claude Sabin, exploitant dans le Tarn et secrétaire d'adjoint de la FNSEA de l'époque, qui proposa alors un plan protéines, pour apporter des réponses aux éleveurs risquant une rupture d'approvisionnement »*.



À la tribune, de gauche à droite : Jean-Charles Zwaenepoel, Emmanuel Bernard (président de la FDSEA 58), Benjamin Lammert et Arnaud Rondeau.

Aujourd'hui pour demain

Il poursuit sur un spectre plus récent : *« Actuellement, nous sommes dépendants de l'importation de protéines végétales à hauteur de 37 % pour la France et de 63 % pour l'Europe. Cette différence s'explique par une stratégie nationale différente de celle des autres pays, avec en sus une filière forte et organisée cherchant des solutions pour anticiper l'avenir »*. Sur ce dernier point, Benjamin Lammert prit la parole pour rappeler le *« rôle central »* du groupe Avril, à la fois dans la commercialisation mais également dans la recherche via les soutiens aux organismes tels que Terres Univia, Terres Inovia ou encore Sofiproteol : *« la recherche génétique est une prérogative pour développer et pérenniser la filière tout en gardant à l'esprit les débouchés »*. Pour l'exemple, le carburant aérien fut utilisé : *« ils vont devoir décarboner, et le marché de graines pour ce domaine va être énorme »*. La salle interpelle alors : *« Seul problème, nous sommes contraints par une réglementation différente, notamment sur le fait que ces cultures doivent être intermédiaires »*. Benjamin Lammert rétorque : *« nous travaillons à faire comprendre cela aux instances afin de débloquer certains leviers »* et continue : *« nous avons réalisé un gros état des lieux de la filière il y a quelques mois afin d'établir un plan d'action précis pour la filière pour la rendre plus forte. Nous nous sommes et nous serons toujours attachés à valoriser les productions et à avoir des productions valorisables. En parallèle, l'impact du changement climatique est visible dès à présent et il faut trouver des solutions : la recherche génétique est un premier pilier »*. Sur l'incertitude de l'avenir face aux conséquences des conflits géopolitiques en cours, il stipule : *« la production française a toujours su se différencier par des distinctions attractives (non OGM, label Rouge, etc.), et c'est ce souci de la qualité qui fera toute la différence »*. Il conclut : *« Il faut défendre nos intérêts. Si nous ne nous battons pas, d'autres prendront la place et nous ne verrons jamais un centime de ces nouveaux marchés. Pour parvenir à se battre, nous devons faire comprendre et accepter à l'administration de haut niveau que nous aurons toujours besoin des produits phytosanitaires pour produire. Cela ne veut en aucun cas dire que nous voulons le retour des molécules interdites, nous voulons juste un retour de l'équilibre : il faut garder la boîte à pharmacie disponible pour l'utiliser en cas de besoin »*. Sur ces mots, la soirée grandes cultures se clôtura par un pot convivial partagé entre tous.

(1, 2, 3, 4) Voir encadré

Chloé Monget

// EN SAVOIR +

Retrouvez les liens de références sur notre site www.agribourogne.fr en utilisant le QR Code suivant :

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// FILIÈRE BOVINE

89

Dégustée et approuvée

Afin de poursuivre son travail de promotion de la démarche « éleveur & engagé », la section bovine de la FDSEA de l'Yonne a une nouvelle fois organisé une action chez Metro, à Monéteau, pour faire déguster de la viande d'éleveurs engagés dans cette démarche à des restaurateurs indépendants se fournissant chez Metro.



De la viande de boeuf charolaise était proposée à la dégustation à des restaurateurs indépendants se fournissant chez Metro.

Rien ne vaut une dégustation pour faire la promotion d'un produit. Et la section bovine de la FDSEA de l'Yonne l'a bien compris en organisant, le jeudi 30 janvier, une nouvelle opération de promotion de la démarche « éleveur & engagé », chez Metro, à Monéteau. Sur place, l'animatrice de la section, Angèle Aristide, accompagnée des éleveurs Franck Commaille, Alexandre Chatelain et Noël Fevre, ont proposé à la dégustation du bœuf charolais, à des restaurateurs indépendants habitués à se fournir chez Metro.

Pour rappel, cette démarche « éleveur & engagé », a pour objectif de valoriser les carcasses animales entières au prix de revient (dans l'Yonne, seule la race Charolaise est concernée avec Metro). Ceci dans le but que l'éleveur soit rémunéré à sa juste valeur.

Cette démarche est également intégrée à la charte « origine France » qui elle a été initiée par Metro France (en janvier 2020) et signée avec 13 fédérations majeures de la filière RHD (restauration hors domicile) dans le but d'augmenter la part de produits d'origine France dans la restauration indépendante.

Avec cette charte, Metro France aide à créer des synergies actives afin de redonner une place de choix aux produits agricoles français sur les cartes des restaurants et de sensibiliser le consommateur final sur l'origine du produit qu'il déguste dans son assiette.

Un principe que soutient bien évidemment la FDSEA de l'Yonne, comme le prouve ce genre d'action. Et comme nous avons pu le constater, les réactions étaient unanimes au moment de la dégustation de viande : *« elle est excellente »*. Nous pouvons le confirmer !

Christopher Levé





Une action de promotion de la démarche «éleveur & engagé» a eu lieu le jeudi 30 janvier à Metro.

// DÉGÂTS DE GIBIER ET PRÉDATION

58 Droits et implications

Le 22 janvier, la FDSEA 58 et les JA 58 organisaient une rencontre axée sur les dégâts de gibier et la prédation, à Ville-Langy, avec l'intervention de Cédric Tranquard, président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime et membre du bureau de la FNSEA.



Cédric Tranquard, au centre, lors de la rencontre du 22 janvier à Ville-Langy, avec Clément Blandin (au premier plan à droite) et Olivier Laporte (tenant le téléphone).

Dans le cadre du cycle de rencontres orchestré par la FDSEA 58 et les JA 58 pour les élections Chambre, un rendez-vous fut proposé sur les dégâts de gibier et la prédation, le 22 janvier. Ainsi, c'est à Ville-Langy dans l'exploitation de la famille Thomas que se déroula l'événement, en présence de Cédric Tranquard, président de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime et membre du bureau de la FNSEA.

Les échanges débutèrent avec l'éclairage de Cédric Tranquard en matière d'acquis. Parmi eux, il évoque les tirs en cours de récolte : *« ça existe, c'est légal pour les sangliers (1), c'est efficace, alors utilisez cet outil ! »* s'exclame-t-il. Il poursuit sur l'agrainage dissuasif : *« Si cela est bien fait, c'est une autre façon de se prémunir contre les dégâts »*. Pour mémoire, la réglementation stipule que *« la quantité maximale à distribuer ne peut pas dépasser 50 kg pour 100 hectares boisés par semaine »* (2).

Distinction nivernaise

Au fil des discussions, il explique : *« En commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier, la Nièvre est le département remontant le plus de dossiers. Sur environ 14 dossiers, 9 proviennent de votre département. Quand cela se répète tous les 4 mois, nous nous interrogeons sur la nature du problème… et pour le moment nous n'avons pas d'explications. Mais une chose est certaine, aujourd'hui, nous ne devrions plus avoir une surpopulation de sangliers – à part dans quelques départements qui ont des réglementations restrictives. Il faut donc faire appliquer les textes, demander à avoir une véritable pression de chasse et prendre les devants en vous impliquant »*. Sur ce point, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, rebondit : *« Il faut changer certaines habitudes, qui sont très ancrées dans notre territoire. En parallèle, nous devons faire comprendre que nous ne voulons pas éradiquer tous les sangliers, nous voulons simplement ne plus avoir de dégâts »*. Pour obtenir gain de cause en la matière, Cédric Tranquard martèle : *« la représentativité de la profession et, encore une fois, votre implication au sein de la Fédération des chasseurs de votre département (FDC 58) est nécessaire pour faire entendre votre point de vue. Il faut aussi avoir des exploitants chasseurs à solliciter en cas de besoin – avec un permis de chasse et une assurance valides »*. Là, Clément Blandin, vice-président élevage des JA 58 et chargé du dossier de la prédation, annonce qu'une formation pour le permis de chasse spécialement dédiée aux exploitants est en cours d'organisation avec la FCD 58 : *« Cela permet de fédérer les motivations. Il y a un ras-le-bol des dégâts, et les exploitants commencent à comprendre qu'ils doivent s'engager pour que cela se réduise – voire cesse »*.

Des chiffres concrets

Puis, ce sont les montants des indemnisations qui furent mis sur le tapis, avec une question lancée à la volée : *« pourquoi ne sont-elles pas systématiquement calquées sur les prix moyens du marché ? »*. Cédric Tranquard développe : *« car vous devez vous battre pour cela – et prouver que certaines conditions ont forcément des conséquences sur vos productions à l'image de l'humidité accrue, pour n'en citer qu'une »* avant d'ajouter : *« Sur la majorité des dossiers qui nous concernent, tout se négocie au tribunal aujourd'hui. Cela n'est pas dans notre ADN d'agriculteurs de procéder de la sorte, mais sans cela nous n'obtenons rien »*. Afin de faire entendre que les retours terrains sont indispensables, Cédric Tranquard insiste : *« Il faut déclarer vos dégâts quels qu'ils soient, notamment via l'application dédiée « Dégâts faune sauvage » ; Plus nous aurons de retours, plus les chiffres seront précis et représentatifs, ce qui nous offrira de nouveaux leviers »*.

Loup, y es-tu ?

Enfin, la question de la prédation fut abordée par l'assemblée, avec notamment la nomination des louvetiers, avec une précision de Cédric Tranquard : *« la Chambre d'agriculture de la Nièvre, grâce à son siège au comité loup, peut proposer des candidatures pour les louvetiers – au même titre que la Fédération des Chasseurs. Usez de ce droit ! »*. Sur ce sujet de la prédation lupine, Olivier Laporte, vice-président de la FDSEA 58 et en charge du dossier prédation pour la FDSEA 58, accompagné par Clément Blandin, réagissent d'une seule voix : *« Il est inacceptable, au vu du nombre d'attaques déclarées « Loup non écarté » (LNE) dans le département, que l'OFB ne comptabilise aucun spécimen lupin dans la Nièvre. Nous sommes persuadés que le procédé de comptage n'est pas représentatif de la réalité, et nous dénonçons un manque de transparence de cet organisme sur ses pratiques. Aujourd'hui, face à la situation nivernaise, il est indispensable de trouver des solutions viables et vivables pour que les éleveurs puissent poursuivre leur activité, et cela débute par la reconnaissance d'une colonisation lupine dans notre territoire »*.

Retrouver les dernières déclarations des dommages sur troupeaux : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/nievre/dommages-troupeaux-loup/

Chloé Monget

1. https://chasse-nature-58.com/uploads/SDGC%202024-2030%20sign%C3%A9.pdf

2. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048729444

// JA

89 Les vœux du président, Charles Baracco

« Pour commencer, je souhaite une très belle année à tous les agriculteurs et toutes les agricultrices ainsi qu'à leurs familles.

Pour cette nouvelle année, je fais le souhait qu'elle soit normale, d'un point de vue agricole, sans tous ces aléas qui nous pénalisent tant, que ce soit sur le plan économique au moral.

Je souhaiterais apporter un message d'espoir, essentiellement aux jeunes agriculteurs, en leur disant que nos syndicats JA et FDSEA travailleront encore pour arriver à porter des solutions et discuter avec le gouvernement de façon à pouvoir donner des perspectives d'avenir positives sur du long terme, pour que les jeunes puissent œuvrer dans leurs métiers de façon beaucoup plus sereine qu'aujourd'hui. Car l'enjeu qui est toujours plus présent, c'est le renouvellement des générations. Et cela ne pourra pas se faire si on n'a pas un cap défini pour aller de l'avant et oser entreprendre.

Dans un tel contexte, il est important que nous, jeunes agriculteurs, restions soudés et continuions d'avoir des collectifs, que ce soit pour avoir des réflexions purement techniques ou bien pour défendre l'avenir de nos métiers, de façon à rester



Charles Baracco, président des JA de l'Yonne.

fort, être force de proposition vis-à-vis du gouvernement, en restant convaincu que nos métiers sont essentiels à l'avenir du pays. La France sera plus forte avec une agriculture forte. Et lorsque l'on voit l'instabilité géopolitique qu'il y a dans le monde, cette notion est essentielle pour l'avenir de notre pays.

Au sein de notre syndicat départemental, le nombre d'adhérents a été croissant ces dernières années. Cela a été possible grâce à un travail collectif de la part du conseil d'administration et des adhérents, la volonté était de recruter davantage, et je remercie tous les présidents de cantons et les adhérents qui ont joué le jeu. Plus on sera nombreux et plus on aura de poids dans nos propositions, dans notre légitimité à représenter les agriculteurs du département.

Il faut rappeler que fin 2023, un nouveau canton, celui du Migennois, a été créé, et nous sommes en pourparlers pour créer un nouveau canton sur le Chablisien, ce qui est de bon augure pour la suite.

En 2025, je souhaite également que le syndicat des jeunes agriculteurs continue à faire de la communication auprès du grand public pour redorer nos métiers. Il est important de communiquer clairement sur nos pratiques et que l'on soit fier de ce que l'on fait. On entend tellement de contrevérités de partout, mais c'est à nous de rétablir la vérité et c'est aussi ce qui donnera aux futurs exploitants l'envie de s'installer.

Cette communication, on le fait chaque année à travers nos différents évènements, notamment la fête de l'agriculture. Et cette année, elle se déroulera dans le canton de Toucy, les 23 et 24 août, avec une équipe de jeunes, agriculteurs, bien expérimentés qui saura proposé un format festif où l'on pourra faire connaître au grand public, nos activités, nos pratiques en toute transparence ».

Christopher Levé

// AGENCE BIO

58 Réaction dans la Nièvre



clarisse@holik

Afin de protester contre le vote du Sénat de supprimer l'Agence Bio, un rassemblement a été initié par le Gabni, devant la Préfecture à Nevers, le 24 janvier. Crédit photo : clarisse@holik

Après le vote au Sénat, le 17 janvier, de l'amendement visant à supprimer les crédits de l'Agence bio, et pour dénoncer cette décision, le Groupement des agriculteurs bios de la Nièvre (Gabni) a lancé un appel à mobilisation devant la préfecture de Nevers, le 24 janvier au soir. Soutenue par les syndicats agricoles, la manifestation a réuni une centaine de personnes. Suite à une levée de boucliers des divers syndicats partout en France, le 27 janvier, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a affirmé à l'AFP que *« le gouvernement ne supprime pas l'Agence bio »*.

D'après communiqué



// SOINS VÉTÉRINAIRES

21

Un trio pour l'avenir à Saulieu

La clinique vétérinaire Auxois-Morvan de Saulieu est désormais dirigée par trois associées. Au-delà de la féminisation du métier qu'elles incarnent, ces praticiennes démentent la désaffection qui impacterait la « rurale ». La place de la prévention dans leur approche du métier est une de leurs priorités.

Lorsqu'elle a intégré l'école vétérinaire de Lyon, Jessica Dépigny se voyait urgentiste canine et salariée. Elle fait aujourd'hui en grande partie de la médecine vétérinaire « rurale » et dirige une clinique. Elle assume cette dernière fonction en compagnie de deux associées, Élisa Antoine et Claire Lemaire. Mais le parcours de cette jeune femme de 27 ans tord le cou à une idée très répandue : les jeunes vétérinaires n'aspireraient qu'à travailler en ville, et sur des animaux de compagnie. C'est oublier que, pour des gens comme Jessica, le contact avec des animaux d'élevage, dans le cadre de stages, a agi comme un révélateur. Voilà qui est très encourageant pour l'avenir et qui fait plaisir à Philippe Picard, le vétérinaire bien connu qui était, jusqu'à une date récente, le dirigeant de la clinique Auxois-Morvan de Saulieu avec Claire Lemaire. Il vient de partir en retraite en laissant les rênes à un trio de jeunes femmes : Claire Lemaire, Élisa Antoine et, donc, Jessica Dépigny. Toutes ne sont pas des nouvelles venues : Claire Lemaire était associée à Philippe Picard depuis 2017 et Élisa et Jessica se sont formées à ses côtés ces dernières années.

Une pérennité assurée

Pour l'univers de l'élevage local, la prise en main de la clinique par trois jeunes associées est rassurante : elle garantit la pérennité d'un service de plus en plus fragilisé en zones rurales, en raison de contraintes professionnelles fortes. *« Être trois assure un certain équilibre dans le fonctionnement,* note Claire Lemaire, *cela permet aussi de mieux répartir la charge de travail dans une zone où la Permanence et la continuité des soins (PCS) à assurer est une obligation légale, en regard d'une clientèle constituée en grande partie d'agriculteurs-éleveurs. »* Le périmètre d'intervention pour ces trois vétérinaires s'inscrit dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de la clinique. Celle-ci consacre entre 65 et 70 % de son temps aux animaux d'élevage et 30 % aux animaux de compagnie. *« Nous sommes sur une zone où il y a encore un certain nombre de vétérinaires praticiens et on se respecte tous bien,* poursuit Claire Lemaire. *Mais certains sont seuls, proches de l'âge de la retraite. Nous évoluons aussi dans un contexte où il y a moins de monde dans les exploitations, donc moins de temps, il faut pouvoir intervenir vite. Quand j'ai commencé, j'assurais une garde sur deux, il y avait beaucoup d'interventions nocturnes, c'était exténuant et ça ne facilitait pas la vie de famille. En améliorant la qualité de vie et en organisant le travail différemment, on rend la fonction plus attractive. Mais, pour cela, il faut être plus nombreux et parvenir à recruter… »* La difficulté de la ressource en main-d'œuvre est une réalité du métier de vétérinaire ce qui a naturellement conduit les trois jeunes femmes à s'associer et à réfléchir à la meilleure manière de gérer ce contexte professionnel.

Être moins « pompier »

Âgées de 27 à 36 ans, les trois associées revendiquent aussi une approche différente de leur métier : *« il y a une vraie complémentarité entre les hommes et les femmes dans la pratique de ce métier,* constate Claire Lemaire. *J'ai l'impression qu'on a plus une approche réflexive face à un problème qui se pose sur un animal, que systématiquement interventionniste. J'essaye d'être plus dans la prévention, la sensibilisation. Je constate aussi que les éleveurs n'aiment pas trop les interventions d'urgence, on voit moins le vétérinaire comme un « pompier ». Avoir une approche préventive sur l'obstétrique ou la gestion des maladies réclame d'avoir un point de vue et une gestion des situations et du temps différents. »* Les trois vétérinaires placent aussi au premier plan la nécessité de se former, y compris sur de nouvelles approches. C'est notamment le cas d'Élisa Antoine qui se forme actuellement à l'ostéopathie, dans le but d'apporter une dimension et une sensibilité différentes à la clinique, où l'on réfléchit à la possibilité d'investir dans des équipements pour pratiquer du parage.



Philippe Picard en compagnie du trio qui prend sa suite (de gauche à droite) : Élisa Antoine, Claire Lemaire et Jessica Dépigny.

L'importance de la transmission

De manière plus générale, la transmission du savoir de manière concrète, les trois jeunes femmes en ont bénéficié et comptent bien être, à leur tour, des transmetteuses : Claire Lemaire confie avoir beaucoup appris aux côtés de Philippe Picard : *« il s'est formé jusqu'à sa dernière année d'exercice ! C'est aussi un très bon pédagogue qui aura passé sa carrière à transmettre son savoir ».* Élisa Antoine, diplômée en 2020, travaille à la clinique depuis fin 2020. Quant à Jessica Dépigny, elle y a effectué deux stages et a choisi de faire sa cinquième année d'études en tutorat, orientée sur la médecine vétérinaire rurale. Une formation proche de l'apprentissage qui a permis à la jeune femme de prendre confiance en elle et au trio d'apprendre à se connaître. De manière plus générale, l'établissement cultive un accueil régulier de stagiaires. L'équipe fonctionne avec six vétérinaires (les trois associées, deux salariés et une collaboratrice qui exerce en libéral), une personne en charge de l'accueil et de la comptabilité, une autre sur l'accueil, une qui se consacre aux soins des animaux et une apprentie Auxiliaire spécialisée vétérinaire (ASV). Le site dispose d'un plateau technique bien étoffé. Par exemple, on y pratique la cicatrisation de plaies superficielles par luminothérapie, sans antibiotique. La zone d'accueil des animaux de rente devrait être rénovée prochainement et une zone de chirurgie dédiée fait aussi partie des projets de développement. Le nouveau trio ne manque ni d'idée, ni d'envies.

Berty Robert

// PROTECTION DES TROUPEAUX

58

Ouverture de l'appel à projets

Les éleveurs ont jusqu'au 31 juillet 2025 pour répondre à l'appel à projets national pour la protection des troupeaux domestiques. Pour rappel, ce dispositif vise à compenser financièrement les surcoûts induits par des changements de pratiques dans le cadre de la protection dont une subvention jusqu'à 80 % pour les clôtures électrifiées. Plus de renseignements sur https://safran.agriculture.gouv.fr ou 09 74 99 74 41. Pour rappel, à ce jour 20 arrêtés préfectoraux autorisant « un tir de défense simple » en vue de la défense des troupeaux ont été pris dans la Nièvre.

D'après communiqué

// RENDEZ-VOUS

58

Engraissement : un pari gagnant

Découvrez ou redécouvrez l'univers de l'engraissement au travers d'une semaine dédiée du 1er au 4 avril : un projet porté par la FDSEA58 et ses partenaires : Feder, Sicarev, Elvea 58-71 et la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Le but étant de communiquer sur le Plan Engraissement Régional, dynamiser l'engraissement dans la Nièvre, un département historiquement reconnu pour son rôle de naisseur, afin de développer cette activité sur le territoire. Lors de cette semaine nous aurons l'honneur de partir à la découverte de 4 exploitations qui engraissent des femelles et / ou des mâles sur l'ensemble du territoire : les éleveurs partageront leurs réussites, leurs défis et les bonnes pratiques qu'ils mettent en œuvre, pour vous offrir une vision concrète et enrichissante de l'engraissement. C'est aussi l'occasion de trouver une source d'inspiration pour les agriculteurs en début d'activité ou pour ceux qui envisagent de se diversifier ! Des après-midi découvertes vous sont proposées avec différentes productions : engraissement de mâles, engraissement de femelles, avec achat d'animaux à l'extérieur…

L'engraissement est un pari gagnant ! Le Plan Engraissement proposé par la Région permet de contractualiser vos animaux afin de garantir un revenu ce qui est primordial.

Les exploitations nivernaises accueillant les visites seront prochainement dévoilées. Renseignements : syndical.fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 96.

FDSEA 58



Quatre exploitations accueilleront des visites dans la Nièvre du 1er au 4 avril, dans le cadre de la semaine de l'engraissement.

// MOUTONNIERS NIVERNAIS

58

L'association est relancée

Dans un contexte compliqué pour les éleveurs ovins (prédation, pression sanitaire, etc.), l'association des moutonniers nivernais (AMN 58) se relance, avec une réunion d'information ouverte à tous le 13 février à 14 heures à la mairie de Billy-Chevannes. Solenn Bourdon, présidente de l'association, insiste : *« C'est un groupe apolitique et asyndicale accueillant tous les éleveurs actifs – exploitants dans la Nièvre - ainsi que toutes les personnes intéressées par ce sujet. Le but de l'association est de donner à tous un moyen de faire remonter leurs problématiques auprès des instances, par exemple, l'association a un siège au Comité loup du département. Le groupe pourra se faire le relais des informations, afin de les diffuser au plus grand nombre de professionnels ».* Pour l'avenir de l'association, elle stipule : *« l'association pourra, en fonction des demandes et des besoins des adhérents, proposer des rendez-vous spécifiques comme des formations, des points techniques, des visites… ».* Au-delà de tout cela, elle pointe également que l'AMN 58 offrira aussi aux éleveurs d'autres éléments : *« cela peut devenir un réseau à activer en cas de coup dur pour avoir un soutien. L'association pourra également faire de la communication auprès du grand public sur l'activité professionnelle ou tout autre problématique en lien avec ce domaine (comme la prédation) ».*



L'association des moutonniers Nivernais (AMN 58) organise une réunion d'information, ouverte à tous, le 13 février à 14 h à la mairie de Billy-Chevannes.

Chloé Monget

Renseignements : asso.amn58@gmail.com ou au 06 58 96 39 36 (Solenn Bourdon).

DÉPARTEMENTS

// CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

58 Choix et réussites

Le 24 janvier à Varennes-Vauzelles, le Crédit Agricole Centre-Loire organisait sa traditionnelle cérémonie des vœux. L'occasion de remettre les Trophées des entrepreneurs du Nivernais.

Mois de janvier oblige, nombre d'organismes professionnels présentent leurs vœux à la profession. Et, le Crédit Agricole Centre-Loire ne déroge pas à la règle avec une soirée dédiée organisée le 24 janvier dans ses locaux de Varennes-Vauzelles.



Les prix de la catégorie « Agriculture » furent remis par Joëlle Robert et Didier Ramet (président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre) à, de gauche à droite : Élise Labarre et Rodolphe Souris (Gaec des Trèfles) ainsi qu'à Romain Desbrosses (Domaine de Bel Air).



Crédit Agricole Centre Loire.

Tous les lauréats de la 11e édition des Trophées des entrepreneurs Nivernais, le 24 janvier lors de la cérémonie des vœux du Crédit Agricole Centre Loire à Varennes-Vauzelles.

Dans ce cadre, Arnaud Bodolec, président du conseil d'administration du Crédit Agricole Centre-Loire, revient sur l'année passée : *« 2024 fut marquée par l'instabilité, à la fois au niveau international (crise en Ukraine, élections américaines, etc.) mais aussi au niveau national (motion de censure du gouvernement et démission du Premier ministre, etc.). Nous avons donc navigué un peu dans le brouillard, notamment à cause d'une absence totale de décision de la part du gouvernement français en matière d'orientation agricole. Cela a eu des conséquences, et en aura très probablement encore. J'apporte d'ailleurs tout mon soutien aux exploitants agricoles, jeunes compris, car ils ont réussi à faire avec cette situation ; preuve que même dans le flou, les territoires avancent. Autre preuve de l'accomplissement collectif, celui de la réouverture de Notre Dame de Paris ou encore des nombreuses médailles obtenues par la délégation française durant les Jeux Olympiques. Et, pour montrer la valeur d'un travail de longue haleine, dans un autre registre, le Crédit Agricole est allé à la rencontre de plus de 700 exploitants et plus de 300 élus afin d'entrevoir leurs problématiques pour mieux les accompagner dans le futur. 2024 marque la concrétisation de notre fondation d'entreprise, montrant là aussi notre attachement aux territoires ».* Pour mémoire, celle-ci s'articule autour de quatre axes : le patrimoine, la santé et le bien vieillir, la dynamique et cohésion du territoire ou encore l'inclusion et la solidarité. Arnaud Bodolec poursuit : *« 2024 fut donc bien remplie… mais 2025 le sera tout autant ! »*.

Préparer l'avenir

Il détaille : *« Cette nouvelle année marque les 30 ans de la création du Crédit Agricole du Centre Loire. Un anniversaire important puisqu'il montre que même si le concept de base a évolué en s'adaptant à son environnement, il est toujours fondamentalement identique et s'attache aux territoires ainsi qu'à la proximité avec ceux et celles qui le composent. Je pense qu'avoir 30 ans c'est aussi faire des choix et nous accompagnerons les projets sur des valeurs qui nous sont chères : la solidarité et l'inclusion. Nous faisons aussi le choix de rester un façonneur de notre territoire, à vos côtés, et nous évoluerons avec vos exigences, comme nous l'avons fait par le passé ».* Il conclut son intervention : *« Notre passé nous oblige, notre présent nous observe et notre futur nous jugera ».* Claire-Lise Hurlot, directrice générale du Crédit Agricole Centre Loire, stipule alors : *« Nous sommes dans un contexte de transformation à la fois en France et à l'international, ce qui ne favorise pas la visibilité, mais fort de notre expérience, nous saurons fortifier notre résilience tout en rendant nos territoires attractifs. Pour cela, nous aurons à cœur de continuer à mettre en place de la fluidité et de la simplicité dans nos procédés, tout en nous accompagnant ceux qui bâtissent les territoires : les élus, les habitants, les entrepreneurs… ».* Joëlle Robert, vice-présidente du conseil d'administration de la Caisse Régionale, rebondit : *« Afin de mettre en valeur cette force du territoire, il n'y a rien de mieux que de dévoiler les lauréats de la 11e édition des Trophées des entrepreneurs Nivernais ! ».*

Forces vives

Elle rappela aussi qu'au vu du nombre de candidatures pour la catégorie « Commerce et service », cette dernière fut, pour la première fois, scindée en deux avec une partie dédiée à la création d'entreprise et une autre à la reprise de structure. Ainsi, pour le premier volet, c'est la « Cantine idéale » (ou « le 58 » tenu par Jean-Guillaume Rupin et Charles Desmarquoy) à Nevers qui remporte la première place, suivi par « Le petit goût thé » (tenu par Marion Charrier) à Saint-Honoré-les-Bains. Pour le second, dédié aux reprises, le camping de « l'étang du Merle » (Patricia et Ronan Jourdon) est distingué par le premier prix, et le second est attribué à l'« AT2 Medical » de Cosne-Cours-sur-Loire (Girard Thibault). Pour la catégorie « Artisan et industrie », le premier prix est remis à l'EURL Arnaud Spanoudakis (couvreur basé à Corbigny), et le second à « La cerise sur le cochon » (Pascal et Delphine Leballeur à Prémery). Enfin, pour la catégorie « Agriculture », c'est le Gaec des Trèfles à Frasnay-Reugny (tenu par Élise Labarre et Rodolphe Souris) qui s'impose devant le Domaine de Bel Air (Romain Desbrosses à Bel Air). Enfin, l'association « Lire et Faire Lire » s'est vue remettre un chèque de 2 000 euros par le Crédit Agricole Centre Loire. Joëlle Robert insiste : *« il est essentiel d'être acteur sur ce volet également, et de donner accès aux jeunes à la lecture afin de leur ouvrir des portes, des horizons et donc leur avenir. Notre engagement est multiple, car le territoire se compose lui aussi de mille et une facettes ».* La soirée des vœux du Crédit Agricole Centre Loire se clôturera par un apéritif convivial.

Chloé Monget

89 Sébastien Roger succède à Didier Renoux

// CGB

Le mardi 14 janvier, Sébastien Roger a été élu nouveau représentant des betteraviers de l'Yonne et vice-président de la CGB Champagne-Bourgogne. Il succède à Didier Renoux, en poste depuis septembre 2012.



CGB

Sébastien Roger est le nouveau représentant des betteraviers de l'Yonne et vice-président de la CGB Champagne-Bourgogne.

Il y a du changement à la CGB Champagne-Bourgogne. Après plus de 12 ans en poste, Didier Renoux cède son siège de représentant des betteraviers de l'Yonne à Sébastien Roger, agriculteur à Lixy et producteur de betteraves pour Tereos et Souppes-sur-Loing, également élu vice-président de la CGB Champagne-Bourgogne.

Élu le 14 janvier dernier, avec une nouvelle équipe (lire par ailleurs), Sébastien Roger a pour mission de représenter et défendre les 130 planteurs de l'Yonne qui produisent 2 400 ha de betteraves pour l'approvisionnement des sucreries Cristal Union (à Corbeilles), Souppes-sur-Loing et Tereos (à Connantre).

Administrateur de la CGB pour le département de l'Yonne depuis 2005 (où il a assuré la vice-présidence à partir de 2012), Sébastien Roger est également élu à la coopérative Tereos Connantre depuis 2006. Il siégera désormais au Bureau de la CGB nationale en tant que représentant des planteurs icaunais.

Dans un communiqué de la CGB Champagne-Bourgogne, en date du 20 janvier, il confiait avoir la volonté de mener *« pour le compte des betteraviers de l'Yonne, et au niveau national, les causes justes que la CGB porte actuellement ; notamment, les moyens de production, les surtranspositions françaises, les importations Ukraine / Mercosur ; le tout pour défendre notre revenu et la filière ».* Il rappelait également que l'annonce de l'arrêt de la sucrerie Ouvre de Souppes-sur-Loing (77), à laquelle les planteurs livreurs étaient très attachés, *« a été un véritable séisme pour notre zone géographique et il faut désormais se projeter vers l'avenir ».*

Sébastien Roger soulignait aussi la « souffrance » du monde agricole depuis plusieurs mois, ainsi que *« les nombreux dysfonctionnements, à travers les manifestations, évènements et rendez-vous. La responsabilité des choix politiques successifs français et européens est avérée sur bien des sujets. Aujourd'hui, plusieurs chantiers ont été ciblés et n'attendent qu'à être engagés, pour enfin redonner à la fois de la lisibilité, du revenu agricole et le goût de poursuivre, avec cœur, notre métier d'agriculteur ».*

Et comme il le mentionnait, *« il n'y a pas de betteraves sans sucrerie et pas de sucreries sans betterave, je compte donc aussi m'attacher au dialogue entre coopération et syndicalisme. Chacun a évidemment sa place et ses fonctions, mais l'intérêt général doit l'emporter, et, ensemble nous sommes plus forts ».*

C. L. d'après communiqué

La composition des représentants betteraviers de l'Yonne

Outre Sébastien Roger, représentant des planteurs de l'Yonne (agriculteur à Lixy), une nouvelle équipe d'élus est mise en place : Emmanuel Simonnet, représentant adjoint (Saint-Martin-sur-Ouanne), Sébastien Boulot, membre titulaire (Dollot), Alexandre Fauchereau, membre titulaire (Branches).

Des membres suppléants viennent compléter l'équipe avec : Nicolas Chariot (Serbonnes), Guillaume Coeurderoy (Champigny), Arnaud Desrumaux (Jouy), Ludovic Foin (Montacher-Villegardin), Aurélie Lopes (Montacher-Villegardin), Maxime Mauny (Brion), Antoine Thibord (Courgenay).



BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Cédric HIBLOT | 06 07 63 19 75
Départ. : 10 | 51 | 52 | 54 | 55 | 57 | 67 | 77 | 89

info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com

Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

// ÉNERGIE

Les mots de la « métha »

À l'occasion de la Journée régionale de la méthanisation, des témoignages ont permis aux participants de prendre la mesure de l'implication nécessaire lorsqu'on lance un tel projet dans le domaine agricole.

Un projet qui réclame de la réflexion : c'est avant tout ainsi que celles et ceux qui, aujourd'hui, mènent de front une activité agricole et de production énergétique par méthanisation résument leur choix. Cela transparaissait dans les propos tenus par les intervenants de la table ronde organisée, en janvier à Beaune, en Côte-d'Or, dans le cadre de la première Journée régionale de la méthanisation, mise sur pied par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe BFC). Pour le public présent, les retours d'expériences proposés étaient précieux. Parce qu'ils ne cachaient rien du développement important que la méthanisation peut représenter pour une exploitation agricole, mais aussi des difficultés à surmonter.



Lors de la table ronde avec, de gauche à droite : l'animateur, Julien Gauthey (SAS Bioénergie Pierroise), Romuald Remy (Gaec Martens) et Marine Cordelier (Solagro).

La méthanisation, pour quoi faire ?

Production de biométhane ? d'électricité ? capacité d'épandage des digestats ? Autant de dimensions constitutives d'un tel projet à bien prendre en compte dès le départ de la réflexion, comme le soulignait Marine Cordelier, qui accompagne des porteurs de projet pour le compte de Solagro, société d'ingénierie, de conseil et de formation dans le secteur de la méthanisation. *« Il n'y a pas de recette miracle,* ajoutait-elle, *il faut réfléchir à ce que la méthanisation peut apporter à l'exploitation et prendre en compte de nombreux facteurs. »* Réfléchir, c'est ce à quoi se sont astreints Julien Gauthey et Romuald Remy. Le premier co-dirige la SAS Bioénergie Pierroise, une structure qui fédère dix exploitations sur Pierre-de-Bresse, en Saône-et-Loire autour d'un méthaniseur qui tourne depuis un peu plus de deux ans. Quant au second, il est agriculteur à Essarois, dans le nord de la Côte-d'Or au sein du Gaec laitier Martens, qui compte quatre associés et qui dispose également d'une méthanisation. Tous deux confirment le défi que représente un tel engagement : *« Pour nous la « métha » était véritablement un projet à part entière,* souligne Romuald Remy. *Le gaz sert de combustible à la cogénération et la valorisation des digestats permet une économie de 60 % sur le poste fertilisation. »*

« La « métha » c'est vaste ! »

Du côté de Pierre-de-Bresse, l'unité de méthanisation a été créée au terme d'une décennie de réflexion : *« Nous sommes en Cuma,* explique Julien Gauthey, *et pour, nous, il y avait une question quant aux volumes d'effluents à traiter. La méthanisation avec injection nous permettait une valorisation économique à long terme. »* Leur première injection dans le réseau de gaz a eu lieu en septembre 2022, *« mais la « métha »,* poursuit-il *c'est vaste ! C'est compliqué d'être bon dans tout. C'est pourquoi nous nous sommes entourés d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Et nous avons suivi tout le chantier, il est important de s'y impliquer. »* Autre point clé : mettre les habitants et les élus locaux dans la boucle, faire preuve de transparence pour faciliter l'acceptabilité sociétale d'un tel projet. La SAS Bioénergie Pierroise a su jouer cette carte vis-à-vis de l'extérieur. En interne, une méthanisation doit d'abord et avant tout avoir sa pertinence économique. Le Gaec Martens est allé très loin dans cette logique : *« la cogénération nous permet d'alimenter le séchage du foin (700 t/an),* précise Romuald Remy, *elle alimente aussi en chauffage deux maisons et la salle de traite. Nous avons gagné en autonomie alimentaire et nous valorisons mieux notre lait. 100 % du troupeau est nourri par l'exploitation. Mais il est essentiel de bien comprendre le fonctionnement de la méthanisation. »* En termes de résultat économique, la vente d'électricité représente 50 % du chiffre d'affaires de l'exploitation. *« Au bilan,* conclut l'agriculteur côte-d'orien, *c'est la concrétisation d'un beau projet familial mais lourd à mener. C'est malgré tout une très bonne chose pour l'exploitation, qui nous permet de travailler différemment. »*

Berty Robert

// FCO-3

« Ça a tapé »

Les conséquences de la fièvre catarrhale ovine sont nombreuses cet hiver. Le point dans une exploitation de l'Auxois, à Mont-Saint-Jean.



Stéphane, Louis Mercuzot et Julien Couraleau se dirigent vers une perte de 30 veaux.

Celle-là, ils ne l'ont pas vu venir. *« C'est clair que ça fait mal et encore, nous ne sommes pas les pires »*, confient Julien Couraleau, Stéphane et Louis Mercuzot, rencontrés lundi matin dans leur exploitation à Mont-Saint-Jean. Si leur troupe ovine, vaccinée dès la première heure, ne présente pas la *« moindre casse »* pour l'instant, leur cheptel bovin ne peut pas en dire autant : *« pour les moutons, nous en saurons davantage à la fin du mois, lors des agnelages. Toutes les brebis sont pleines, c'est la seule chose que nous savons, il faut croiser les doigts. Pour les bovins, il va très probablement nous manquer 30 veaux, c'est énorme. Nous avions été épargnés par la FCO ces dernières années, mais pas cette fois ».*

La FCO mais pas que

Les premiers symptômes ont été observés au cours de l'été, comme le retrace Stéphane Mercuzot : *« nos vaches n'étaient pas comme d'habitude, certaines n'étaient vraiment pas bien, il y avait quelques boiteries. Nous en avons même perdu trois en août, ce n'était jamais arrivé à cette période. Nous avons eu trois avortements au pré et cela s'est enchaîné en les rentrant en bâtiment, courant novembre. Les analyses ont bien révélé la FCO-3, tout le monde était positif... Il y a eu du mieux par la suite mais en décembre, rebelotte, avec de nouveaux avortements, des veaux mal formés et/ou avec diverses anomalies. C'est une année atypique avec, en plus de la FCO, beaucoup de parasitisme et une mauvaise alimentation liée aux mauvaises récoltes ».*

Beaucoup de questions

Les trois associés avaient *« tablé »* sur 220 veaux cet hiver : *« nous serons loin du compte... Pour la petite histoire, Louis s'est installé le 1er janvier et nous devions avoir 30 veaux en plus. Il y en aura donc autant que l'an passé ».* La période de reproduction qui va débuter est également sources d'inquiétudes : *« il paraît que dans le département de l'Aisne, pas moins de 20 % des taureaux sont fertiles... Nous allons faire davantage d'IA pour assurer le coup. Le contexte très sanitaire est très difficile car, en plus de la FCO, nous sommes ici en zone MHE...».*

AG

Un « cauchemar »

Sur leur centaine de femelles mises à la reproduction, Robert et Yorick Labie ne devraient même pas atteindre la barre des 60 veaux. *« C'est la première fois que nous sommes impactés par la FCO et bien nous sommes gâtés... Ce n'est pas un hiver, c'est un cauchemar »*, **confie le père de famille, rencontré lundi matin. L'éleveur cite notamment un lot de 20 génisses qui étaient gestantes :** *« nous les avions échographiées avant de les mettre au pré. Au final, nous n'allons avoir que huit veaux, entre celles qui ont avorté et les veaux qui n'ont pas résisté après être nés prématurés.... Tout n'est sans doute pas imputable à la FCO tellement il y a eu de problèmes cette année, mais cette maladie reste très largement responsable de ces pertes ».* **Durant les vêlages, le Gaec du Clou a également déploré un veau mal formé à qui il manquait 50 cm de côlon. Un autre, né le week-end dernier, est même aveugle :** *« c'est la première fois que cela nous arrive aussi... J'en entendais parler depuis un petit moment déjà et cette fois-ci, c'est tombé sur nous... »*, **ajoute Robert Labie, particulièrement dépité.**



Yorick et Robert Labie avec un veau aveugle, né dimanche.



L'export perturbé

Trois des reproducteurs de Michel Baudot sont aujourd'hui bloqués chez lui, à Pont-et-Massène : *« Cela est marginal par rapport à la production française, mais ces quelques animaux destinés à l'export montrent bien que l'ensemble du commerce est impacté. Deux de nos femelles doivent partir en Slovénie et un taureau est censé rejoindre la Pologne. Ces deux pays ne reconnaissent ni le vaccin, ni les PCR de la FCO-3 ! Si la situation pour les deux femelles est amenée à se décanter, la transaction vers la Pologne va être annulée. Il y a de quoi s'arracher les cheveux avec cette maladie, traitée différemment selon les pays... C'est difficile pour les producteurs mais aussi pour les coopératives et les négociants privés, qui doivent jongler entre différents paramètres ».*

// FILIÈRE VIANDE

Abattoirs : des outils en quête de solutions

L'organisme de la statistique agricole Agreste a publié récemment une étude sur les abattoirs en Bourgogne-Franche-Comté. Entre baisse de certains cheptels et implication des collectivités, ces entreprises cherchent à assurer leur pérennité.

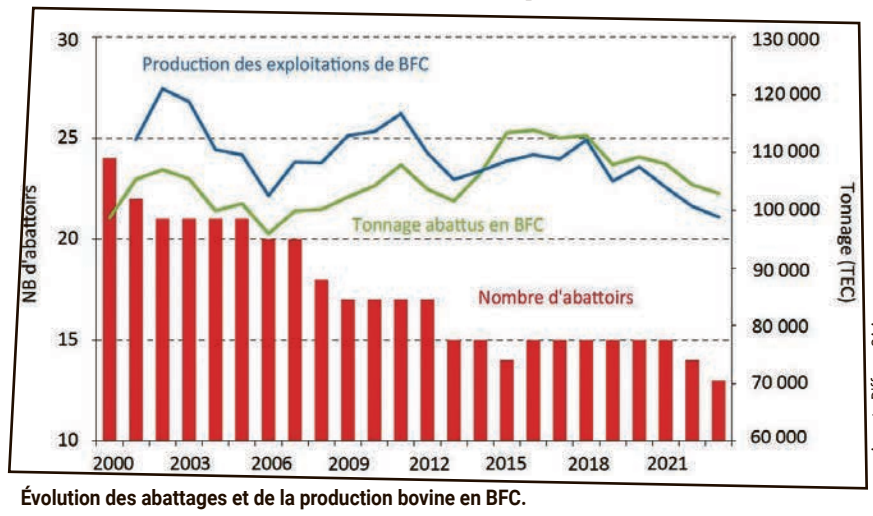
Liée à la vitalité des filières d'élevage de races à viande, la question de l'avenir des abattoirs en France se pose de manière aiguë. En Bourgogne-Franche-Comté (BFC) entre fragilisation, manque de rentabilité ou obsolescence de certains outils d'abattage, prise en main des dossiers par des collectivités ou des collectifs d'agriculteurs, le secteur est à la croisée des chemins. Agreste, l'organisme de statistique du ministère de l'Agriculture, vient de livrer une étude sur l'état des abattages régionaux dont nous livrons ici un résumé. Notre région disposait en 2023 de 15 abattoirs de gros animaux, pour une production régionale totale de près de 137 000 Tonnes équivalent carcasses (TEC). Malgré la forte hausse de l'activité d'abattage entre 2006 et 2018, au cours de laquelle la région était passée de 124000 à 149000 TEC par an, les volumes traités ont depuis subi cinq années de baisse consécutives, pour perdre 8 % de leur activité par rapport à 2018.

Un réseau en diminution

Entre 2005 et aujourd'hui, le nombre d'abattoirs en BFC est passé de 23 à 15. 67 % des volumes régionaux sont abattus sur trois sites qui traitent annuellement plus de 20 000 TEC par an. L'abattoir de Cuiseaux, en Saône-et-Loire, produit plus de 40 000 TEC par an, soit 32 % des volumes régionaux. Les deux autres abattoirs importants de la région (Valdahon, dans le Doubs et Migennes, dans l'Yonne) traitent 23000 et 24000 TEC par an, soit environ 17 et 18 % des abattages de BFC. La région dispose également de deux abattoirs de taille moyenne, à Venarey-les-Laumes (Côte-d'Or) et Besançon (Doubs), qui traitent entre 10000 et 15000 TEC par an. On trouve enfin 10 abattoirs locaux, traitant de l'ordre de 5000 TEC ou moins par an. La répartition de l'ensemble des abattoirs régionaux forme ainsi un bon maillage territorial. Les bovins représentent la très grande majorité de l'activité des abattoirs de BFC (75 % du tonnage), tandis que les porcins n'en représentent que 22 %. Parmi les 3 % restants, 2 % sont occupés par les ovins-caprins, et 1 % par les équins et autres espèces. Les abattoirs font face à de nombreux défis : charges de fonctionnement, approvisionnement en animaux dans un contexte de décapitalisation des cheptels, ou ressources humaines. Cela a pu conduire à la fermeture de certains outils, comme à Corbigny (Nièvre), en 2021. Néanmoins, ce site bénéficie aujourd'hui d'une tentative de relance de son activité portée par les collectivités locales : des travaux de réhabilitation ont débuté en septembre 2024 et la réouverture est prévue pour la mi-2025. Des réflexions sont aussi en cours pour restructurer les abattoirs de Cosne-sur-Loire (Nièvre) ou Perrigny (Jura).

Forces centrifuges

Il faut aussi prendre en compte la forte influence des départements limitrophes de la BFC. Il existe trois abattoirs de grande taille implantés à proximité : celui de Lapalisse, dans l'Allier et celui de Fleury-les-Aubrais, dans le Loiret. Ils traitent exclusivement des porcins et sont des destinations privilégiées pour les porcs sortant de Bourgogne. Le troisième abattoir proche important est celui de Bourg-en-Bresse dans l'Ain qui traite principalement des porcins, mais également des bovins et des ovins. Les bovins issus des exploitations de BFC représentent 53 % des volumes des abattoirs régionaux. Au cours des dernières années la filière bovine a été particulièrement touchée par un phénomène de décapitalisation. Ce déficit en animaux est préjudiciable pour les abattoirs, qui sont calibrés pour traiter un tonnage donné d'animaux, ce qui accentue la concurrence entre les établissements. À cela s'ajoute, depuis trois ans, l'envol des cotations bovines. Face à ces difficultés, les établissements mettent en place plusieurs stratégies. Certains, liés à l'aménagement du territoire, peuvent s'inscrire dans un Projet alimentaire territorial (PAT). Dans ce cadre, ils renforcent la vente de proximité en s'appuyant, par exemple, sur la restauration collective. Ils peuvent également s'associer à des collectivités grâce au statut de Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). D'autres, appartenant à des groupes privés, mettent en place des stratégies afin de saturer leurs outils, par exemple en réduisant le volume de bovins d'un premier abattoir au profit des ovins, et en transférant à un second les bovins libérés. La filière porcine est la deuxième de la région en termes de volumes de gros animaux abattus. En 2023, 30000 TEC de porcs, dont 99 % sont des porcs charcutiers, ont été abattues en BFC, ce qui est nettement inférieur au volume sortant des exploitations de la région (presque 38000 TEC, dont 98 % de porcs charcutiers). Comptant pour 2 % des abattages régionaux d'animaux de boucherie, les petits ruminants sont la troisième filière de gros animaux de la région. À l'instar des porcins, les productions des exploitations régionales (6300 TEC en 2023, dont 95 % d'ovins) sont nettement supérieures aux abattages (3700 TEC). Près de 90 % des abattages ovins de la région sont réalisés dans l'Yonne.



Évolution des abattages et de la production bovine en BFC.

Berty Robert, avec Agreste

La question de la distance à parcourir

En BFC, les distances que doivent parcourir les bovins sont assez hétérogènes. Si la plupart des animaux venant du val de Saône font en moyenne moins de 100 km à vol d'oiseau (en raison notamment de la proximité de l'abattoir de Cuiseaux), les distances parcourues par les animaux de l'Est et de l'Ouest de la région sont beaucoup plus importantes. À l'Ouest, en particulier dans la Nièvre et dans l'Yonne, et malgré la proximité de l'abattoir de Migennes, les animaux de nombreuses communes effectuent en moyenne plus de 100 km, voire plus de 200 km pour se faire abattre. Concernant les autres filières, les différences de distance à l'abattoir sur la région sont moins marquées. Les porcins sont globalement abattus à moins de 100 km de leur exploitation d'origine (un peu plus dans l'Yonne en raison de l'abattoir de Fleury-les-Aubrais). Les petits ruminants sont, quant à eux, abattus à moins de 200 km de leur exploitation.

// ÉNERGIE

21 Les Assises nationales de l'agrivoltaïsme à Dijon

Repoussé pour cause de censure du Gouvernement Barnier, l'évènement va finalement se tenir le 13 février au palais des congrès de Dijon, en partenariat avec Dijon Céréales.



Ces Assises nationales de l'agrivoltaïsme sont organisées en partenariat avec Dijon Céréales. En juin 2024, la coopérative avait accueilli Audrey Juillac, la présidente de la FFPA, à l'occasion d'un événement sur l'agrivoltaïsme proposé par Agronov.

Elles devaient se tenir le 13 décembre dernier mais le contexte politique instable lié à la censure du Gouvernement Barnier a incité les organisateurs des Assises françaises de l'agrivoltaïsme à repousser la tenue de ce grand rendez-vous. C'est finalement ce jeudi 13 février qu'il va avoir lieu, au palais des congrès de Dijon. Il s'agit de la deuxième édition de ces Assises, organisées par la Fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA) qui a noué, pour l'occasion, un partenariat avec Dijon Céréales. L'un des points importants qui marquera cet événement sera le positionnement de la filière, alors que 2024 a été marquée par la parution d'un arrêté de contrôle et de suivi des pratiques dans le domaine de l'agrivoltaïsme. Le choix de la tenue de l'événement à Dijon est aussi lié au fait que ma Bourgogne-Franche-Comté (BFC) est perçue par la FFPA comme la région pionnière en matière d'agrivoltaïsme, riche également d'un écosystème performants en termes de recherche agronomique. L'ouverture des portes du palais des congrès se fera à 9 heures.

Programme large

Les participants auront à leur disposition un programme composé de tables-rondes et d'interventions diverses. On y abordera les thèmes du développement des projets agrivoltaïques, le cadre législatif et réglementaire, les bénéfices pour l'agriculture et les territoires, l'agrivoltaïsme comme énergie de territoire, et les questions de partage de la valeur. Ces Assises seront aussi l'occasion de rencontres et d'échanges entre acteurs politiques, scientifiques et agricoles lors de conférences visant à informer et à soutenir les agriculteurs dans leur appropriation des bonnes pratiques afin de développer les meilleurs projets possibles au service des transitions agricole et énergétique. Après la publication en juillet 2024 de l'arrêté de contrôle et de suivi des installations agrivoltaïques, cette pratique dispose désormais d'un cadre légal et réglementaire permettant aux agriculteurs de bénéficier de projets adaptés à leurs besoins. Créée fin 2021 à l'initiative d'une dizaine d'associations d'agriculteurs porteuses de projets agrivoltaïques, la FFPA fédère plus de 3000 exploitants agricoles qui portent 1000 projet agrivoltaïques et représentent une puissance électrique de 15 GWc en développement.

Berty Robert

Evénement gratuit, accessible uniquement sur inscription avec le lien suivant https://assisesffpa.mybadgeonline.com/VisiteurStepform



BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Frédéric Thomas | 06 87 74 56 40
Département : 21 | 25 | 39 | 70
info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com

Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 J-7 pour Créancey

Le GIE Charolais Évaluation organise sa vente annuelle vendredi prochain. Olivier Neugnot répondra présent comme à chaque édition.

Tous au pôle agricole le 14 février ! Soixante reproducteurs charolais seront mis en vente à partir de 13 h 30. Comme tous les ans, les portes seront ouvertes dès 10 heures pour que les visiteurs viennent apprécier une dernière fois ce millésime 2025 avant son arrivée sur le ring. Pour les potentiels acheteurs, ces heures qui précédent le début des enchères sont souvent l'occasion de confirmer ou d'infirmer leurs sélections préalablement réalisées sur internet. C'est notamment le cas d'Olivier Neugnot, de Torcy-et-Pouligny, qui vient régulièrement faire un petit tour dans les allées, après avoir passé plusieurs soirées devant son écran d'ordinateur : *« Effectivement, venir dès le matin est une habitude que j'ai prise depuis un petit moment. Sur internet, je sélectionne généralement cinq ou six taureaux qui pourraient me convenir, avant ma venue sur place le jour J. La plupart du temps, ça colle ».*

Se fixer une limite

La sélection est une chose, l'acquisition en est une autre, poursuit le Côte-d'orien : *« en effet, si un veau me tape dans l'œil, il y a beaucoup de chance que je ne sois pas le seul dans ce cas ! Quand les enchères s'envolent trop vite dès le début, je passe la main. Je me fixe bien sûr une limite à ne pas dépasser. Cette règle n'a pas toujours été respectée dans le passé : quand un animal arrive à un compte rond, nous avons tendance à remettre 50, 100 ou 150 euros plus facilement. Mais ce n'est pas très grave : le jeu en vaut bien la chandelle, je n'ai jamais été déçu par mes achats ici ».*

Trois à la suite

Ces trois dernières années, Olivier Neugnot est revenu chez lui avec un taureau à chaque fois. Cet éleveur de 50 ans recherche des reproducteurs bien notés dans leur ensemble, avec nécessairement un bon GMQ : *« ce n'est pas mon critère numéro 1 mais si un veau n'est pas bon dans ce paramètre, malgré d'autres qualités indéniables, je ne miserai pas sur lui. J'engraisse tout à la ferme et cet indicateur de croissance est capital pour moi. ».* Comme dit précédemment, Olivier Neugnot a toujours été satisfait de ses acquisitions : *« même l'un d'entre eux, qui n'était pas bien noté en facilité de vêlages, n'a donné que de bons produits, avec aucune césarienne. Même chose pour ses filles ! Et c'est plus qu'une anecdote : tous les taureaux que j'achète à Créancey sont très calmes et dociles, c'est très appréciable. Il n'y a pas que la génétique derrière cela, cela doit également venir de toutes les bonnes attentions qu'ils reçoivent lorsqu'ils sont en station ».*

Simple visiteur

Rencontré la semaine dernière, Olivier Neugnot n'envisageait pas d'acquérir un quatrième veau de suite, ce qui ne l'empêchera pas d'être présent dans les gradins du pôle agricole : *« normalement, je n'ai pas besoin de reproducteur cette fois-ci. Cette journée est vraiment sympa et oui, je ferai encore le déplacement. Je ne suis pas encore allé voir les différents taureaux de ce millésime sur internet mais cela ne saurait tarder. Je vais tout de même m'y intéresser ! ».*

AG



L'éleveur de Torcy-et-Pouligny a acheté un taureau lors des trois dernières ventes.

// CÔTÉ PRATIQUE

Les organisateurs rappellent qu'un déjeuner est proposé sur place à partir de 11 h 30. Pour les éleveurs qui ne pourraient se déplacer vendredi prochain, les enchères sont également accessibles en direct par internet (sur inscription au préalable au 07 88 94 47 16 ou par mail : isabelle.brice@cote-dor.chambagri.fr). En attendant le 14 février, des vidéos de chaque veau et les résultats de l'indexation sont disponibles sur www.stationevaluation71.com/charolais21

Apporteurs et acheteurs



Xavier et Yannick Baulot, de Villars-et-Villenotte près de Semur, mettent régulièrement des veaux de leur élevage en station. Ce sera encore le cas cette année avec un reproducteur à Créancey et même un autre à Jalogny. Depuis deux ans, ces frères mettent une deuxième casquette, celle d'acheteurs : *« Nous avons acquis deux veaux à Créancey ces deux dernières années. Le premier était issu de l'élevage de Julien Laligant à Mont-Saint-Jean et le second venait d'un cheptel de Moselle. Nous recherchions à chaque fois des veaux à génisses pour diminuer l'insémination artificielle chez nous, celle-ci demande plus de temps que la monte naturelle et peut nous coûter cher en cas d'échec ».* Xavier et Yannick Baulot s'étaient à chaque fois fixé la limite de 5 000 euros pour acquérir un bon reproducteur : objectif atteint avec un premier veau à 4 500 euros et un second à 4 700. L'an passé, leur premier choix n'a pas pu se concrétiser et pour cause : il s'agissait de la top-vente de l'édition 2024 : *« les enchères se sont rapidement enflammées et nous n'avons même pas appuyé une fois sur le boîtier ! Il est vrai que ce veau était bon un peu partout, nous n'étions pas les seuls à regarder avec attention l'Ifnais (facilités de naissance) et l'Avel (aptitude au vêlage) ».* Xavier et Yannick Baulot, rencontrés la semaine dernière, ne savaient pas encore s'ils allaient *« prendre »* un boîtier ce 14 février : *« généralement, nous prenons la décision le jour J ! ».*

// INSTALLATION

21 Vivent les chèvres !

Sabrina Richard prépare le BPREA à Bretenière. Cette habitante de Ravières, près de Montbard, est la seule de son groupe à vouloir s'installer en élevage caprin.

La majorité des stagiaires de BPREA se dirigent vers les grandes cultures et/ou l'élevage bovin. Une poignée choisit les ovins et le maraîchage. Sabrina Richard, elle, est la seule de sa promotion à se spécialiser en élevage caprin. *« Nous sommes 25 dans notre groupe et effectivement, il n'y a que moi dans les chèvres ! J'ai toujours voulu mettre les pieds dans ce métier et j'ai enfin franchi le cap »*, confie l'Icaunaise, qui finira sa formation d'un an en juin prochain à la Maison de l'agriculture de Bretenière. Ce brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole lui permet chaque jour d'enrichir ses connaissances dans bon nombre de domaines : *« notamment le côté juridique et la comptabilité… Aussi et surtout, je me constitue un réseau professionnel qui me sera, j'en suis sûre, très utile à l'avenir ».*



Bientôt dans le bain

La future éleveuse se voit, dans quelques mois, avec une vingtaine de chèvres alpines : *« pour ce faire, une ancienne bergerie sera restaurée. Une toute petite structure me suffira, toute simple, avec peu de mécanisation mais suffisamment d'équipements pour me faciliter la vie et gagner du temps ! L'idée serait, idéalement, d'atteindre la barre des 40 chèvres à plus long terme ».* Cette hors cadre familiale envisage de transformer son lait en fromages affinés, avant de vendre ces derniers à la ferme et sur les marchés. C'est donc un *« triple métier »* qui attend Sabrina Richard : *« je change totalement de voie car je travaillais jusqu'à présent avec des enfants en situation de handicap… Malgré tout, j'ai toujours baigné dans le monde agricole chez des amis et ma famille, notamment chez mon oncle près de Semur-en-Auxois. J'ai plusieurs expériences dans la vente, notamment de produits alimentaires et aussi dans la transformation. Pour ce dernier point, dans le cadre du BPREA, je vais aller me former au CFPPA de Mirabel, en Ardèche, spécialisé dans l'élevage caprin ».*



La future éleveuse, la semaine dernière à la maison de l'agriculture.

AG

ÉLEVAGE

// JOURNÉES BÂTIMENTS

21 Affaire conclue

Le Gaec Lefol proposait la visite de sa stabulation le 29 janvier. Les éleveurs ont parlé d'un important problème de ventilation, aujourd'hui résolu.



Olivier, Isabelle et Florent Lefol élèvent des bovins entre Vitteaux et Venarey.



Cinq extracteurs d'air en faitage ont été installés, ce système a tout réglé !

Les journées bâtiments de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or sont l'occasion de parler stratégie, aménagement, prix des matériaux et bien d'autres aspects, comme la résolution de problèmes inattendus après une construction. Le Gaec Lefol, qui recevait des visiteurs la semaine dernière à La Roche-Vanneau, en sait quelque chose sur ce dernier point : la conception de son bâtiment construit en 2005 n'a pas permis une très bonne ventilation. *« Effectivement, les pignons de chaque côté étaient fermés, cela a été une grosse erreur… Il y avait beaucoup d'humidité à l'intérieur, une très mauvaise ambiance et la santé des animaux était impactée. Nous avions beaucoup de problèmes respiratoires chez les jeunes, avec beaucoup diarrhées et autres soucis de même type »*, retrace Florent Lefol.

Beaucoup de contraintes

Plusieurs techniciens ont été sollicités pour trouver une parade : *« une solution s'imposait, il était impossible de continuer ainsi, avec des frais vétérinaires qui, vous l'imaginez bien, étaient importants »*. La configuration du bâtiment, presque aussi large que longue, laissait dubitatifs les conseillers qui s'étaient déplacés : *« pas une personne ne préconisait la même chose… En même temps, rien n'était évident car nous sommes ici dans une vallée, le vent vient soit de l'Est soit de l'Ouest, ce qui correspond à nos deux pignons fermés. Un côté du bâtiment est bel et bien ouvert avec des filets, mais l'air ne rentre pas ! Idéalement, le bâtiment aurait dû être orienté différemment mais il y a une butte d'un côté et un ruisseau de l'autre… »*.

Une inspiration

La solution allait venir d'une petite sortie organisée en Haute-Savoie, comme l'indique Florent Lefol : *« les éleveurs chez qui nous nous sommes rendus vers Annecy utilisaient des extracteurs d'air en faîtage pour diminuer la condensation dans leur bâtiment. Nous nous sommes inspirés de ce dispositif et nous avons installé cinq extracteurs chez nous »*. Achetés en Haute-Saône contre une facture de 11 000 euros, les cinq équipements ont aussitôt donné satisfaction, comme le souligne le co-associé du Gaec : *« effectivement, il n'y a pas photo ! Et l'investissement a été vite amorti… En pratique, les extracteurs se régulent automatiquement, par rapport à l'humidité et la température. Ils tournent en permanence. Alors oui, ils font du bruit et consomment de l'électricité, mais nous ne pouvons pas faire autrement. Avant, il y avait de la poussière un peu partout, sur les fibros, les murs, les barrières… Il n'y a plus rien désormais. Les bovins, c'est le principal, sont en excellente santé »*. Les discussions du jour ont également porté sur l'abreuvement, comme le résume Florent Lefol : *« nous avons fait le choix d'installer davantage d'abreuvoirs, nous sommes désormais à deux par lots de 13 vaches. Un seul est généralement préconisé pour ce nombre d'animaux mais il faut savoir : une vache boit toujours à l'instant t. Si elle n'arrive pas à le faire à ce moment-là, elle ne boira presque pas de la journée, avec toutes les conséquences que cela peut engendrer »*.

AG

Bilan

Léa Grey, conseillère à la Chambre d'agriculture, dresse un bilan très positif des six visites organisées du 27 au 30 janvier : *« Un peu plus de 200 personnes se sont déplacées, avec une proportion non négligeable de jeunes qui se sont montrés très intéressés et qui ont des projets ! De nombreux sujets techniques ont été abordés lors de chacune de ces rencontres, nous espérons avoir répondu à toutes les questions. Nous remercions tous les visiteurs mais aussi et surtout les six élevages qui nous ont accueillis dans de très bonnes conditions. Toutes celles et ceux qui n'ont pas pu participer à nos journées bâtiments et qui ont des questions sur un projet peuvent me contacter au 06 80 92 89 65 ou par mail lea.grey@cote-dor.chambagri.fr ».*

// BEAUCOUP DE DIARRHÉES

21 C'est jeudi à Arnay

L'Association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or organise sa vente de béliers le 13 février.



La top-vente de l'an passé : un bélier acheté 1000 euros par Fabien Bidon, éleveur près de Nancy (ici à gauche).

L'AEMCCO organise sa grande vente annuelle jeudi prochain au foirail arnétois. Comme tous les ans, les enchères débuteront à 14 heures. L'un des faits marquants de l'édition 2024 avait été le record établi par un bélier né chez Adrien et Thierry Maréchal, à Viévy. Le reproducteur avait pris la direction de Nancy, pour rejoindre l'élevage de Fabien Bidon, habitué de la vente arnétoise que nous avons contacté ce mardi. Le Nancéien, joint par téléphone, ne sera peut-être pas de la partie cette année car celui-ci est déjà venu s'approvisionner en béliers dans le secteur arnétois, ces dernières semaines ! Les membres de l'AEMCCO rappellent que leurs reproducteurs sont vaccinés FCO 3-4 et 8 et auront une PCR MHE négative le jour de la vente. Le catalogue de la vente d'Arnay est disponible sur la page Facebook *« Association Éleveurs Moutons Charollais de Côte d'Or »* ou sur simple demande auprès des organisateurs (06 17 96 39 61 ou 06 89 40 12 66).

AG

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

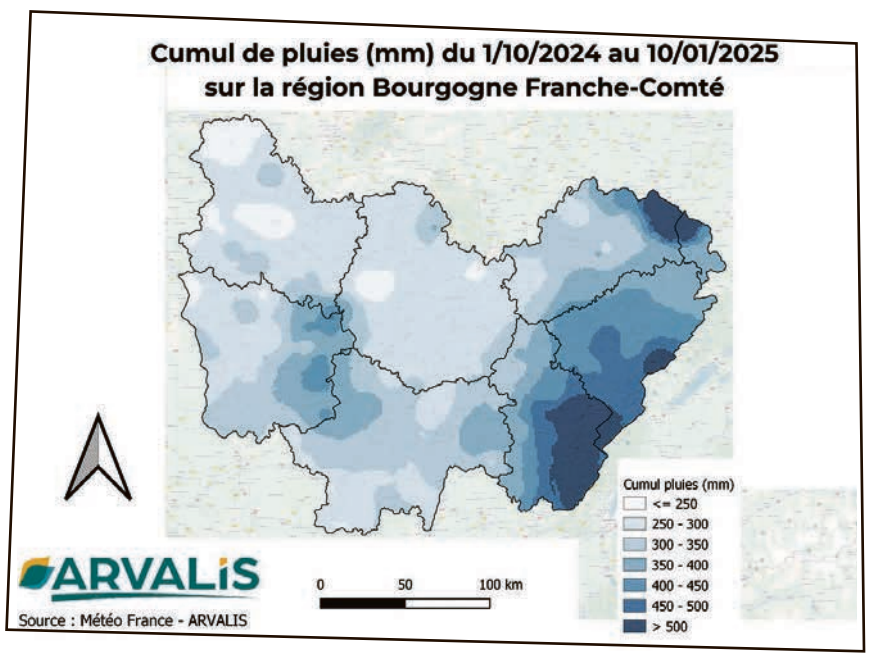
SARL
F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINE

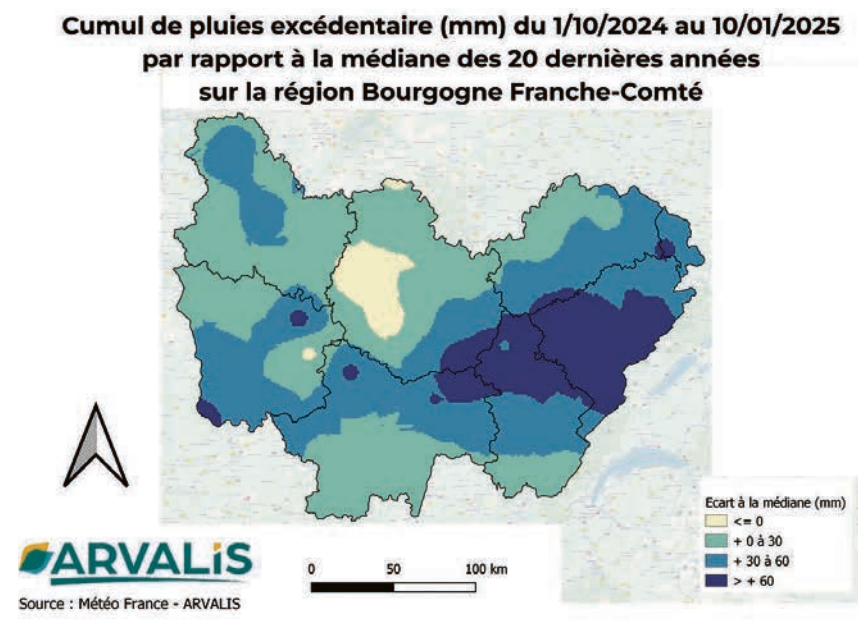
Blé tendre : à quel moment faire l'apport du stade tallage ?

L'apport d'azote doit se réfléchir en fonction des conditions observées cet hiver. Arvalis propose des pistes pour le blé tendre et l'orge.



Après un automne particulièrement humide, un climat hivernal « dans la normale ».

Le cumul moyen de pluie depuis le 1er octobre se situe entre 250 et 300 mm dans l'Yonne et la Côte-d'Or, légèrement supérieur à la médiane de ces 20 dernières années. Les fortes pluviométries du début de l'automne ont comme conséquences des implantations dans des conditions parfois dégradées. Par ailleurs, les cumuls de températures observés depuis le 1er octobre sont également dans la moyenne mais, avec un ensoleillement restreint,



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

des herbicides racinaires et une fréquence élevée de limaces, on peut observer un léger retard de végétation sur la sole implantée entre le 25 octobre et 15 novembre. Les cultures se développent normalement et les semis du 25 octobre au 5 novembre (dans leur majorité) sont actuellement au stade début tallage. Pour les semis plus tardifs, le modèle de prévision des stades indique une arrivée du stade début tallage pour début février. Toutefois, le peuplement sortie d'hiver a pu être impacté dans les zones ayant souffert des excès d'eau, surtout pour les semis les plus tardifs de novembre. Le modèle CHN (outil de pilotage de l'azote) indique une minéralisation de l'humus de l'ordre de 70 unités en plaine et 75 unités sur les plateaux, soit environ 15 unités de plus que la moyenne de ces 5 dernières années. En lien avec les fortes pluies de cet automne, la totalité de cet azote minéralisé ne pourra pas être valorisée par la plante, puisqu'une partie a percolé vers les horizons plus profonds, en particulier sur les sols superficiels. Il est à noter que le développement racinaire de nombreuses parcelles n'aura pas permis de capter cette minéralisation automnale avant que les gelées de mi-janvier arrivent (cas des blés de tournesol ou de maïs fauchés tardivement par exemple). Ces constats restent toutefois des estimations et seuls les reliquats sortie d'hiver (RSH) permettront de mesurer finement les fournitures actuelles du sol en azote.

Faut-il apporter de l'azote au stade tallage ?

Le premier apport d'azote peut être effectué à la reprise de végétation en sortie d'hiver, quand la culture atteint le stade « début tallage ». On peut estimer la reprise de végétation après 200 °C j cumulés à partir du 1er janvier. Cette année, cette somme sera atteinte entre le 15 et le 25 février. Réglementairement, en zones vulnérables, les premiers apports au stade tallage pourront être réalisés à partir du 1er février. Attention, la date réglementaire du 1er février n'est pas un seuil technique pour déclencher les apports, il faut raisonner au cas par cas !

Pour rappel, l'apport « tallage » a pour but de permettre à la plante d'atteindre le stade épi 1 cm sans subir de carence azotée. Les besoins de la plante entre le semis et le stade épi 1 cm sont faibles et estimés à maximum 60 kg N/ha (fournitures du sol comprises).

Le premier apport ne doit donc pas dépasser 40 kg N/ha dans la mesure où :

- l'excédent ne sera pas valorisé par la plante, il ne permet donc pas de maximiser le rendement ou la teneur en protéines. Les coefficients apparents d'utilisation de l'azote à ces stades précoces sont en moyennes faibles, de l'ordre de 50 % ;
- Un excès d'azote peut entraîner des problèmes de verse physiologique, de même que favoriser l'apparition des maladies, ou la production de biomasses en limitant la régression de talles, ce qui pourrait être préjudiciables pour la plante dans la suite du cycle, en particulier en situations de sols superficiels.

Le déclenchement de l'apport tallage doit se raisonner en premier lieu en fonction des conditions d'implantation et/ou excès d'eau. Une des conséquences de mauvaises conditions d'implantation liées, par exemple, à l'excès d'eau et l'anoxie, est une croissance des cultures ralentie qui se traduit par des enracinements superficiels. Par ailleurs, en terres superficielles, les faims d'azote sont fréquentes en précédent paille sur les semis antérieurs aux pluies de mi-octobre et masquent parfois la mosaïque Y2 (virus transmis par un micro-organisme) des orges d'hiver. Dans ces contextes, il est recommandé d'éviter toute impasse sur le premier apport en sortie d'hiver sur des cultures dont les racines sont sans doute moins actives. Dans un second temps il sera peut-être opportun de réactualiser l'objectif de rendement. On considère généralement que le seuil de 60 à 100 pieds/m² relativement bien répartis permet de conserver la culture et de couvrir les frais engagés, sans pour autant espérer un rendement élevé. A contrario, des blés qui ont connu une bonne qualité d'implantation avec un reliquat d'azote sortie hiver ≥ 60 kg N/ha sur toute la profondeur d'enracinement, peuvent subir une impasse de l'apport d'azote au stade tallage. Mais avant cela, la priorité devra être donnée au désherbage anti-graminée et non aux apports d'azote pour éviter de « fertiliser » les adventices et d'ajouter un facteur limitant supplémentaire.

Et les orges ?

La fertilisation azotée des orges d'hiver s'appuie classiquement sur deux apports : le premier à début tallage et le second au stade épi 1 cm. Les essais d'Arvalis montrent que si la dose totale dépasse 140 kg N/ha, il est possible de fractionner en trois apports sans risque de perte de rendement. Cela peut aider à assurer une meilleure efficacité des engrais, en particulier en conditions climatiques sèches en début de montaison, autour du stade « épi 1 cm ». Pour les orges brassicoles, on privilégiera un 3e apport autour du stade 2 nœuds maximum afin de ne pas risquer le dépassement des seuils de teneur en protéines. Ainsi, pour le pilotage de l'orge d'hiver brassicole, il est indispensable de mettre en place une zone sur-fertilisée pour pouvoir utiliser la méthode HN-Tester qui est valable aussi pour les blés améliorants.

Cas particulier des orges de printemps semée à l'automne (OPA) :

Semées entre le 5 et le 15 novembre, ces orges sont au stade 2 feuilles. Leur cycle est décalé avec les orges d'hiver (OH) et il convient de ne pas fertiliser en même temps l'OH et OPA car elles ne seront pas au même stade, il faut bien attendre le stade tallage de l'OPA pour réaliser le 1er apport d'azote. D'autant que les teneurs en protéines des OPA sont fréquemment trop basses (limite inférieure 9,5 %).

Reliquats sortie d'hiver (RSH) : réaliser une mesure fiable pour ajuster au mieux la fertilisation azotée

Le niveau de reliquat d'azote minéral en sortie d'hiver est le résultat de différents processus liés au sol. Il dépend de la quantité d'azote minéral laissée par la culture précédente, de la production par minéralisation dans le sol, de la consommation d'azote par les couverts pendant l'automne et du drainage hivernal. Le RSH est un poste du bilan prévisionnel d'azote. Le connaître permet d'ajuster la dose totale d'azote à apporter… C'est le moment de faire les prélèvements ! On rappelle que dans le cadre de la Directive Nitrates, les exploitations ayant au moins 3 hectares en zone vulnérable (ZV) doivent réaliser au moins un RSH sur une des trois cultures principales de l'exploitation. Par ailleurs, les exploitations ayant plus de 100 ha de céréales à paille en ZV devront réaliser un RSH sur au moins 2 îlots culturaux exploités en ZV, soit au minimum 2 mesures de reliquat.

Article rédigé par les partenaires de « Blé Orge Objectifs Protéines » Bourgogne Franche-Comté : Diane Chavassieux et Léa Bounhoure (Arvalis), Jérémie Blas (CA21), Patrick Chopard (CA39), Emeric Courbet (CA70), Marie-Agnès Loiseau (CA89), Cédric Zambotto (CA58), Antoine Villard (CA71), Damien Derelle (SeineYonne), Romain Flamand (SAS Bresson), Yohanna Roblin (Interval), Alexandre Lachmann (Bourgogne du Sud), Mickaël Mimeau (Alliance BFC), Emmanuel Bonnin (Soufflet Agriculture), Benjamin Foltier (Axereal).

// BIOCONTRÔLE CONTRE LA GROSSE ALTISE

Que sait-on et que fait-on ?

Pour faire face à la grosse altise, un ravageur important du colza, le biocontrôle qui utilise des mécanismes naturels pour lutter contre les nuisibles apparaît comme une alternative à intégrer dans ses stratégies de protection. Cet article synthétise les résultats des recherches menées par Terres Inovia et ses partenaires sur l'efficacité aux champs de diverses solutions de biocontrôle et leurs conditions d'application. Toutefois, il faut noter que les solutions testées et présentées ici ne sont aujourd'hui pas autorisées contre les grosses altises sur colza.

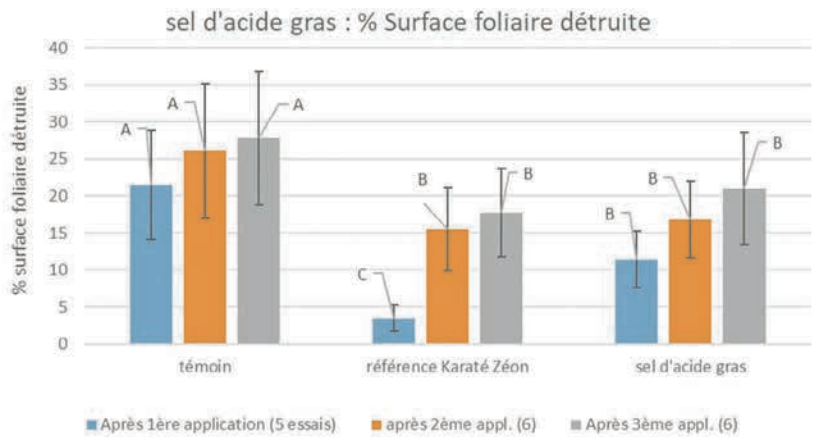


Figure 1 : Pourcentage de surface foliaire détruite après 1, 2 ou 3 applications de sel d'acide gras. Volume de bouillie 300 l/ha. (nombre d'essais).

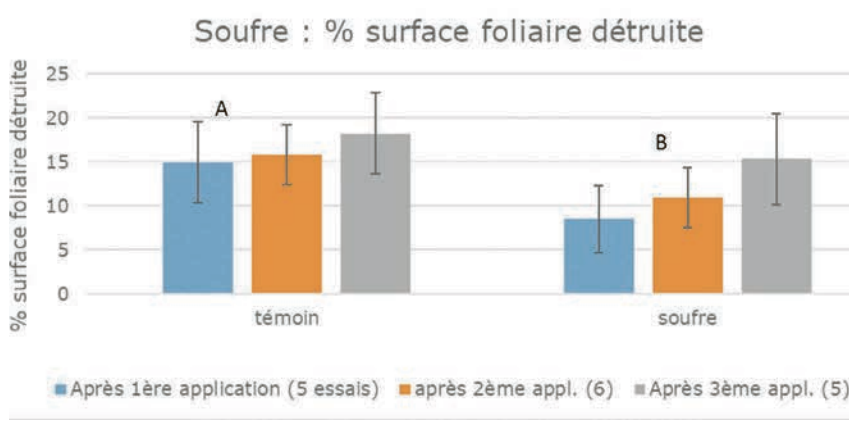


Figure 2 : Pourcentage de surface foliaire détruite après 1, 2 ou 3 applications de soufre. Volume de bouillie 200 l/ha. (nombre d'essais).

La grosse altise est un ravageur important du colza à l'automne. Pour y faire face, le Plan de sortie du phosmet vise à identifier et déployer des leviers de gestion, à l'échelle de la plante, de la parcelle et du paysage, qu'il s'agira de combiner dans des stratégies de gestion efficace sur le terrain. Le biocontrôle qui utilise des mécanismes naturels pour lutter contre les nuisibles apparaît comme une alternative à intégrer dans ces stratégies de protection du colza. Cet article synthétise les résultats des recherches menées par Terres Inovia, et ses partenaires sur l'efficacité aux champs de diverses solutions de biocontrôle et leurs conditions d'application pour lutter contre les grosses altises adultes et leurs larves. Note importante : Les solutions testées et présentées ci-dessous ne sont pas autorisées aujourd'hui contre les grosses altises sur colza.

Le biocontrôle c'est quoi ?

Un **produit de biocontrôle** utilise **des mécanismes naturels pour protéger les végétaux** et **renforcer leurs défenses contre les organismes nuisibles** grâce à des macro-organismes, des micro-organismes ou des produits comprenant des médiateurs chimiques, des substances naturelles (d'origine végétale, animale ou minérale), et des substances de base, tout en présentant un niveau élevé de sécurité pour la santé publique et l'environnement.

En France, près de 50 % des produits de biocontrôle sont utilisés en arboriculture, maraîchage et viticulture. Cependant, de fortes attentes existent pour leur utilisation en grandes cultures, notamment pour les applications insecticides, qui représentent un tiers de leur usage total.

Pour lutter contre les grosses altises, différentes stratégies sont envisagées par Terres Inovia : réduire la consommation des feuilles par les altises adultes, diminuer la pression larvaire sur le colza et limiter la colonisation du colza à l'échelle de la parcelle ou du territoire.

Réduire les dégâts foliaires

Terres Inovia et ses partenaires ont évalué une quinzaine de substances naturelles pour limiter les dégâts foliaires par les adultes avant le stade 4 feuilles. Les efficacités observées sont variables et en général inférieures aux références insecticides. Les sels d'acides gras dont le mode d'action par déshydratation et suffocation nécessitent de toucher l'altise et le soufre dont le mode d'action aurait un effet plutôt répulsif se sont avérés les plus efficaces parmi les différentes solutions testées.

Sels d'acides gras (*figure 1*). La première application est réalisée au début de l'attaque lorsque 30 % des plantes environ présentent des morsures avant 4 feuilles. Trois traitements espacés de 5 à 7 jours sont réalisés et appliqués en fin de journée lorsque les altises adultes sont actives. Une réduction des dégâts foliaires est observée dès la première application avec une efficacité moyenne comprise entre 25 et 50 %. L'action choc de la référence insecticide est supérieure. Après 2 ou 3 applications, et 2 à 3 semaines après l'unique application de Karaté Zéon, la réduction des dégâts foliaires par les sels d'acides gras est comparable à la référence insecticide.

Soufre (*figure 2*). La première application est réalisée en tout début d'attaque car le mode d'action supposé est répulsif. L'efficacité moyenne est comprise entre 20 et 45 %. L'absence de pluies et les températures élevées semblent favorables à l'efficacité.

Le talc et le kaolin qui agissent comme barrières physiques se sont avérés moins efficaces.

L'huile de paraffine, le purin d'ortie, l'azadirachtine (extrait naturel du margousier reconnu pour ces propriétés insecticides contre les pucerons et utilisé par dérogation en arboriculture) ou encore le bore (forme octoborate) se sont avérés inefficaces dans les essais de l'institut et de ses partenaires.

Les essais se poursuivent sur la campagne 2025 afin de conclure sur leur efficacité et dans ce cas, de mieux comprendre les conditions d'application, ainsi que leur positionnement technico-économique. Il s'agit également d'identifier de nouvelles solutions.

Les infestations larvaires

Pour réduire la pression larvaire, plusieurs projets sont en cours dans le Plan de sortie du phosmet, pour développer des solutions techniques à base de produits de biocontrôle en lutte indirecte (projet Nap-Guard).

Terres Inovia a également mené divers essais pour limiter la pression larvaire avec des applications répétées de produits de biocontrôle (nématodes, quassine, champignon entomopathogène, bactérie Bt tenebrionis…), en entrée hiver (fin octobre et novembre). La cible visée est dans ce cas la larve de deuxième stade qui a des phases mobiles pendant lesquelles elle peut être au contact des solutions de biocontrôle. Cette piste s'est avérée peu efficace car les solutions de biocontrôle évaluées à ce jour ont une action essentiellement de contact à une période où le risque de lessivage est important.

Limiter la colonisation à l'échelle de la parcelle ou du territoire

La dernière stratégie envisagée consiste à limiter la colonisation du colza en agissant avant l'arrivée des grosses altises adultes (vols), soit en diminuant la population dans le paysage, soit en détournant ces insectes de la culture.

À titre d'exemple, dans le but de réguler les populations d'altise d'hiver à l'échelle du territoire, BASF (projet Velco-A), évalue depuis 2 ans en conditions contrôlées (avec Inrae) et sur le terrain (avec Terres Inovia) l'efficacité d'un champignon entomopathogène.

La lutte de type push-pull est également explorée (Ctrl-Alt et Colzactise) pour détourner les ravageurs à leur arrivée sur la parcelle de colza avec l'utilisation de composés aux propriétés attractives et dissuasives. Des composés efficaces ont été identifiés en conditions contrôlées, mais il reste du chemin à parcourir (extraction, formulation, homologation) avant l'obtention de produits applicables par les agriculteurs. Si le premier objectif est de diminuer l'attaque sur la parcelle de colza, le second est qu'il n'y ait pas de descendance des individus détournés du colza. Pour cela, il s'agirait d'attirer ces individus vers des crucifères en interculture et de détruire en hiver les plantes, ce qui ne permet pas aux larves de terminer leur cycle. Cette stratégie combinatoire sera évaluée lors de la poursuite du projet.

Conclusion et perspectives

Le Plan de sortie du phosmet a contribué à accroître l'acquisition de références sur les produits de biocontrôle, et à soutenir le développement de nouvelles solutions alternatives aux insecticides. Néanmoins des défis persistent :

- les efficacités restent inférieures aux insecticides et aucune solution n'a été identifiée pour lutter directement contre les larves ;
- les conditions d'application et d'efficacité de ces produits sont plus dépendantes des conditions climatiques (action de contact souvent sensible au lessivage) ;
- et une mise en œuvre qui nécessite de la technicité et du temps (plusieurs passages nécessaires).

Laurent Ruck, Terres Inovia



Terres Inovia

La grosse altise est un ravageur important du colza à l'automne.



MANUTENTION

Quels équipements choisir pour s sur les engins de manutentions ?

Le point noir d'un engin de manutention tel qu'un chariot télescopique est celui du manque de visibilité en cabine. Pour surveiller les angles morts et accroître la sécurité, il existe des systèmes de vision par caméra, qui peuvent même être associés à l'intelligence artificielle.



L. Vimond

Les angles morts sont nombreux sur les engins de manutention et ils constituent des points noirs sur le plan de la sécurité.



L. Vimond

Grâce à l'association du visuel de chacune des caméras placées de part et d'autre de l'engin, l'utilisateur peut profiter sur le terminal d'une vue à 360° de son véhicule.

Les engins de manutention évoluent souvent dans les exploitations à proximité de personnes ou d'animaux et les risques d'accidents sont réels. Leur bras, leur outil frontal ou encore le positionnement de leur cabine, notamment sur les chargeurs télescopiques, réduisent la visibilité, voire créent des angles morts pour le chauffeur. Les équipementiers spécialisés dans la sécurité comme Continental, FJDynamics, Luda Farm, Universel, etc… commercialisent divers kits adaptables pour répondre à ce manque de visibilité. Ils proposent différentes sortes de caméras, dont certaines implémentées d'intelligence artificielle. D'autre solutions visant à améliorer la sécurité lors des manœuvres peuvent également être mises en place, comme la détection d'obstacles. Certains tractoristes et manufacturiers comme Claas, Valtra, John Deere, Fendt, New Holland, Case IH, Massey Ferguson, Manitou, JCB, Holmer, BvL… les installent même de série sur leurs engins. Le montage d'origine représente parfois un coût important. Par exemple, chez Claas, l'unique caméra arrière proposée de série sur le chariot télescopique Scorpion est facturée 1 715 euros et il faut débourser 3 505 euros pour trois caméras (avant, arrière et au niveau du télescope).

Des yeux supplémentaires pour l'opérateur avec les caméras

Pour les automoteurs dépourvus de système de surveillance de l'environnement de travail, les utilisateurs peuvent installer en rétrofit des caméras à différents points stratégiques, comme à l'arrière du chariot télescopique et à son avant droit, là où le bras télescopique cache la visibilité depuis la cabine. Il est également possible de mettre une caméra sur le nez de la flèche (système High View chez Manitou), afin de visionner l'outil lors des manipulations en hauteur. Le retour des images s'effectue soit sur le terminal de l'engin, soit sur un écran additionnel. Pour une installation en seconde monte, il existe un très large panel d'offres en caméras de vision avec une fourchette de prix allant de 30 à 500 €. Afin de s'y retrouver dans l'achat, il faut retenir quatre critères importants :

Le premier étant la qualité de la vidéo. Celle-ci varie entre 480, 720 ou 1080 pixels. Une valeur élevée est signe d'une meilleure netteté sur le retour en image à l'écran. L'option vision nocturne limite la perte de qualité vidéo dans les zones sombres, comme lors des travaux de nuit ou dans les bâtiments.

Le deuxième critère où il est important de s'attarder pour les engins de manutention est celui de la résistance de la caméra ou l'indice de protection IP. Ce dernier est suivi d'un premier chiffre pour la résistance à la poussière de la caméra et un second pour celle de l'eau. Un chiffre élevé indiquera une résistance accrue. Dans le cadre d'une utilisation agricole, l'indice de protection optimal pour la caméra est IP69. Sur certains modèles, ce chiffre est suivi de la lettre K. Cette dernière indique que la caméra est capable de résister à la vapeur à haute pression.

En troisième point, il est recommandé d'opter pour une caméra avec un angle de vision en phase avec l'utilisation. Un champ trop large pourrait déformer l'image à l'écran et fausser la perspective. A contrario, un angle de vision trop restreint limiterait la visibilité.

En dernier point, il est important de prendre en compte la technologie de transmission de la caméra. Une connexion sans fil facilite son installation, au risque de subir des interférences. Le réseau filaire est le plus sûr, mais, demandera une charge de travail plus importante pour l'installation de la caméra.

Les caméras couplées à de l'intelligence artificielle

De surcroît, l'intelligence artificielle s'empare des caméras de manœuvre dans le secteur agricole. En effet, en plus des caméras traditionnelles, les manufacturiers ajoutent un module informatique, implémenté d'algorithme, leur permettant de déceler dans le

PERFORMANT sur toute la LIGNE !



NOUVEAU JCB AGRI 530-60



NOUVEAU JCB AGRI 542-100

Votre concessionnaire
B.S.A.
89 - Cussy-les-Forges
03 86 33 11 24

BOUCHERON sas Lézinnes 03 86 75 63 22
BOUCHERON sas Ménétreux 03 80 97 01 50
OUANNE AGRI Ouanne 03 86 47 65 87

JCB AGRI
www.jcb.fr

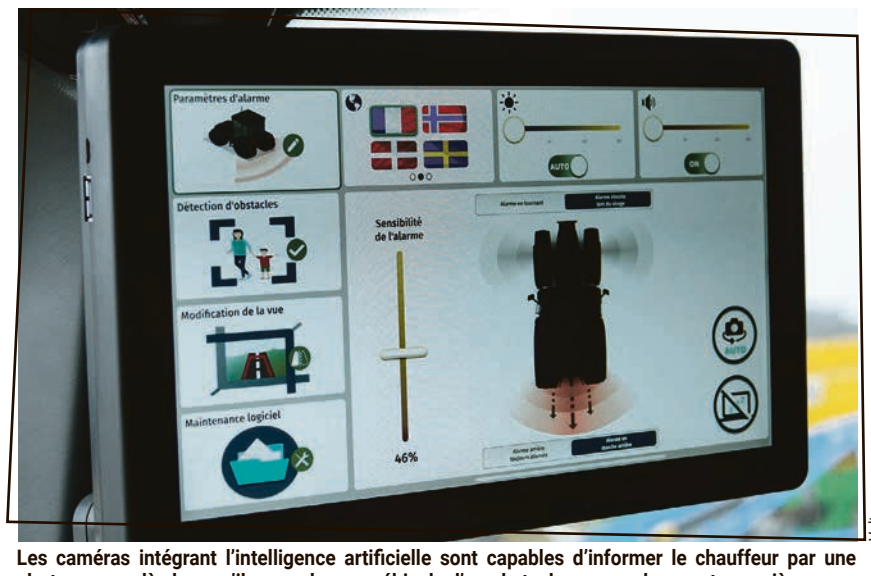


B. Bertin

L'installation d'une caméra simple sur le télescope du chariot de manutention peut accroître la sécurité et le confort du chauffeur lors des chargements en hauteur.

MANUTENTION

upprimer les angles morts



Valtra

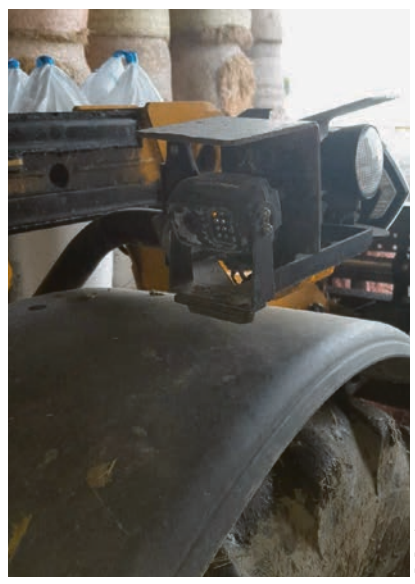
Les caméras intégrant l'intelligence artificielle sont capables d'informer le chauffeur par une alerte sonore dès lors qu'il approche son véhicule d'un obstacle, en marche avant ou arrière.

champ de vision des obstacles, des personnes ou de la circulation. L'équipementier Continental développe ce type de technologie et le propose en monte d'origine aux constructeurs de véhicules automoteurs agricoles. Tel est le cas, par exemple, pour le tractoriste Valtra avec le package Vision-based Intelligent Electronic Warnings dans son offre Unlimited View. Ce module, repose sur au minimum trois caméras placées à gauche, à droite et derrière l'engin, et une optionnelle à l'avant. En supplément de leur soutien visuel dans les zones mortes, elles renvoient à l'écran une zone de contact, à l'image des traits d'une caméra de recul de voiture. Lorsqu'un opérateur ou un animal entre dans cette zone, le conducteur est alerté par un son. De plus, ce module bénéficie de la détection d'obstacles dans la zone d'évolution du véhicule. Le chauffeur reçoit ainsi une alerte avant même d'avoir vérifié le retour en image sur le terminal de l'automoteur. Cette option est affichée au tarif d'environ 4 000 euros chez Valtra.

Une vision à 360 degrés

En combinant le visuel des quatre caméras au minimum placées de part et d'autre de l'automoteur, l'utilisateur peut profiter d'une vue à 360° de son véhicule. Sur le terminal, il aura accès à une vision vue du ciel, comme si l'engin était survolé par un drone. Ce système est proposé en seconde monte par Brigade avec le Backeye 360, Vignal, Motec ou de série chez Claas, Fendt, Holmer, Ropa, BvL, Grégoire… pour un tarif supérieur à 1 000 euros et bien plus si le nombre de caméras augmente (4, 6 et 8). L'équipementier Continental fournit également son module « vue du ciel », Proviu 360, aux constructeurs d'automoteurs. Il se distingue en outre par son option « transparent châssis », permettant d'avoir une vue dégagée vers l'avant de l'engin.

Ulysse Dubroeucq



B. Bertin

Les deux caméras ajoutées par Bruno Bertin sur son chariot télescopique Dieci sont respectivement fixées sur le bras pour visionner l'outil lors des travaux en hauteur et à droite sur le support des feux pour surveiller la zone cachée par le compartiment moteur.



B. Bertin

Le retour en image de la caméra placée à droite sur le support des feux du chariot télescopique s'effectue sur un écran additionnel à gauche du volant.

Les trois caméras équipant mon téléscopique sont devenues indispensables



Bruno Bertin, éleveur à Saffré en Loire-Atlantique, a fait installer deux caméras à transfert des images par connexion Wifi sur son chariot télescopique.

« Mon chariot télescopique Dieci est équipé de série d'une caméra arrière, mais pour davantage de confort et de sécurité, j'ai demandé à mon concessionnaire d'en installer deux supplémentaires, une sur le support des feux côté droit et une sur le bras en nez de flèche », **précise Bruno Bertin, éleveur installé à Saffré en Loire-Atlantique. La caméra placée côté droit est alimentée par la batterie 12 volts de l'automoteur. Le retour des images s'effectue via une connexion Wifi sur l'écran additionnel situé à gauche du volant.** ***« Lorsque je conduis, je n'ai plus la nécessité de tourner la tête vers l'arrière droit. Il suffit de garder un œil sur l'écran et les rétroviseurs de gauche. L'angle de vision de la caméra, plus large que celui des rétroviseurs, permet de visualiser tout le côté droit de l'engin et même jusqu'à l'arrière. »*** **L'éleveur ne rencontre pas non plus de difficulté dans les zones sombres comme dans les bâtiments ou la nuit, grâce aux diodes installées sur la caméra. L'image de la seconde caméra, fixée en bout de bras télescopique et alimentée aussi par la batterie de l'engin, s'effectue aussi sur terminal principal de l'engin à droite du volant. Elle permet de visualiser l'intérieur d'une benne lors du chargement de produits en vrac, par exemple.** ***« La seule difficulté est la destruction des caméras par les vibrations du véhicule, notamment à grande vitesse. Pour les remplacer, il faut compter 200 euros l'unité. »***



// NOUVEAUTÉS

Agriest
Des fourches à ensilage XXL



D. Laiseny

Les fourches à ensilage Agri-Power d'Agriest sont principalement destinées aux agrochargeuses. De conception lourde, ces équipements se déclinent en 3,50 ; 4 ; 4,50 ; 5 et 5,50 m de large et seul le premier modèle, baptisé 3500 XL (1,6 t), peut être monté sur le relevage avant d'un gros tracteur. Ces fourches reçoivent des dents en acier Hardox mesurant 1 255 mm de long. Elles bénéficient d'extrémités repliables, afin de respecter le gabarit routier. Leur attelage boulonné les rend compatibles avec toutes les marques de chargeuses.

Avant
Des batteries plus performantes pour les chargeuses électriques

Importée par Sterenn Équipements, la marque de chargeuses articulées compactes Avant innove en lançant une nouvelle génération d'engins électriques avec les modèles e513 et e527. Les batteries lithium-ion de ces deux derniers, bénéficiant d'un dispositif de gestion de température très évolué, affichent une densité énergétique doublée par rapport à celles équipant les précédents modèles e5 et e6. L'animation électrique comprend deux moteurs, le premier dédié à la transmission et le second aux composants hydrauliques. Les chargeuses e513 et e527 offrent les mêmes performances de levage et se démarquent uniquement par la capacité de leur batterie, la première disposant de 13 kWh et la seconde 27 kWh. Pour des travaux moyens sans utiliser d'accessoire hydraulique, Avant annonce une autonomie respective de 3 et 6 h. Avec le chargeur embarqué de 3 kW, le temps de charge atteint 2 h 50 pour la petite batterie et 5 h 40 pour la grosse. En option, le chargeur rapide (400 V, 16 A) réduit ces durées à 1 h 10 et 2 h 20. Celle de la grosse batterie peut aussi se limiter à 1 h 10 avec un chargeur 32 A.



D. Laiseny



Case IH
Le chariot télescopique Farmlift 626 particulièrement compact



Case IH

Case IH ajoute à sa gamme de chariots télescopiques le modèle Farmlift 626. Cet engin de manutention se distingue de son prédécesseur (Farmlift 526) par sa hauteur de levage supérieure, son rayon de braquage réduit à 3,25 m, ainsi que sa hauteur totale abaissée pour un meilleur accès dans les bâtiments. Il mesure 4 m de long, 1,93 m de haut et 1,89 m de large. Sa hauteur de levage atteint 5,9 m, soit 22 cm de plus que son prédécesseur. Sa capacité de charge, quant à elle, culmine à 2,6 t. Sous le capot, le Farmlift 626 loge un moteur à quatre cylindres développant 74 ch et entraînant une transmission hydrostatique 30 km/h à une seule gamme. Son circuit hydraulique est alimenté par une pompe à engrenages fournissant 80 l/min à 210 bars. Au niveau des équipements, ce chariot télescopique est plutôt bien pourvu. Il est en effet éligible au montage en usine de l'attelage remorque et du système de freinage hydraulique ou pneumatique. Il accède également, en option, à l'ensemble de l'offre en télématique de Case IH, telle que la surveillance et l'enregistrement automatisés des données de fonctionnement et de performance.

Claas
Cinq nouveaux chargeurs télescopiques Scorpion



Claas

Claas a mis à jour une partie de sa gamme de chargeurs télescopiques Scorpion. Succédant aux modèles 635, 732, 736, 741 et 1033, les chargeurs télescopiques Scorpion 638, 733, 738, 742 et 1033 gagnent jusqu'à 300 kg de capacité de levage. Pour cela, leur empattement a été rallongé de 100 mm. Ces nouveaux engins accèdent aux fonctionnalités Dynamic Power (régime moteur s'adaptant au mouvement du joystick et de la vitesse de relevage et de chargement souhaitée) et Smart Loading : retour automatique du godet à la position mémorisée, secouage automatique ou encore rétractation automatique de la flèche (sauf modèle Scorpion 1033) lors de l'abaissement du bras. Les Scorpion 738 et 742 reçoivent en option la nouvelle transmission Varipower 3, offrant 20 % de force de traction supplémentaire par rapport à la Varipower 2. Disposant désormais d'une grille de protection extérieure, la nouvelle cabine des Scorpion 733, 738 et 742 bénéficie d'une porte s'entrebâillant ou s'ouvrant à 180 degrés, d'une meilleure insonorisation et d'une colonne de direction redessinée, réglable en inclinaison et en profondeur. L'opérateur bénéficie d'un accoudoir avec joystick solidaire du siège et d'un tableau de bord doté d'un écran 3,5 pouces (7 pouces en option) déporté sur la droite. Enfin, ajoutons l'arrivée d'une touche de décompression positionnée sur le support du feu arrière gauche, pour les outils arrière.

Dieci

La chargeuse Agri Pivot T80 plus puissante et confortable

Dieci a apporté des évolutions à sa chargeuse articulée à bras télescopique Agri Pivot T80. Conservant son moteur FPT 4 cylindres 4,5 l abrité sous un nouveau capot dégageant mieux la visibilité, celle-ci voit sa puissance progresser de 10 ch pour atteindre 153 ch. Cette chargeuse adopte une nouvelle transmission hydrostatique à deux vitesses Powershift, intégrant notamment un mode d'avancement à la pédale avec un régime moteur constant. L'Agri Pivot T80 adopte une tête de flèche renforcée. Profitant d'un accès par un marchepied élargi, sa cabine offre plus d'espace et accueille un accoudoir multifonction solidaire du siège. Commun aux chargeurs télescopiques de la marque, un nouveau terminal fait son apparition et s'accompagne de différents automatismes, tels que le secouage et la remise à niveau automatique du godet, ainsi que la programmation des positions du bras.



M. Portier

JCB

Pesée dynamique et direction par joystick sur l'agrochargeuse 435S

JCB améliore son agrochargeuse 435S dont le moteur Cummins à six cylindres de 6,7 l présente désormais deux réglages de puissance. En mode Dynamic, il développe dorénavant 282 ch, soit une augmentation de 12 % par rapport à la version précédente de 252 ch. En mode standard, la puissance du moteur est bridée à 230 ch. Grâce à cette nouvelle gestion de la motorisation, l'agrochargeuse 435S atteint un rapport puissance/poids de 19 ch/t, contre 17 ch/t avec le modèle précédent. Pour assurer cette augmentation de puissance, JCB a renforcé la transmission de la 435S. Les ponts, dotés de quatre engrenages épicycloïdaux, absorbent 34 % de couple supplémentaire et le nouveau convertisseur de couple est capable, d'après le constructeur, de transmettre jusqu'à 25 % de puissance additionnelle. Le couple maximal de 1 200 Nm est maintenu sur une plage de régime moteur plus large. La JCB 435S peut se piloter, en option, à l'aide d'un joystick placé sur l'accoudoir gauche du siège de conduite. Le volant reste tout de même présent pour les déplacements routiers ou pour les situations où l'utilisation du joystick deviendrait dangereuse. Au catalogue des options, JCB propose d'équiper la machine de la pesée dynamique des accessoires baptisée IntelliWeigh



JCB

Farmanip

Les anciens chargeurs frontaux Manip rebadgés et vendus en direct sur internet

Après l'abandon de la marque Manip, le groupe M-extend a rebadgé les chargeurs frontaux construits dans son usine de Loudun avec la marque Farmanip. Vendus exclusivement sur internet au moyen d'un configurateur en ligne, ces outils de manutention sont livrés par l'intermédiaire du réseau de distribution Scar. L'agriculteur a aussi la possibilité de choisir de se faire livrer directement et de réaliser soi-même le montage, accompagné par des tutoriels. La gamme Farmanip est constituée de trois modèles (S6, S8, S10) de chargeurs pour des tracteurs de 50 à 180 ch. L'acquéreur peut personnaliser le niveau d'équipement, grâce à des kits d'options : Mach System pour faciliter la connexion hydraulique et électrique, troisième fonction, suspension, attelage MX, Farmanip'Pic, kit de sécurité levage/bennage…



Farmanip

JCB

Les chariots télescopiques 538-60 et 560-80 AgriPro s'octroient la transmission DualTech VT

JCB présente deux chariots télescopiques, dorénavant disponibles sous leur version haut de gamme AgriPro, le 538-60 et 560-80. Le premier dispose d'une hauteur de levage de 6,23 m et d'une capacité de charge de 3 800 kg, tandis que le second affiche 7,9 m et 6 000 kg. Les deux modèles partagent des caractéristiques communes. Ils optent pour le moteur DieselMax de 4,8 litres développant 175 ch et un couple de 690 Nm. Ils reçoivent désormais la transmission DualTech VT, combinant un entraînement hydraulique et un mécanique. Le 560-80 AgriPro peut évoluer jusqu'à 40 km/h, tandis que la vitesse du 538-60 AgriPro culmine à 50 km/h. Ces deux derniers intègrent également le système de freinage hydraulique sur deux essieux avec quatre roues motrices. Leur pompe hydraulique, quant à elle, débite 160 l/min.



JCB





MANUTENTION

Manurob

Le robot de manutention électrique Loadix alimente un méthaniseur

Le robot de manutention Loadix de Manu-Rob – start-up interne au groupe M-extend qui détient les chargeurs MX et Manip' – a été présenté en 2024 en fonctionnement sur une exploitation d'élevage en Mayenne, où le prototype a fait ses armes. Cet engin autonome et 100 % électrique, développé pour la manutention de produits en vrac, cible dans un premier temps les fermes équipées d'un méthaniseur, dont les besoins en manutention sont répétitifs et cantonnés au site de l'exploitation. Loadix repose sur une base roulante compacte, dessinée autour d'un bras de manutention utilisant deux demi-brancards, relié au châssis avec deux bielles à la manière d'un skid-steer, pour assurer un déploiement vertical de la charge. Cet engin pesant 4 t offre ainsi une hauteur de levage de 4,10 m, compatible avec la hauteur moyenne des incorporateurs de méthaniseur. Sa force de levage atteint les 2 t. Deux capteurs d'angle déterminent la position du bras et deux capteurs de pression sur les vérins mesurent la charge présente dans l'outil. Loadix est capable d'accrocher et décrocher seul les outils sur son interface Euro. Entièrement animé électriquement, cet automate embarque une batterie de 60 kWh, une charge complète s'effectuant en deux heures environ. Celle-ci alimente deux moteurs électriques de 20 kW, le premier entraînant la transmission à quatre roues motrices et directrices, le second animant la pompe hydraulique. Loadix se déplace à une vitesse maximale de 7,2 km/h. Pour se repérer dans son environnement, ce robot est doté de deux antennes GPS RTK et de Lidar. Il évalue également le mouvement de ses roues par odométrie et à l'aide de capteurs d'angle. Un des Lidar offre une vision à 360 degrés dans un rayon de 90 mètres. Il est capable d'évaluer la forme d'un tas de fumier ou d'un front de silo pour définir sa zone de placement avant de charger la matière.



M.Portier

Merlo

Le télescopique Turbofarmer en version compacte

Merlo ajoute à son catalogue le chargeur télescopique Turbofarmer 30.7. Cet appareil compact lève à 6,7 m et affiche une capacité de charge maximale de 3 tonnes. Il est animé par un moteur Deutz quatre cylindres 2,9 l délivrant 102 ch. Il mesure 2 m de large et est disponible en trois versions : cabine basse limitant la hauteur (H) à 2 m, cabine standard (H = 2,12 m) et cabine suspendue CS (H = 2,21 m). La course de 8 cm de la suspension de cabine est à ajouter à la hauteur hors tout. Ce chargeur télescopique est équipé d'une transmission hydrostatique à deux vitesses le propulsant à 40 km/h. Son circuit hydraulique load sensing fournissant 100 l/min intègre le concept Flow Sharing de partage du débit, qui permet de réaliser plusieurs mouvements simultanément. Son agencement du compartiment moteur a été particulièrement étudié pour dégager au maximum la visibilité à droite. Le Turbofarmer 30.7 est éligible en option à la suspension de flèche BSS, à la prise hydraulique auxiliaire arrière, ainsi qu'au freinage de remorque pneumatique ou hydraulique. Sur les deux modèles les plus hauts (TF30.7CS_EU et TF30.7), il est possible de monter des pneus 405/70 R24 à la place de la taille standard 400/70 R20.



M.Portier



*Pour l'achat d'un MF 5S ou MF 5M neuf avant le 31/03/2025. Voir conditions en concession.

MORTIER
PARÉS POUR LE FUTUR

21 Censeney 03 80 84 43 76
71 St-Bonnet-de-Joux 03 85 24 72 05
71 Étang/Arroux 03 85 82 39 85

ET SON AGENT PRIVILÉGIÉ
BAZOLLES MOTOCULTURE
58 Bazolles 03 86 38 97 09

MASSEY FERGUSON
BORN TO FARM

MX

Les chargeurs frontaux T400evo gagnent en confort d'utilisation

Déclinés en neuf modèles conçus pour les tracteurs développant de 80 à 300 ch, les chargeurs frontaux T400evo de MX bénéficient d'évolutions techniques améliorant le confort d'utilisation. Ces équipements de manutention, systématiquement pourvus d'un parallélogramme hydraulique, intègrent notamment de série la décompression de la troisième et de la quatrième fonction hydraulique. Cette fonctionnalité, baptisée Easy-Plug, libère la pression dans le circuit hydraulique, afin de raccorder plus facilement les flexibles de l'outil. Également inclus en standard, le mécanisme de verrouillage automatique Fitlock 2 + permet de dételer ou d'atteler le chargeur frontal en ne descendant qu'une seule fois de la cabine. En option, les T400evo intègrent la prédisposition électrique Electrofit Ready, simplifiant le montage ultérieur de fonctions supplémentaires. Ils sont aussi éligibles aux phares de travail optionnels fixés sous les bras et orientés vers l'outil (option). Le brancard des T400evo, doté de bagues à toutes ses articulations, profite d'une garantie de sept ans. Il inaugure une nouvelle teinte optionnelle : le gris graphite MX.



D. Laisney

Quicke

Le chargeur Q9S pour les tracteurs de plus de 200 chevaux

Lors du dernier lancement de sa gamme de chargeurs frontaux série Q, Quicke n'avait pas renouvelé son plus gros modèle Q98. C'est désormais chose faite avec le nouveau Q9S. Spécialement conçu pour les tracteurs de gros gabarit de plus de 200 ch, celui-ci offre une force de levage de 2,7 t. Pesant près d'une tonne, il reprend le design des plus petits modèles et notamment les pièces en acier forgé positionnées dans les zones les plus sollicitées du brancard. Quicke a également abaissé de 25 cm la position de la poutre transversale, de façon à améliorer la visibilité.



M. Portier

Quicke

Une nouvelle gamme de chargeurs frontaux d'entrée de gamme

Quicke lance la gamme de chargeurs frontaux N-Series. Affichant un positionnement tarifaire d'entrée de gamme, cette nouvelle offre est appelée à remplacer progressivement la série X, dont les modèles X1, X2 et X3 restent pour l'instant au catalogue. La série N se compose de trois modèles sans parallélogramme (N4, N5 et N6) et leurs équivalents avec parallélogramme mécanique. Elle couvre une plage de puissances de tracteur allant de 80 à 220 ch, quand la série X s'arrêtait à 120 chevaux. Cette nouvelle gamme bénéficie, comme la série Q, de renforts en acier forgé, notamment au niveau des articulations, lui procurant une plus grande robustesse.



L. Vimond

Schäffer

Les grosses chargeuses articulées modernisées

Le spécialiste des chargeuses articulées Schäffer renouvelle ses deux gros modèles télescopiques 8620 T et 9660 T avec l'arrivée de la troisième génération. Ces machines sont motorisées par un 4 cylindres Deutz de 3,6 l associé à une transmission hydrostatique à deux rapports powershift (20 ou 40 km/h en option). Principale évolution, la cabine a été entièrement repensée pour offrir davantage d'espace et de nouvelles commandes. Un écran tactile de 10 pouces regroupe l'ensemble des paramètres de la chargeuse et facilite les réglages. De nouvelles fonctionnalités apparaissent comme des profils utilisateurs prédéfinis : le mode rapide Fast-Modus convient par exemple au chargement de balles ou de produits en vrac, tandis que le mode lent Slow-Modus est idéal pour les travaux de précision. Le terminal comprend en option de nouveaux automatismes : ajustement des débits d'huile, secouage du godet, mémorisation de la position du bras, bennage automatique… Un panneau de commande subsiste sur la console de droite pour un accès direct aux fonctions principales. Le joystick multifonction personnalisable est implanté en bout d'accoudoir, tandis que la colonne de direction, surmontée d'un petit tableau de bord, est réglable en hauteur et en inclinaison. Pour la sécurité, ces chargeuses profitent de série d'un contrôle dynamique de la charge et en option d'une caméra de recul. La visibilité progresse aussi, grâce à un plus grand toit vitré, un capot moteur plus plongeant et un éclairage full LED.



M. Portier

Weidemann

Un chargeur télescopique compact qui gagne en confort

Le nouveau Weidemann T 6025 est un chargeur télescopique compact d'une capacité de levage de 2,5 t pour une hauteur maximale de 6 m. Affichant des mensurations inférieures à 2 m, aussi bien en largeur qu'en hauteur, il abrite un moteur Perkins de 75 ch et une transmission hydrostatique lui permettant d'atteindre 35 km/h. En cabine, l'opérateur bénéficie d'un bel espace et des équipements de bord semblables aux modèles plus gros, mais également de fonctionnalités comme le système d'assistance à la conduite VLS (Vertical Lift System), qui automatise le déploiement et la rétractation du bras télescopique, ou encore la mémorisation de position du godet, s'enregistrant et se rappelant directement sur la poignée du joystick. Le T6025 propose trois modes de direction (2 et 4 roues directrices/crabe) et trois modes de conduite : Auto, Éco (conduite à plus faible régime pour réduire la consommation et le bruit) et M-Drive. Dans ce dernier, le régime moteur est régulé par la commande d'accélérateur à main, tandis que l'avancement est géré à la pédale. Ce mode est intéressant pour les outils fonctionnant en flux hydraulique continu, comme les pailleuses. Doté de la suspension de flèche, ce chargeur télescopique compact bénéficie d'un capot latéral redessiné pour dégager une bonne visibilité sur le côté droit. En dessous, le moteur a pivoté à 90 degrés et propose une accessibilité aisée. Le pot d'échappement et le dispositif antipollution sont désormais logés sous le capot, améliorant la visibilité arrière gauche.



Weidemann

JCB

Les chargeuses télescopiques articulées TM280 et TM280S compactes et puissantes



JCB

JCB lance deux nouveaux modèles de chargeuses télescopiques articulées, les TM280 et TM280S. Ces dernières présentent une capacité de levage de 2,75 t et lèvent à une hauteur maximale de 4,8 m. Elles se placent entre l'actuel TM220 de 2,2 t et 4,56 m et la TM320 de 3,2 t et 5,2 m. De plus, avec une hauteur hors tout de 2,6 m, ces deux machines sont adaptées pour circuler dans les anciens bâtiments agricoles.

La TM280 reçoit le moteur quatre-cylindres 4,8 l JCB DieselMax de 109 ch animant la transmission hydrostatique qui autorise une vitesse maximale de 30 km/h. La TM280S, plus puissante, développe 130 ch et intègre la transmission DualTech VT, combinant un entraînement hydrostatique de 0 à 25 km/h et mécanique directe jusqu'à 40 km/h. La flèche télescopique des TM280 et TM280S présentent les mêmes dimensions que celle des TM320 et TM320S. Elle est associée au système hydraulique à pompe à pistons délivrant 140 l/min.

La cabine Command Plus au pare-brise incurvé offre une visibilité panoramique. Une caméra de recul, installée de série, améliore la sécurité. Le joystick, contrôlant les mouvements de la flèche et des accessoires, dispose d'un bouton dit "libre" et personnalisable selon les préférences de l'utilisateur.

Les chargeuses TM280 et TM280S sont équipées pour le remorquage de circuits de freinage hydraulique à simple ou double ligne. La conception de l'attelage de ces chargeuses télescopiques articulées s'intègre à l'arrière du châssis de manière à maintenir un dessous de châssis lisse et un angle de fuite maximal, lorsqu'il n'est pas utilisé. De même, il garantit, selon le constructeur, une répartition optimale du poids lors du remorquage. Une caméra est même placée sous la machine pour faciliter l'attelage des outils.

- **Modèle : TM280/TM280S - Capacité de levage : 2,75 t**
- **Hauteur de levage : 4,8 t**
- **Capacité de levage à hauteur max : 2,75 t**
- **Hydraulique : 140 l/min ; 240 bars - Moteur : JCB DieselMax 448 ; 4 cyl. ; 4,8 l**
- **Puissance maxi : 109/130 ch**
- **Couple maxi : 516/550 N. m - Transmission : Hydrostatique/DualTech VT**
- **Vitesse maximale : 30/40 km/h**



TERRITOIRES

// POINT DE SITUATION

58 Visibilité et transmission

Après la présentation en juillet 2024 d'Éloi, la démarche a débuté pour contacter les cédants potentiels. Aujourd'hui, où en est-elle ?

Cela fait plusieurs mois que l'initiative du consortium Éloi, Géolink et Fermes d'Avenir [1] est lancée dans le Pays Val de Loire Nivernais. Aujourd'hui, Maxime Pawlak, cofondateur d'Éloi avec François Moret, fait un premier bilan : *« Nous avons détecté 16 projets dans le Pays Val de Loire Nivernais, ce qui est satisfaisant pour une première vague de recherche »*. Pour rappel, depuis juillet 2024 (date du lancement de la démarche) près de 500 personnes ont été contactées (par téléphone, mail ou courrier), en axant sur les plus de 55 ans. Maxime Pawlak précise : *« Pour le moment, il s'agit simplement d'une identification de personnes souhaitant transmettre, et les projets de transmission sont à des stades différents d'avancement. Ils se lanceront d'ici 2 ans dans les démarches concrètes »*. Plus en détail, il revient sur les profils de ces 16 projets.



Éloi

Des diagnostics globaux sont proposés par Éloi et des diagnostics plus poussés par la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Les profils

« Nous avons principalement des exploitations en élevage bovins allaitants, avec tout de même trois céréaliers. Les fermes ciblées sont à peu près représentatives du paysage nivernais avec environ 150 ha de moyenne à transmettre et des cheptels d'environ 50-100 mères. Les situations sont assez variées, et nous avons notamment une recherche d'un associé pour un Gaec. Comme évoqué, les dossiers de transmissions sont à des stades divers, et de ce fait, sur les 16 projets, trois sont un peu plus engagés et ont choisi de réaliser un diagnostic global de leur exploitation avec Éloi (gratuit). Pour rappel, la Chambre d'agriculture propose un diagnostic plus poussé (payant). J'insiste sur le fait que les diagnostics doivent être faits au moment de la transmission afin qu'ils représentent les résultats technico-économiques de l'exploitation et de l'état du matériel, à date ». Il évoque également l'inquiétude principale de ces cédants potentiels : *« Suite aux échanges il est apparu qu'ils ont vraiment la hantise de ne pas trouver de repreneur, car pour certains, ils ont déjà cherché sans succès »*. Pour Maxime Pawlak certains leviers sont à activer pour débloquer une telle situation : *« notre expérience nous a prouvé que si l'exploitation à une bonne visibilité sur les réseaux sociaux, un prix de reprise fixé avec intelligence et une ouverture sur les enjeux futurs, les chances de reprises sont accrues et aboutissent majoritairement. Nous procédons à ces recommandations auprès des cédants, ensuite c'est à eux de faire le choix de les suivre ou non, car ils restent les décisionnaires finaux. Toujours grâce à notre expérience, nous nous sommes rendu compte qu'il est nécessaire d'avoir 15 candidats pour avoir une véritable chance de trouver un repreneur. Avec 3 candidats nous sommes à environ 21 % de chance de reprise. En parallèle, nos prospections passées au niveau des candidats ont montré que 40 % d'entre eux sont prêts à changer de région pour s'installer. Cela offre donc un panel nettement plus large de candidats potentiels. Rendre visible les exploitations auprès de ce public venu d'ailleurs est donc un point majeur en matière de transmission et c'est ce sur quoi nous sommes spécialistes »*. Pour aider les cédants sur cette problématique de la visibilité, Maxime Pawlak évoque les clés futures qu'Éloi va mettre en place pour le Pays Val de Loire Nivernais.

Pour la suite

« Prochainement, nous prévoyons une journée de rencontre avec les acteurs du territoire et les agriculteurs intéressés afin de proposer un autre format pour découvrir notre initiative. De plus, je salue la fédération entre la Safer 58 et la Chambre d'agriculture de la Nièvre, qui permet de mettre en place le projet et qui, par la suite, permettra de rassembler toutes les annonces de fermes disponibles sur le site AgriHub. Cette cohésion est assez rare pour être signalée et prouve, à mon sens, la volonté des acteurs professionnels à trouver des solutions pour les reprises. Ainsi, nous mettrons en ligne ces annonces dans les trois mois qui viennent. En parallèle, nous allons programmer une campagne de promotion du territoire sur les réseaux sociaux afin de donner une vision globale du Pays Val de Loire Nivernais aux candidats venus d'autres secteurs géographiques. Cela permettra de rendre visible à la fois le territoire et les exploitations à une communauté très large ». Rendez-vous donc dans quelques mois pour voir si l'activation de ces leviers aura concrètement permis d'attirer des repreneurs dans la Nièvre.

Chloé Monget

Pour les agriculteurs intéressés : Marine Le Mée au 07 44 31 08 41.
Plus d'informations : https://eloi.eu/ et https://agri-hub.fr/

// VILLAGE BY CA

58 Les quatre sélectionnés

Après le lancement d'un appel à candidatures à la mi-novembre 2024, le *Village by CA* Nevers a dévoilé, mi-janvier, les quatre startups sélectionnées pour rejoindre le Village, et les sept résidents actuels. Ainsi, les entreprises choisies sont : Solawel (logiciel dédié aux bénéficiaires de prothèses afin qu'ils puissent faire leurs démarches ; outil 3 en 1 composé d'une application pour les patients porteurs d'orthèse ou de prothèse, un espace dédié aux orthopédistes et une plateforme numérique pour les fabricants), Softech 58 (progiciel pour l'outillage parc et jardin qui agira comme un carnet d'entretien digital pour lutter contre l'obsolescence prématurée), Median Group (agence de gestion de talents du monde de l'e-sport), Café Laverie (laverie alliée à un espace de *coworking*).

D'après communiqué

Conseil départemental de l'Yonne Grégory Dorte élu président

L'élection du nouveau président du Conseil départemental de l'Yonne a eu lieu le 31 janvier, à Auxerre. C'est Grégory Dorte qui a été élu, obtenant 34 voix sur 42, face au second candidat Yves Vecten.



Conseil départemental

Comme il le dit dans un communiqué du Conseil départemental, en date du 31 janvier, Grégory Dorte est *« honoré et reconnaissant envers ses collègues élus qui l'ont soutenu et lui ont fait confiance »*. Pour lui, et ses vice-présidents, *« il est important de poursuivre le travail débuté en 2021, alors que l'échelon départemental subit, partout en France, une crise financière sans précédent. Le Département reste une collectivité de proximité, qui apporte des services essentiels aux habitants qu'il s'agisse du social, des routes ou des collèges. Mais nous avons également un rôle à jouer, avec tous nos partenaires, pour améliorer l'attractivité de nos cantons et de nos communes, nos actions et nos investissements devant contribuer au dynamisme et à la transformation du territoire »*. Pour rappel, cette élection est intervenue suite au décès, des suites d'une longue maladie, du président Patrick Gendraud, à l'âge de 72 ans, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Vice-président jusque-là, Grégory Dorte avait assuré l'intérim tout au long du mois de janvier.

// PARC DU MORVAN

Une nouvelle gouvernance

Le 14 janvier, le Bureau du Syndicat Mixte a décidé de modifier la gouvernance du Parc. Jusqu'à présent, l'exécutif du Parc était organisé autour de quatre vice-présidences représentant chacun les quatre départements du Morvan. Mais au fil du temps, au regard de l'implication croissante de certains élus référents sur leurs thématiques, il est apparu que cette gouvernance géographique n'était plus adaptée.

Ainsi, le président Sylvain Mathieu a proposé une nouvelle gouvernance autour de onze vice-présidences thématiques. À l'issue de l'élection, voici la nouvelle composition de l'exécutif du Parc ci-après. Pour rappel, ces instances seront recomposées au printemps 2026, date des prochaines élections municipales.



PNRM

Sonia Patouret, Louis Basdevant, Jocelyne Guérin, Éric Rousseau, Sylvain Mathieu, Cyril Brulé, Jessica Raciti, Cécile Guénon. (Absents du cliché : Christian Guyot, Nadine Rateau, Gilbert Darroux, Marie-Chrisitine Grosche).

Christian Guyot, maire de Saint-Père (89) : 1er vice-président en charge de l'eau,

Cyril Brulé, adjoint au maire de Villiers-en-Morvan (21) : 2e vice-président en charge des patrimoines naturel et culturel et de l'éducation au territoire,

Cécile Guénon, conseillère municipale à Cussy-en-Morvan (71) : vice-présidente en charge de la biodiversité du Conseil scientifique et des affaires juridiques,

Nadine Rateau, maire de Ménessaire (21), vice-présidente en charge des finances et de l'administration,

Louis Basdevant, maire d'Anost (71), vice-président en charge des ressources humaines et de l'évaluation,

Jessica Raciti, conseillère municipale à Montsauche-les-Settons (58), vice-présidente en charge de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et des mobilités,

Éric Rousseau, conseiller municipal à Saulieu (21), vice-président en charge du tourisme et de la destination Morvan,

Jocelyne Guérin, maire de Luzy (58), vice-présidente en charge de l'attractivité et de l'économie durable,

Gilbert Darroux, conseiller municipal à Autun (71), vice-président en charge des activités de pleine nature et de l'Ipamac,

Marie-Christine Grosche, maire d'Alligny-en-Morvan (58), vice-présidente en charge de la Maison du Tourisme et de la communication touristique,

Sonia Patouret, vice-présidente du Département de l'Yonne, vice-présidente en charge de la démocratie participative et de l'innovation.

D'après communiqué

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Utiliser Boviclic dans son quotidien

• 11 février à Bretenière ou 18 février à Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// M'assurer du bon fonctionnement de mes sols

• 13 et 20 février proche Nuits-Saint-Georges

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Gérer ma trésorerie

• 18 février à Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

YONNE

// Anticiper la transmission de son exploitation

• 12 et 20 février

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Annabelle Pascal-Roux (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 16.

// Optimiser la qualité de pulvérisation en grandes cultures

• Jeudi 13 février

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Élodie Joudelat (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 83 81 90 95.

// Certicrea : Réussir son installation en société

• 14 et 19 février (formation de 2 jours)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// MAEC BFC ZI – J'optimise mon engagement dans une mesure d'autonomie fourragère

• 18 février (apm) et 4 mars (apm)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

// MAEC BFC HBV

• 18 février (apm) et 11 mars (apm)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Éric Bizot (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

// Fiscalité : maîtriser sa déclaration d'impôts et faire des choix éclaires

• Jeudi 13 et mercredi 26 mars

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// Dresser et éduquer un chien de conduite du troupeau : perfectionnement

• 5 mars et 25 avril

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Apprendre à rédiger son Duer

• Lundi 10 février

Le service juridique emploi de la FDSEA propose une formation « Apprendre à rédiger son Document unique d'évaluation des risques-Duer ». A partir d'une présentation ludique et pratique vous découvrirez la méthodologie d'évaluation des risques et les bases de la réglementation en santé et sécurité puis vous travaillerez individuellement sur votre Duer grâce à l'outil en ligne Systera. Ce logiciel vous propose un cadre préétabli des risques de votre entreprise à partir de ses productions. Pour rappel, le Duer fait partie de la conditionnalité sociale de la PAC.

Renseignement ou inscription, auprès du Service Juridique Emploi : 03 80 68 67 68 / sje@fdsea21.fr

// Découvrir le fonds de compensation agricole mutualisé à Gevrey-Chambertin

• Mardi 11 février

Mandatée par La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, la Chambre d'agricultur de Côte-d'Or a conduit deux réunions, à l'automne dernier, pour présenter le dispositif lié au fond de compensation agricole mutualisé sur le territoire intercommunal*. Une réunion d'information sur ce thème est organisée à 10 heures à la salle des Climats de Gevrey-Chambertin.

Renseignements : Séverine Gautier au 06 37 52 61 75 ou par mail : severine.gautier@cote-dor.chambagri.fr

// Journée de permanence emploi à Châtillon-sur-Seine

• Jeudi 13 février

Le Service Juridique Emploi de la FDSEA propose une journée de permanence dans les locaux de la Chambre d'agricultuer ipour se rapprocher des adhérents du nord du département et leur permettre de venir échanger sur les sujets liés à l'emploi : recrutement, droit du travail, paie, santé-sécurité, RH, management…Pas de thème prédéfini, chacun peut venir pour discuter et poser ses questions.

Renseignement ou inscription, auprès du Service Juridique Emploi : 03 80 68 67 68 / sje@fdsea21.fr .

NIÈVRE

// Recensement des chemins ruraux

• Jusqu'au 22 février

Dans le cadre du recensement des chemins ruraux, le Parc naturel régional du Morvan organise des réunions afin d'expliquer la démarche aux habitants souhaitant s'investir dans ce dernier. Ainsi divers rendez-vous sont prévus dans les mairies des villes citées : le 25 janvier à 9 h à Planchez ; le 1er février à 14 h à Marigny-l'Église ; le 22 février à 9 h à Dun-les-Places.

Renseignements : 03 86 78 79 00



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/02/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 480 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	5,06	5,06	5,06	
		250-300	5,05	5,33	5,14	+ 0,14
		300-350	5,05	5,38	5,35	+ 0,42
		350-400	4,64	5,07	4,82	=
		400-450	4,63	4,74	4,68	- 0,05
		450-500	4,51	4,66	4,62	+ 0,01
	R	350-400	4,48	4,77	4,69	
		400-450	4,64	4,65	4,64	
F	U	200-250	4,36	4,52	4,46	
		250-300	4,39	4,56	4,50	=
		300-350	4,33	4,49	4,39	- 0,06
		350-400	4,30	4,54	4,44	+ 0,06

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 42 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	450 et +	3,63	3,63	3,63	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 271 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	4,08	4,61	4,34	
		- 5 ans	3,40	3,59	3,48	- 0,28
	U	24 à 36 mois	3,02	3,54	3,28	+ 0,05
		- 5 ans	3,00	3,26	3,14	=
		5 à 10 ans	2,92	3,24	3,09	+ 0,01
		+ 10 ans	2,77	3,01	2,90	+ 0,05
	R	24 à 36 mois	3,02	3,04	3,03	
		- 5 ans	2,65	3,09	2,94	+ 0,08
		5 à 10 ans	2,63	2,97	2,86	+ 0,02
		+ 10 ans	2,59	2,83	2,72	+ 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 793 - Taux de vente : 96 %.

Broutards / taurillons : Le volume de l'offre est en léger retrait cette semaine, tandis que les acheteurs sont présents en nombre. La qualité des lots est un peu moins relevée, tout en restant à un niveau très satisfaisant. Néanmoins, les transactions demeurent très actives et les cours sont facilement reconduits en lourds et en augmentation dans les légers.

Laitonnes / génisses : L'offre ne couvre pas les besoins et les cours sont reconduits sans modification.

Vaches / genisses de 30 mois : Une offre limitée mais des acheteurs présents au rendez-vous. Vente très active avec des cours à haussiers ! Seulement 2 invendus.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16 h 30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

03/02/2025

Effectif : 433

Broutards :	(290 - 355 kg)	1430 - 1710	4,62 - 4,93
Broutards :	(380 - 495 kg)	1820 - 2200	4,39 - 4,80
Laitonnes :	(260 - 380 kg)	1210 - 1670	4,20 - 4,70
Génisses 24 - 36 mois	(495 - 785 kg)	1600 - 2660	3,02 - 3,62
Vaches légères :		1190 - 1760	
Vaches entre deux :		1790 - 2010	
Vaches lourdes :		2140 - 2720	

Apports plus importants cette semaine et de qualité trés satisfaisante. La vente est rapide et globale en mâles et femelles à des tarifs de nouveau en progression.

Bonne demande en génisses et vaches à des cours facilement reconduits permettant une vente quasi globale.

Divers : pas d'invendu

Broutards Limousins et croisés :	(225 - 355 kg)	1010 - 1760	4,44 - 5,28
Broutards Limousins et croisés :	(365 - 515 kg)	1730 - 2310	4,31 - 5,10
Laitonnes Limousines et croisées :	(260 - 355 kg)	1030 - 1600	3,93 - 4,60
Génisses Limousines et croisées	(380 - 595 kg)	1410 - 2250	3,02 - 3,78

Placement rapide et global en mâles et femelles limousins et croisés. Cours en progression pour ces deux catégories. On notera une nouvelle fois la très bonne qualité des animaux présentés à la vente dynamisant ainsi le commerce.

Bovins gras : 16

Vaches de viande :	5,36 € à 5,76 € kg de viande.
Génisses de viande :	5,80 € à 5,90 € kg de viande.

Vente rapide et globale à des tarifs soutenus en sujets gras.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/02/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 267 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,25	5,45	5,33	- 0,29
		de 38 à 44 kg	5,01	5,56	5,17	- 0,49
		de 44 à 50 kg	5,07	5,44	5,17	- 0,21
		+ de 50 kg	3,39	4,77	3,99	- 0,55
	R	de 32 à 38 kg	4,44	4,82	4,72	- 0,41
		de 38 à 44 kg	4,45	5,10	4,66	- 0,35
		+ de 50 kg	3,94	3,94	3,94	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 55 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,01	2,44	2,21	+ 0,13
F	R	+ de 60 kg	1,70	1,85	1,81	- 0,01

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 29 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	95	150	123	- 37,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 71 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,55	5,55	5,55	
		de 38 à 44 kg	5,40	5,60	5,48	- 0,23
		+ de 44 kg	5,27	5,27	5,27	- 0,75

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 20 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		38	84	70	

OBSERVATIONS

Effectif global : 439 - Taux de vente : 100 %

L'offre est plus mesurée cette semaine, logique pour la saison. Vente totale en toutes catégories.

Agneaux : Des sorties massives dans d'autres régions françaises ralentissent passagèrement l'euphorie sur notre marché.

Les cours, en baisse, restent toutefois à un niveau très convenable.

Brebis : Moins d'offre dû au maintien des animaux dans les exploitations pour la reproduction et pour l'engagement PCO. Les tarifs connaissent un nouvelle hausse.

Béliers / caprins : Bonne demande et belle vente.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

29/01/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 221 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,71	5,58	5,19	- 0,03
		de 38 à 44 kg	4,78	5,88	5,48	-0,03

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 70 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		31	128	72	

OBSERVATIONS

Effectif global : 402 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : La qualité des animaux présentés fait diminuer les cours mais les lots de bons laitons se vendent rapidement à des cours reconduits à haussiers dans une moyenne de 5,70 du kilo vif.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

29/01/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 121 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	4,38	4,55	4,41	+ 0,11
		400-450	4,15	4,55	4,40	+ 0,08
F	U	250-300	4,01	4,44	4,32	+ 0,03

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,95	3,27	3,08	+ 0,16
		5 à 10 ans	2,85	3,01	2,91	+ 0,03
		+ 10 ans	2,66	2,88	2,80	- 0,01
	R	+ 10 ans	2,54	2,72	2,63	

OBSERVATIONS

Effectif global : 193 - Taux de vente : 100 %

Broutards / laitonnes : Cours reconduits à haussiers.

Vaches : Commerce plus fluide depuis 15 jours, à vérifier dans les semaines prochaines.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

03 Février 2025 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

MARCHÉ

Gros bovins finis : marché dynamique, augmentation dans toutes les catégories.

Bovins maigres : le marché reste dynamique et les cours sont fermes !

POLITIQUES

Le 30 janvier, les députés français ont adopté deux résolutions s'opposant à l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur. Celles-ci mettent en évidence l'importance des mesures miroirs pour assurer la réciprocité des normes de production pour les produits importés, et appelle la France à signifier son opposition à Bruxelles et à s'opposer à tout contournement de la ratification par les Parlements Nationaux. Ces résolutions n'ont pas de caractère obligatoire, mais rappelle une fois de plus l'opposition française unanime face à cet accord !

SANITAIRE

Le guichet « solde » dans le cadre des indemnisations destinée aux éleveurs impactés par les conséquences sanitaires et économiques de la FCO 3 est ouvert depuis le jeudi 30 janvier 2025 à 14h.
Comme demandé ces dernières semaines, les bovins de 0 à 6 mois ont fait l'objet d'une nouvelle catégorie qui permettra la prise en charge des animaux morts du 5 aout au 31 décembre 2024. Le forfait est de 300€ pour cette catégorie avec un TMR de 6.68%.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 27 janvier, les ministres européens ont procédé à un échange de vues sur les propositions de la Commission européenne relatives à l'OCM. Si certains Etats membres se sont félicités des mesures proposées, d'autres se sont montrés sceptiques notamment sur la mise en place d'un mécanisme de médiation obligatoire ou encore la généralisation des contrats écrits. Cela engendrerait une charge administrative et financière supplémentaire. La France, dans son discours, a indiqué soutenir dans son principe la généralisation de la contractualisation, en faisant toutefois appel à un certain équilibre afin que des aménagements puissent être apportés. Elle est par ailleurs réservée quant à la possibilité ouverte aux OP non reconnues, pour laquelle les Etats membres devraient avoir le choix sur la mise en œuvre selon elle. La France restera également attentive sur la capacité d'un Etat membre à mener des contrôles et des enquêtes sur des distributeurs qui confient leur négociation à des centrales d'achat basées dans un autre Etat membre, et éventuellement à exécuter des sanctions afin de prévenir tout contournement de la règlementation en vigueur.

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB était présente ce jeudi 30 janvier aux Assises du sanitaire animal, lancées par la ministre de l'Agriculture Annie Genevard. Elles ont été l'occasion, pour la Ministre, d'écouter les revendications, de faire un état des lieux actuel du systèmes sanitaires mais aussi de «poser les bases» des contrats sanitaires de filière. Comme annoncé, les productions de ruminants, porcs et volailles partageraient un «socle commun» qui comporterait «notamment l'amélioration de la gouvernance de l'organisation sanitaire au niveau national».

FOCUS

A l'approche de son Congrès des 12-13 février à La Rochelle, la FNB a tenu une conférence de presse pour faire entendre les sujets de préoccupation majeurs pour l'élevage bovin viande. A court terme, les réponses des pouvoirs publics sont attendues sur les mesures toujours non concrétisées du Plan Elevage (risque climat sur Prairies, sanitaire et gestion des vaccins, seuils ICPE, mention d'origine des viandes transformées ...) Pour l'avenir du secteur, c'est une stratégie de soutien fort qui est à bâtir, autant au plan UE que national !

CHIFFRE A RETENIR

26/02/2025

C'est la date à laquelle le Commissaire européen à l'industrie doit présenter son projet pour une industrie propre.
L'occasion pour lui d'exprimer clairement son opposition à la production et à la commercialisation de quelques produits cellulaires cultivés ! Non les produits à base de culture de cellules musculaires ne sont pas de l'alimentation !

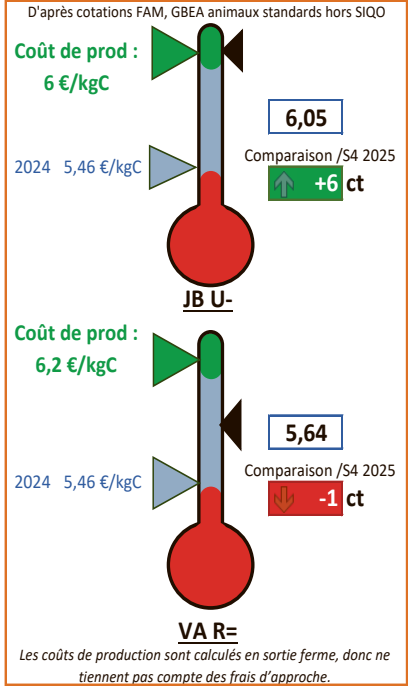
EN REGION

Les versements des pré-soldes PAC sont prévus en février. Aussi le Ministère a diffusé les montants prévisionnels qui seront utilisés pour ces versements concernant le couplage bovin à l'UGB : **le niveau supérieur sera de 105 €** ; le niveau de base sera de 57,50 €. Ces montants sont légèrement plus faibles que ceux utilisés à la même période pour la campagne 2023 (respectivement 106 € et 58 €), en raison du transfert budgétaire vers le couplage végétal.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

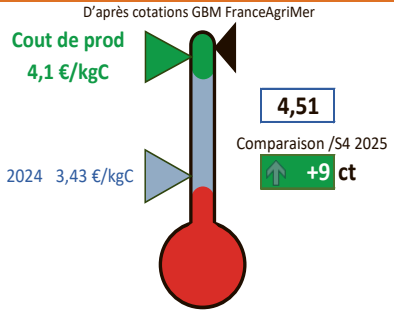
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

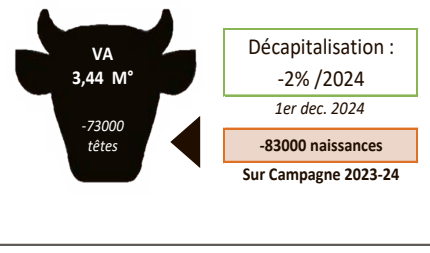
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

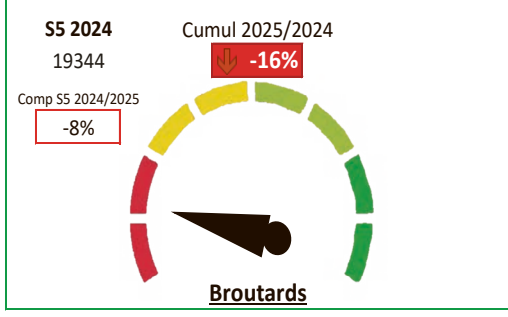
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

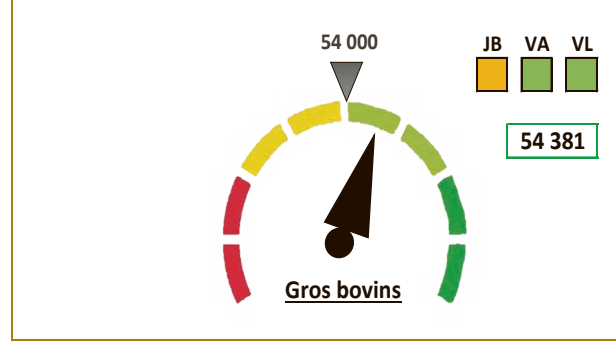
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 04
du 25 au 31 janvier.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** en semaine 5 et pour l'ensemble des régions couvertes, la demande reste soutenue et les acheteurs sont au rendez-vous face à une offre parfois plus réduite, entraînant une tendance haussière des cours, notamment pour les animaux bien vaccinés. Le marché reste globalement dynamique avec une demande élevée en broutards et laitonnes. Comme depuis quelques semaines, la vaccination joue un rôle clé dans la valorisation des animaux, particulièrement pour l'exportation.

• **Gros bovins maigres :** le commerce reste dynamique avec une demande active, notamment pour les charolaises et les blondes. Les prix sont globalement fermes, voire en hausse, et la qualité des animaux joue un rôle clé dans la valorisation.

• **Boucherie :** on note également un marché bien orienté pour la boucherie. Une demande globalement soutenue, entraînant une tendance haussière des cours dans plusieurs régions. Les catégories spécifiques comme les vaches bien finies, les mixtes et les laitières sont particulièrement recherchées.

• **Veaux :** le marché des veaux reste dynamique avec une tendance haussière des prix due à une offre parfois limitée. La demande reste forte, notamment pour les veaux de qualité, tandis que les catégories inférieures rencontrent plus de difficultés.

• **Ovins :** en agneaux, le commerce traverse une période plus difficile avec une tendance générale à la baisse des cours, influencée par une offre abondante et une consommation en recul. Toutefois, les animaux de bonne qualité trouvent preneurs à des prix plus stables. En brebis, la tendance commerciale est contrastée selon les régions. Si la demande reste globalement présente, les prix varient en fonction de l'offre et de la qualité des animaux.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - MF3435. 3890h.cabine branche bas. pneus ar neufs. embrayage prise de force neufs.silembloc cabine neufs. pompe clim neufs.radiateur neufs + courroie.vidange a jour. 21000 € ht
✆ 06 89 47 78 30

42 - Cause retraite, vends tracteur Fendt 310 Vario avec chargeur. Très bon état, 5 800 H, 2016.
✆ 06 87 15 94 67

69 - Recherche Tracteur toutes marques, tout état même HS. A Partir De 1970 Recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

69 - Recherche 1 paire pneus tracteur occasion 16.9.R.28.
✆ 06 99 15 36 88

89 - Achète tracteurs, bennes épandeurs, matériels de fenaison. (0603)
✆ 06 18 94 70 46

Travail du sol

01 - Vends charrue 10» Majar RM32AC10 monosoc reversible avec coutres et roue de terrage. Prix 600 euros.
✆ 06 74 59 46 57

Récolte

38 - Vds remorque GILIBERT 3T5 pneus basse pression.
✆ 06 84 11 95 33

Divers

01 - Vends serre de culture maraîchère avec 2 portes dimensions : Longueur 14 m Largeur 4,20 m Hauteur 2 m. Prix : 400 euros.
✆ 06 74 59 46 57

01 - Vends NHTM155, 4700 heures, 32000 euros ; houe rotative 7000 euros ; vibro 5m50 prix 5000 euros ; charrue 5 socs 5000 euros.
✆ 04 74 67 82 85

01 - Vends râtelier cornadis 12 places + niches à veaux.
✆ 06 20 37 79 81

ACHETE TRACTEURS

Tout état, toute marque, en panne pour pièces
Tél. : 07 49 88 65 13

07 - Vends arceaux de serre diamètre 32 largeur 5 m 20 et hauteur 2 m 30.
✆ 06 11 73 58 22

07 - Vends piquets de châtaignier fendus 2 € les 1 m 80, 2.30 € les 2 m, 1.60 € les 1 m 60 + piquets acacias 3 € les 1 m 80.
✆ 07 87 05 20 20

10 - Rech charrue rév Fenet 3-5 socs pour pièces. Moteur MWM D 227-6 sain ou épave tract Renaud 951 891 981 avec moteur ok. (0204)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

13 - Vente moteur camion Ford 11 13, de 1984, en fonction, une seule main1 300 €, une caisse à rideau 5mx2,43 H 2,55, capacité12 palettes euro, 1 500€.
✆ 06 10 67 64 40
06 12 93 25 02

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (0401)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends pneus été Michelin 195 55 20, très bon état, peu roulés. (0608)
✆ 06 70 64 74 12

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vds tracteurs Ford 5610, Renault 60 vigneron+2 remorques de 5 et 6 tonnes et 2 remorques interlignes. 2 tarières dont 1 démontable et 2 vigneronnes dont 1 neuve. 1 machine à vendanger Alma 150 CV + 1 pulvérisateur. Le tout en TBE.
✆ 06 25 01 40 62 ou
04 75 04 89 51 avant 18H

26 - Vend, 6 barrières galvanisé , 5 lisses, lg 5-6m TBE 300€ HT/U.
✆ 06 20 81 92 34

26 - Vends, chariot gaz Toyota,année 2012, 5760 Hrs,capacité 1800kg, TBE 11500€ HT.
✆ 06 20 81 92 34

38 - Vds 1 tonne à eau avec abreuvoir à niveau constant, 6000 l.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends nacelle sur 3 points, pulvérisateur Tecnoma 800 Litres rampe 12 m, charrue Trisoc 365 avec sécurité boulons et Bisoc HBO.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends faucheuse rotative GMD 500 Kuhn, assiettes patins et cardan peu servi.
✆ 06 17 36 91 02

38 - Recherche moissonneuse batteuse Braud série 500-600 coupe 3 m, faire offre petit budget.
✆ 06 81 64 05 80

42 - Vends cause retraite pulvé. Hardi 15 m, distributeur d'engrais Vicon double plateau, très bon état.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

42 - Vends vis à grain 7m, cellule 115, portail 2m65 x 2m05, pompe p. de force moteur 5,5 ch.
✆ 04 77 75 95 89

69 - Vds semoir engrais Amazone Premis 2000 l. avec bâche hydro disques 12 24 m. ou 18 36 m. TBE P. 2500 exo TVA et cuve Technoma 800 l. portée seul P. 200 euros.
✆ 06 07 06 77 50 HR

69 - Vds 3 tracteurs Deutz an 68 72 79 dans l'état - 2 enrouleurs Kulker dans l'état an 86 - 2 enrouleurs Cararo dans l'état an 86 - 1 pompe irrigation 100 m3 neuve prise de force Trac.
✆ 06 6209 63 31

Elevage

01 - Vends faucheuse Kuhn, semoir double plateau, chenillette pour vigne ou maraîchage, bazooka à gaz.
✆ 06 75 24 49 62

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends camion bétaillère Renault Master T35 pour pièces ou à restaurer.
✆ 06 14 34 80 39

23 - Vente cause retraite camion magasin boucherie tt équipé contrôle tech ok 37000 euros à déb.
✆ 06 77 90 47 66

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

38 - Vends C4 Picasso diesel cause décès. Contrôle technique OK 160 000 kms. Bon état.
✆ 06 81 62 15 57

Achat-Vente

Récolte

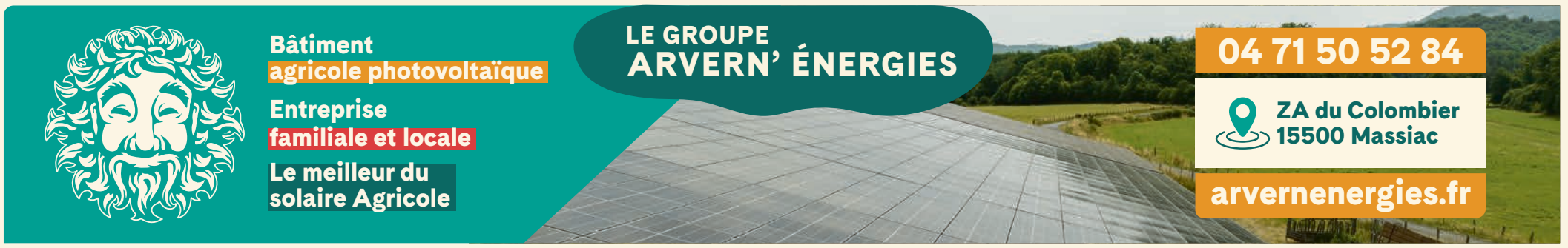
01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

01 - Vends piquets acacia appointés en 2m prix 3,10 euros HT.
✆ 06 16 25 39 34

01 - Vends bois de chauffage coupe en 2m non fendu chêne acacia prix suivant volume.
✆ 06 82 07 33 68

03 - Vends foin 2024 bottes rondes 120x120 + foin 2023 pour paillage ou autre stocké dehors + maïs ensilage plante entière en bottes + petites bottes de paille.
✆ 06 14 34 80 39

07 - Vends foin balles ronde + luzerne bonne qualité.
✆ 06 15 51 58 89



// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

07 - Vends foin 2024 balles rondes prairie naturelle prix bas
✆ 06 42 24 73 46

26 - Vends foin PN BR 120X120 bonne qualité + vibro 6 mètres defraichi neuf + vibro 3 mètres.
✆ 06 88 48 14 29

38 - Vends foin 2024 prairie naturelle botte carrée livraison à partir de 5 tonnes.
✆ 06 07 33 77 17

38 - Vends petites bottes de foin.
✆ 06 71 31 52 21

38 - Vends bottes de foin moyenne densité 18-20kg foin de montagne récolte 2024.
✆ 06 85 08 26 33

74 - Vends foin et regain séché en grange 70, 120 ou 30 kg ; pirouette Kuhn 10 m semi-portée 2008.
✆ 06 60 29 24 08

Fourrage

01 - Vends foin de montagne 2024 en balles carré de 120 par 70.
✆ 06 19 93 00 99

Communauté de Communes des Terres d'Auxois
(secteur 21390)
Vend 34 ha de foin sur pied
Faire offre au **07 57 76 95 80**
j.leclercq@ccterres-auxois.fr

01 - Vends foin de prairies naturelles. 50 balles rondes 1,20 m x 1,20 m. Prix à débattre. Marboz (Ain).
✆ 06 72 70 00 83

01 - Vends 100 bottes foin PN Juillet 2024 moyen 24 euros la botte TTC. 01190 Ozan.
✆ 06 37 06 27 49

69 - Vends très bon foin 2022 ou 2023, foin de luzerne, balles rondes et carrées. Livraison 8 Tonnes mini (panache possible avec paille).
✆ 04 74 00 30 70

69 - Vends foin 2024 BR 120X140.
✆ 06 70 20 63 37

89 - Vends foin, paille, balles rondes 120 x 120, 50 € la tonne. (0602)
✆ 06 18 94 70 46

Immobilier

83 - Vends studio 30 m² neuf + terrasse 10 m² équipée pompe à chaleur réversible + moustiquaire + cave + parking privé sécurisé + DPE : D + immeuble proche commerce à Six Fours Les Plages.
✆ 06 81 23 56 77

Location

Agricole

69 - Prends bovins en pension au pré sur 35 ha (2 parcelles) région Amplepuis 69 .
✆ 06 80 18 70 32

Autres

39 - Viticulteur cherche maison avec garage ou gîte à l'année, le temps d'une construction autour de Dijon, ou dans vignoble. Merci. (0601)
✆ 06 72 38 18 00

Emploi

Offre

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à **SAS MANIÈRE**
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

07 - Recherche salarié agricole exploitation - poly culture - élevage bovins lait allaitant - volaille - culture personne motivée avec un minimum d'expérience
✆ 06 89 74 32 36

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement pour intervenir au sein de 8 exploitations sur le canton de Baugy (15 kms autour). Tâches : traite, entretien, alimentation et manipulation des animaux (caprins, bovins laits, bovins allaitants, ovins), travaux dans les champs (déchaumage, travail du sol, travaux de fenaison…), conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends et jours fériés possibles. Rémunération : 13.30€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste en CDI, à pourvoir immédiatement. Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

39 - Nous recherchons une famille d'accueil relais chaleureuse pour accueillir deux à trois adolescents. Ce placement se ferait une fois par mois et durant une partie des vacances scolaires, en étroite collaboration avec notre équipe éducative. Si vous êtes une famille aimante, prête à offrir un environnement sécurisant et stimulant, nous serions ravis de vous rencontrer. Votre rôle serait essentiel pour accompagner ces jeunes dans leur développement et leur épanouissement. Pour plus d'informations ou pour manifester votre intérêt, n'hésitez pas à nous contacter.
✆ 06 47 00 52 24

58 - Urgent, recherche salarié agricole polyvalent, H/F, CDI. Scea De Treigny, 58420 Chevannes Changy. (0606)
✆ 06 10 64 01 65

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin.
✆ 06 63 31 48 59

Mariage

89 - Femme Malgache 48 ans, sérieuse, souriante, aimant cuisiner, travail, cherche H 48-70 ans pour fonder famille. A Jeantroux, 13 rue des Ouches. (0402)
✆ 89550 Hery

Regardez-nous sur YouTube

Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB

Recrute pour leurs sites de Lézinnes (89) et de Ménétreux-le-Pitois (21)

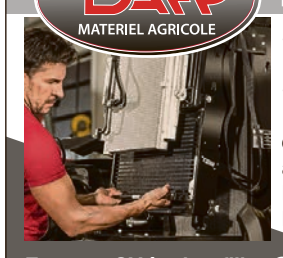
TECHNICIEN MANUTENTION (H/F)

Contactez-nous au **03 86 75 63 22**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Suivez-nos publications sur Instagram

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



- **1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)**
- **1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)**

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

Animaux

Bovin

01 - Propose pension au pré pour bovins ou équins du 01/05/2025 au 15/11/2025 sur prairie ombragée de 11 hectares + 11 autres hectares de regain après fenaison à partir de Septembre. Le tout sur la commune de Corcelles 01110. Prairie alimentée en permanence en eau de source. Surveillance quotidienne assurée. Accueil possible pour 15 à 20 bovins ou équins. Prix/jour/ tête: Entre 1.40€ et 1.60€ à débattre selon âge et taille des animaux. Il serait éventuellement possible de négocier un forfait saisonnier.
✆ 06 24 32 65 17

01 - Vends 2 repro 2 ans 900 kg et 3 repro 14 mois 620kg Charolais, HBC, vêlage facile, TGS, prix raisonnable, bonne origine.
✆ 06 88 76 67 81

01 - Vends génisses 46 et 66 âgées de 12 à 18 mois.
✆ 06 20 37 79 81

01 - AV génisses Ferrandaise, 15 mois, pure race.
✆ 06 58 44 73 47

03 - Cause retraite donne taureau HBC très gentil 7 ans vêl très facile ne pas abattre.
✆ 04 70 42 25 20

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 21-25 mois et veaux d'un an, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0202)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends cause retraite génisses 2 ans, repro. Indemne Mortalero. (0604)
✆ 07 45 12 03 36

42 - Vends taureau Charolais, HBC, 2 ans, tb origine. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends cause retraite vaches pleines 34 et 39, région Feurs.
✆ 06 12 66 09 15

42 - 43- Vends 7 broutards Limousins pure entre 8 et 10 m. 4 femelles et 3 mâles, non vaccinés.
✆ 06 81 33 35 57

42 - Vends vache montbéliarde, logette, contrôle laitier, vaccinée MHE, cause surnombre.
✆ 06 76 85 44 52

58 - Élevage HBC origine insémination, vds 4 taureaux de 21 mois dt 2 origine Nemo pp, 14 repro, nés à partir d'oct 23, vêlage facile fils de : Mélomane, Oumiou, Orage p, Newmann p, Picasso p et Rodger p, Mister p, Padcorn p, Nuts. François BOUCHE Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0208)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends 20 veaux reproducteurs 15-17 mois, HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (0403)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Bons taureaux charolais, 2 ans, type viande, vêlage facile. (0504)
✆ 06.68.67.23.23

Des professionnels à votre service

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES

FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus, sc, hétéro et homozygotes de 12 à 24 mois. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0505)
✆ François 06 08 78 05 01.
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Vds 3 taureaux de 2 ans et 15 veaux de 15 mois, HBC. Geac Touillon Moiron, Decize. (0605)
✆ 06.19.82.08.94

Ventes aux enchères des stations d'évaluation

150 reproducteurs Charolais
Infos sur www.stationevaluation71.com



CÔTE-D'OR
Vend. 14 février 2025
13 h 30 à Créancey
et en direct sur Internet
visite sur RDV
07 88 94 47 16

SAÔNE-ET-LOIRE
Vend. 21 février 2025
13 h à Charolles
et en direct sur Internet
visite sur RDV
du 10 au 15 février
07 86 70 37 55

Toutes les infos, vidéos et photos sur le site www.stationevaluation71.com
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

21 - Vends cause retraite génisses 2 ans, repro. Indemne Mortalero. (0604)
✆ 07 45 12 03 36

42 - Vends taureau Charolais, HBC, 2 ans, tb origine. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends cause retraite vaches pleines 34 et 39, région Feurs.
✆ 06 12 66 09 15

42 - 43- Vends 7 broutards Limousins pure entre 8 et 10 m. 4 femelles et 3 mâles, non vaccinés.
✆ 06 81 33 35 57

42 - Vends vache montbéliarde, logette, contrôle laitier, vaccinée MHE, cause surnombre.
✆ 06 76 85 44 52

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (0607)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

63 - AV génisses Ferrandaise, 15 mois, pure race.
✆ 06 58 44 73 47

69 - VDS reproducteurs Limousins HBL, bonnes origines, 15-18 mois.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vds taureaux HBC au pré, viande, gabarit, ataxie négative. Ori. Bernardet Girard Herbemont. Gaec Goulliard. (0501)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends bons taureaux 2 ans, HBC et une vache de 5 ans suitée d'une femelle, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

Caprin

26 - Vends jeunes boucs issus d'IA nés en septembre 2024 + boucs de 18 mois issus de saillies naturelles. Élevage adhérent Contrôle laitier + Capgenes, 850 L/an, ICC 2,6. Élevage indemne CAEV + inscrit au CSO Tremblante.
✆ 06 89 19 37 82

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

69 - Vends porc fermier truie pleine.
✆ 04 74 70 94 03

Chien

89 - Vends chiots Beauceron, 2 F, 1 M, portée de 5, nés le 09/11/24, non LOF. Mère N°250269611201984. (0503)
✆ 06 20 97 08 19

Equin

38 - Vends mulet né 08/05/24, croisement comtoise BDP, robe alezan brûlé, crins lavés.
✆ 06 10 94 35 54

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40



Terres de Bourgogne
L'information vous accompagne partout !
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

DOMAINE VINCENT ET FRANCOIS JOUARD
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 121 136 euros
Siège social : 2 place de l'Eglise
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
403 784 614 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Décembre 2024 a pris acte de la démission de Mr Vincent JOUARD de ses fonctions de cogérant,avec effet au 31 Décembre 2024 et a décidé de ne pas le remplacer
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, le représentant légal
Mr François JOUARD

AL25017338

TRANSFORMATION

DOMAINE VINCENT ET FRANCOIS JOUARD
Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 121 136 euros
Siège social : 2 place de l'Eglise
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
403 784 614 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31Décembre 2024 a décidé de transformer la Société en Société Civile d'Exploitation Agricole,avec effet au 31 décembre 2024, sans création d'un être moral nouveau.Le capital et la durée n'ont pas été modifiés.
NOUVELLES MENTIONS :
FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole
OBJET SOCIAL :La société a pour objet :- l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime,- l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités,- la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation,- la réalisation de tous travaux et prestations vitivinicoles,l'élevage de vins pour le compte de tiers,- et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet sus-indiqué.
GERANCE : Mr François JOUARD, demeurant 1 rue du Petit Puits - 21190 CHASSAGNE MONTRACHET.
CESSION DE PARTS : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, le représentant légal
Mr François JOUARD

AL25017339

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

PERNAND PRESTA
SAS au capital de 1 000 €
6 Ruelle Curtil des Chambres
21420 PERNAND-VERGELESSES
987.382.561 RCS DIJON

L'associé unique, le 23/01/2025, a étendu, à compter du même jour, l'objet social aux activités suivantes : paysagiste, entretien et création de parcs et jardins, taille, débroussaillage, achat et vente de végétaux et de matériaux.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
OBJET :
ANCIENNE MENTION : Toutes prestations viti-vinicoles.
NOUVELLE MENTION : Toutes prestations viti-vinicoles ; Paysagiste, entretien et création de parcs et jardins, taille, débroussaillage, achat et vente de végétaux et de matériaux.

AL25017405

MODIFICATIONS MULTIPLES

Le 30/09/2024, l'AGM de la SARL H4L CONSEIL& PATRIMOINE, capital 351000€, 818458101 RCS DIJON a transféré à la même date le siège social du 11 E Boulevard Rembrandt 21000 DIJON au 129, Rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS, modifié l'article 4 des statuts et nommé Thierry VASSAULT 129, Rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS gérant à la place de Stéphanie RAMUS démissionnaire

AL25017406

MODIFICATIONS MULTIPLES

Le 30/09/2024, l'AGM de la SCI SDP21, capital 1000 €, 821196128 RCS DIJON a décidé à la même date le transfert du siège social du 11 E Boulevard Rembrandt 21000 DIJON au 129, Rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS, a modifié l'article 4 des statuts et nommé Thierry VASSAULT 129,Rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS gérant à la place de Stéphanie RAMUS démissionnaire.

AL25017409

MODIFICATIONS MULTIPLES

LES PETITS PAILLOUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 €
Siège social : 1 Bis Chemin des Paquiers
21200 VIGNOLES
851.227.090 RCS DIJON

La collectivité des associées, par décisions unanimes du 17/01/2025, a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES et de nommer la SARL VAUDELING en qualité de présidente, en remplacement de Sabrina VAUDELIN, démissionnaire, et de modifier les statuts.
SIEGE SOCIAL.
Ancienne mention : 1 Bis Chemin des Paquiers 21200 VIGNOLES.
Nouvelle mention : 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES.
GERANCE.
Ancienne mention : Sabrina VAUDELIN.
Nouvelle mention : SARL VAUDELING, 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES, 939.881.314 RCS DIJON

AL25017414

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

ROBERT ROGER ET FREDERIC
EARL au capital de 109 930,99 €
Ayant son siège social
21140 PONT ET MASSENE
378 775 704 RCS DIJON

L'AGE du 17/01/2025a décidé de remplacer à compter du 17/01/2025 la dénomination sociale «ROBERT ROGER ET FREDERIC» par «EARL LA FERME DU LAC», et a modifié en conséquence l'article 3 des statuts.
Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL25017416

MODIFICATIONS MULTIPLES

DU PRE DE LA VACHE
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 €
Siège social : 1 Chemin des Paquiers
21200 VIGNOLES
895.372.886 RCS DIJON

La collectivité des associées, par décisions unanimes du 17/01/2025, a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES et de nommer la SARL VAUDELING en qualité de présidente, en remplacement de Jean-Philippe VAUDELIN, démissionnaire, et de modifier les statuts.
SIEGE SOCIAL. Ancienne mention : 1 Bis Chemin des Paquiers 21200 VIGNOLES.
Nouvelle mention : 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES.
GERANCE. Ancienne mention : Jean-Philippe VAUDELIN.
Nouvelle mention : SARL VAUDELING, 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES, 939.881.314 RCS DIJON

AL25017418

MODIFICATIONS MULTIPLES

VAUDELIN
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 €
Siège social : 1 Bis Chemin des Paquiers
21200 VIGNOLES
803.022.532 RCS DIJON

Le 17/01/2025 l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES et de nommer la SARL VAUDELING en qualité de présidente, en remplacement de Jean-Philippe VAUDELIN, démissionnaire, et de modifier les statuts.
SIEGE SOCIAL. Ancienne mention : 1 Bis Chemin des Paquiers 21200 VIGNOLES.
Nouvelle mention : 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES.
GERANCE. Ancienne mention : Jean-Philippe VAUDELIN.
Nouvelle mention : SARL VAUDELING, 6 Chemin de la Fournache 21200 VIGNOLES, 939.881.314 RCS DIJON

AL25017419

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FVDB
Société par actions simplifiée
de Participations Financières
de Professions Libérales d'Avocats
sous forme de SASU
Au capital de 200000 €
Siège social : 4 ALLEE LAMARTINE
21240 TALANT
RCS DIJON 840529184

Par décision de l'associé Unique du 31/12/2024 , il a été décidé de transférer le siège social au 10 Gwaremm Diskan 29910 TRÉGUNC à compter du 01/01/2025 .
Radiation au RCS de DIJON et immatriculation au RCS de QUIMPER.

AL25017446

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 24 janvier 2025, concernant la société EPICERIE RDM, 7 Place Granville,21000 Dijon. Il y a lieu de lire 7 place Granville21000 Dijon, et non pas : 7 place Grandville 21000 Dijon.

AL25017421

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sandra PAULO, Notaire au sein de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (21), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 31 janvier 2025,
A été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté UNIVERSELLE entre :
Monsieur Patrice BERNARDIN, Retraité, et Madame Mireille France Pierrette BINET, Retraitée, demeurant ensemble à GENLIS (21110) 8 Avenue Général de Gaulle.
Monsieur est né à COLLONGES LES PREMIERES (21110) le 23 juin 1959,Madame est née à BAR-SUR-AUBE (10200) le 3 décembre 1959.
Mariés à la mairie de GENLIS (21110) le 4 juillet 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me Sandra PAULO

AL25017457

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 03/02/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Vitteaux : Libre – parcelle boisée – Urbanisme : Zone N du PLU 3 ha 92 a 98 ca 'BOIS MARCHET' : C-0372
Dossier Magny-sur-Tille - Izier :
Magny-sur-Tille : Libre – terre et bois – Urbanisme : Zone A et N du PLU 23 ha 78 a 26 ca 'AU DESSUS DE LA BASSE CORV' : F-0005 - 'LE PRE SAINT ESPRIT' : ZA-0005 - 'PRE NEUF' : ZH-0058 - 'EN LISSEUVRET' : ZL-0010 - 'SUR LE DENAUGE' : ZL-0025 - 'AUX POIRIERS VERTS' : ZL-0018 - 'EN FROIDOUX' : ZS-0016—0018 - 'AUX GRANDS ESSARTS' : ZS-0001
Izier : Libre – terre - Urbanisme : Zone N du PLU 1 ha 05 a 58 ca 'CHAPELLE GIRARD' : ZH-0077
Selongey : parcelles forestières - urbanisme : Zone N du PLU 36 a 35 ca 'LA DACHELEE' : A-0959 - 'COTE MUARD' : A-0725 - 'BRAMANT' : D-0066
Marey-sur-Tille : Terres, landes - Urbanisme : RNU 54 a 10 ca 'GREVILLEUX' : A-0612 - 'EN CHARMONT' : B-0111—0123
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Quetigny : Loué – Objectif : maintien de l'exploitant, terre – Urbanisme : Zone A et Au du PLU - 5 ha 50 a 48 ca 'SUR LA FONTAINE COUTERNON' : ZL-0059 - 'LA PERRIERE' : ZL-0020
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/02/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017444

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION PAR TUP

JADE.R
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social
5Bis Rue du Faubourg Saint Jacques
21200 BEAUNE
520.457.342 RCS DIJON

Par décision du 02/01/2025, l'associée unique a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société JADE.R, à compter du même jour.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société JADE.R au profit de la société HOLDING BONNAND, associée unique de la société JADE.R, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Les créanciers peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Les oppositions seront reçues au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis

AL25017356

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PAUL PERE ET FILS
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 166 330 euros
34 rue Basse
21120 CHAIGNAY
452 262 405 RCS DIJON

Par décisions en date du 31 décembre 2024,l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable.Il a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Samuel PAUL, demeurant 3 rue du Presbytère –21120 CHAIGNAY, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à 34 rue Basse 21120 CHAIGNAY, lieu du siège social.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le liquidateur

AL25017378

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 20.12.2024 des associés de la société civile SCI SOENEN au capital de 1.000€, siège social à DIJON (21000) 10, rue Charles Brugnot 803 737 162 RCS DIJON, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme Bérangère SOENEN, 6, rue du Four 89290 IRANCY a été nommé liquidateur. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à DIJON (21000) 10, rue Charles Brugnot.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce de DIJON.
Cette dissolution met fin aux fonctions de la gérante.

AL25017382

// ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE DE LA MEUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ENVIRONNEMENTALE

CONCERNANT Les premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale portées par l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (dites « opérations DR0 ») du projet de centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo)
Par arrêté interpréfectoral n°2025-128 du 25 janvier 2025, il est prescrit une enquête publique du vendredi 28 février 2025 à 09H00 au lundi 31 mars 2025 à 17H00, soit 32 jours consécutifs, portant sur les premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale portées par l'Agence nationale de gestion des déchets radioactifs (dites «opérations DR0») du projet de centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo).
La personne responsable des dossiers déposés est Monsieur Patrice TORRES, directeur de la Direction Industrielle Grand Est (DIGE) de l'Andra, auprès duquel toutes informations pourront être sollicitées par courrier à l'AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS (Andra) – 1-7, rue Jean Monnet – 92 298 CHÂTENAY-MALABRY Cedex ou par courriel : dr0.instruction@andra.fr .
L'enquête publique, dont le siège est fixé à la mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, se déroulera dans les mairies des communes suivantes concernées par les opérations DR0 :
- département de la Meuse : ABAINVILLE, AULNOIS-EN-PERTHOIS, BAR-LE-DUC, BAZINCOURT-SUR-SAULX, BIENCOURT-SUR-ORGE, BONNET, BRAUVILLIERS, BURE, DEMANGE-BAUDIGNÉCOURT, GIVRAUVAL, GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, HORVILLE-EN-ORNOIS, HOUDELAINCOURT, JUVIGNY-EN-PERTHOIS, LIGNY-EN-BARROIS, LONGEAUX, MANDRES-EN-BARROIS, MAULAN, MENAUCOURT, MÉNIL-SUR-SAULX, MONTIERS-SUR-SAULX, MORLEY, NAIX-AUX-FORGES, NANÇOIS-SUR-ORNAIN, NANTOIS, RIBEAUCOURT, SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN, SAINT-JOIRE, STAINVILLE, TANNOIS, TRÉMONT-SUR-SAULX, TRÉVERAY, TRONVILLE-EN-BARROIS, VELAINES ;
- département de la Haute-Marne : CHEVILLON, CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, GILLAUMÉ, OSNE-LE-VAL, PAROY-SUR-SAULX, SAUDRON.
Désignée par le Tribunal administratif de Nancy, la commission d'enquête, composée de 3 membres titulaires : Monsieur Alain LAMBLÉ, retraité, président de la commission, Madame Pascale CUNY-NOËL, retraitée, Monsieur Pascal GAIRE, retraité et de 3 membres suppléants : Monsieur Philippe GIRON, retraité, Monsieur Bernard HELMER, retraité, Monsieur Yves ROBINOT, retraité, conduira cette enquête.
Pendant la durée de l'enquête, l'ensemble du dossier comprenant notamment une notice explicative, des notes de présentation non technique, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du porteur de projet, le bilan de la participation du public relatif aux premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale ainsi que les fiches ouvrages sera consultable selon les modalités suivantes :
- sur support papier en mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU, siège de l'enquête et dans les mairies de BONNET, BURE, HOUDELAINCOURT, JUVIGNY-EN-PERTHOIS, LIGNY-EN-BARROIS, MANDRES-EN-BARROIS, RIBEAUCOURT, SAUDRON, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, sauf dispositions particulières,
- lors des permanences assurées par la commission d'enquête définies ci-après,
- sur le site internet dédié à l'enquête accessible à partir du lien suivant : https://www.registre-numerique.fr/dr0-cigeo ;
Le lien permettant d'accéder au site dédié à l'enquête publique sera également mentionné sur les sites internet suivants : www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.aube.gouv.fr, www.bouches-du-rhone.gouv.fr, www.cote-dor.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, www.manche.gouv.fr, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, www.vaucluse.gouv.fr, www.vosges.gouv.fr, www.andra.fr
Des postes informatiques seront mis gratuitement à la disposition du public pour libre consultation du dossier :
- à la Préfecture de la Meuse - 40, rue du Bourg à BAR-LE-DUC, aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 ;
- à la Sous-préfecture de Saint-Dizier - 54, rue Gambetta à SAINT-DIZIER, aux jours ouvrables au public, de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.
Une tablette numérique permettant de consulter le dossier sera également mise à la disposition du public au siège de l'enquête, en plus du support papier, à la mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU (55 130) – 15, place de l'Hôtel de Ville.
Le public est informé que toute observation (et ses éventuelles pièces jointes), qu'elle soit écrite, orale ou dématérialisée sera consultable par tous sur le registre numérique. Il est précisé qu'il est de la responsabilité de chaque participant à l'enquête publique, s'il souhaite rester anonyme, de ne faire état d'aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse etc.).
Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et ses propositions sur le projet selon les modalités définies ci-après :
- par correspondance écrite adressée au président de la commission d'enquête à l'adresse du siège de l'enquête publique : Mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU (55 130) – 15, place de l'Hôtel de Ville ;
- par correspondance électronique à l'adresse courriel suivante : dr0-cigeo@mail.registre-numerique.fr ;
- sur les registres d'enquêtes disponibles dans les mairies des communes accueillant des permanences de la commission d'enquête ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé sécurisé accessible directement à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/dr0-cigeo ;
- directement auprès de membres de la commission d'enquête lors des permanences qui se tiendront selon le calendrier défini ci-dessous :
Mairie de BONNET
35, Grande rue 55 130 BONNET
Mardi 11 mars 2025 14h00 - 16h30
Mardi 25 mars 2025 09h00 - 11h30
Mairie de BURE
2, rue de l'Orme 55 290 BURE
Vendredi 28 février 2025 14h00 - 16h30
Jeudi 20 mars 2025 09h00 - 11h30
Mairie de GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU
15, place de l'Hôtel de Ville 55 130 GONDRECOURT-LE-CHATEAU
Vendredi 28 février 2025 09h00 - 11h30
Mercredi 12 mars 2025 14h00 - 16h30
Mairie de HOUDELAINCOURT
15, rue d'Orléans 55 130 HOUDELAINCOURT
Vendredi 07 mars 2025 09h00 - 11h30
Jeudi 20 mars 2025 14h00 - 16h30
Mairie de JUVIGNY-EN-PERTHOIS
1, place de la Mairie55 170 JUVIGNY-EN-PERTHOIS
Lundi 17 mars 2025 16h30 - 19h00
Mercredi 26 mars 2025 09h00 - 11h30
Mairie de LIGNY-EN-BARROIS
2, rue de Strasbourg 55 500 LIGNY-EN-BARROIS
Lundi 17 mars 2025 09h00 - 11h30
Mercredi 26 mars 2025 14h00 - 16h30
Mairie de MANDRES-EN-BARROIS
1, place de la Mairie 55 290 MANDRES-EN-BARROIS
Lundi 10 mars 2025 14h00 - 16h30
Samedi 15 mars 2025 09h00 - 11h30
Mairie de RIBEAUCOURT
3, Grande rue 55 290 RIBEAUCOURT
Mercredi 12 mars 2025 09h00 - 11h30
Mardi 25 mars 2025 14h00 - 16h30
Mairie de SAUDRON
3, rue de la Mairie 52 230 SAUDRON
Lundi 10 mars 2025 09h00 - 11h30
Lundi 31 mars 2025 14h00 - 16h30
Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra le jeudi 06 mars 2025 de 18h30 à 20h30 à la salle Jean Barbier de LIGNY-EN-BARROIS (55 500), rue des Sirènes.
Les observations et propositions devront être déposées et parvenues à destination quelle qu'en soit la forme avant le terme de l'enquête, soit au plus tard le lundi 31 mars 2025 à 17h00.
À compter de la clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra, dans un délai de trente jours, au Préfet de la Meuse, préfet coordonnateur, ainsi qu'au Président du Tribunal administratif de Nancy, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête.
Une copie de ces documents sera ensuite adressée au responsable du projet et aux maires des communes concernées par les opérations DR0 pour être tenus à la disposition du public pendant une année. Ces documents seront par ailleurs mis en ligne, pendant la même durée, sur les sites internet suivants : www.meuse.gouv.fr, www.haute-marne.gouv.fr, www.ain.gouv.fr, www.aube.gouv.fr, www.bouches-du-rhone.gouv.fr, www.cote-dor.gouv.fr, www.gard.gouv.fr, www.manche.gouv.fr, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr, www.vaucluse.gouv.fr, www.vosges.gouv.fr, www.andra.fr et pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.
Les autorités compétentes pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale, les demandes de permis de construire et les déclarations préalables concernant les premières opérations de caractérisation et de surveillance environnementale (dites « opérations DR0 ») du projet de centre de stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue (Cigéo), sont le Préfet de la Meuse et la Préfète de la Haute-Marne.
Au terme de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, des avis des collectivités territoriales et groupements intéressés par le projet, les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :
- un arrêté d'autorisation environnementale, assorti de prescriptions à respecter ou un rejet de la demande,
- des arrêtés de permis de construire ou un rejet d'une ou des demandes,
- des décisions de non-opposition à déclaration préalable ou une ou des décisions d'opposition.

AL25017465

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 15.01.2025 des associés de la société civile en liquidation SCI SOENEN au capital de 1.000€, siège social et de liquidation à DIJON (21000) 10, rue Charles Brugnot 803 737 162 RCS DIJON, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31.12.2024, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes sociaux seront déposés au RCS de DIJON.

AL25017383

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

DISSOLUTION

LA TABLE DE NINIE
SARL EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 3 000 €
10 RUE DES JARDINS 21530 ROUVRAY
884820432RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur MME POISSON VIRGINIE, demeurant 17 place de l'Eglise 21530 ROUVRAY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 10 rue des jardins 21530 ROUVRAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017398

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DU TRONCOIS
Société en liquidation
Au capital de 65 080,00 euros
LE TRONCOIS – 21430 MANLAY
432 587 988 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 janvier 2024, l'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur,a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, le liquidateur

AL25017452

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 décembre 2024 à AUXONNE (21130), il a été constitué une Société d'exercice libéral à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : RAMI AUDITION
Siège : 1 rue Denis GAILLARD - 21130 AUXONNE
Capital : 1 000 €
Objet : exercice libéral, à titre exclusif, de la profession de médecin et, plus particulièrement, la spécialité d'oto-rhino-laryngologiste (ORL)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON
Gérance : M. YOUSSEF Rami demeurant 36 boulevard de l'Université - 21000 DIJON

AL25017122

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28/01/2025, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : F&E
Siège social : 74 Route d'Ahuy - Bâtiment A - 21000 DIJON
Objet social : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation,aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location nue ou meublée ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI F&E et cession à titre exceptionnel desdites participations. Mise à disposition des locaux.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Florian BASTARD demeurant 74 Route d'Ahuy - Bâtiment A -21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ,agrément obtenu à l'unanimité des associés pour les cessions au profit d'un tiers et à la majorité des deux tiers du capital pour les cessions au profit des associés.
Pour avis
La Gérance

AL25017374

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 29 janvier 2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : MARIAN AUTO
Objet social : L'import, l'export, l'achat et la vente de tout type de véhicule neuf et d'occasion.
Siège social : 10 Avenue Maréchal Foch 21000 DIJON.
Capital : 175 000 Euros.
Gérant : Monsieur GAVRILA Marian demeurant 1 Place Marcel Bernarde 56670 RIANTEC.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

AL25017440

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SAVIGNY LES BEAUNE du 25 janvier 2025, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GIRARD PECULIER
Siège : SAVIGNY LES BEAUNE (21420), 37 rue du Général Leclerc
Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition, la propriété, la gestion, la location, l'administration, l'aliénation,par tous moyens à la convenance du groupement, de tous biens ou droits immobiliers à destination agricole et viticole composant son patrimoine ; et généralement, dans le cadre de cet objet, toutes opérations quelconques, y compris l'emprunt et la constitution de garanties, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société
Capital : 1 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire

ANNONCES LÉGALES

Gérance : Madame Charlotte GIRARD PECULIER été nommée gérante de la société sans limitation de durée
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective ordinaire.
POUR AVIS
La gérance

AL25017403

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

S. C. I. PAULINE
au Capital de 120 000 €
Siège Social : 16 rue de Predelle
58200 COSNE SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS D 389 611 971

Par décisions des associés, en A.G.E. du 25 janvier 2025 le montant du capital est porté de 20 000 € à 120 000 € (500 parts de 240 €) par compensation de créances en comptes courants des associés de cent mille euros (100 000 €).
Les articles 6 & 7 des statuts sont modifiés en conséquence et la modification sera faite au Registre du Commerce de Nevers.
Pour avis. La gérance

AL25017375

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

Suivant acte authentique reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire, en date du 24 janvier 2025 à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, il a été procédé aux modifications suivantes concernant la société dénommée SCI DU CHATEAU, Société civile immobilière dont le siège est à POUGUES LES EAUX (58320), 106, rue du Château, identifiée sous le numéro SIREN 903213221 RCS NEVERS.
Capital social :
Ancienne mention : 270 000,00 €
Nouvelle mention : 424 980,00 €
Pour avis,

AL25017410

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BLANC METEORE SAS
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 7 RUE DU 13EME DE LIGNE
58000 NEVERS
899 999 080 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 21/01/2025, il a été décidé de transférer le siège social au **47 RUE DE LA PREFECTURE 58000 NEVERS** à compter du 21/01/2025.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL25017407

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

N10 BOUTIQUE SAS
SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 68 RUE FRANCOIS MITTERRAND
58000 NEVERS
978 278 711 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 21/01/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 47 RUE DE LA PREFECTURE 58000 NEVERS à compter du 21/01/2025.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL25017466

MODIFICATIONS MULTIPLES

JC2A
Société civile
au capital de 2.800.000 €
Siège :
766 RTE DE FOURCON
SAINT-LAURENT D'OINGT
69620 VAL D OINGT
908468614 RCS de VILLEFRANCHE-TARARE

Par décision unanime du 13/01/2025, il a été décidé de :
- la transformation de la Société civile en SAS, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son capital, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. M. ANDRE Jean-Claude 766 RTE DE FOURCON SAINT LAURENT D'OINGT 69620 VAL D OINGT a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M. ANDRE Jean-claude 766 route de fourcon saint laurent d'oingt 69620 VAL D OINGT, en qualité de président. Transmission des actions:
Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
- modifier par extension l'objet social de la société qui devient : la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes sociétés commerciales ou civiles; l'acquisition, soit à titre onéreux, soit par voie d'apport et la vente de tout ou partie de biens immobiliers; la location de logements meublés et toutes prestations de services annexes dont toutes prestations para-hôtelières ; l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée ; la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, de tous immeubles et droits immobiliers ; l'administration, l'exploitation et la gestion, pour son propre compte, de parts de sociétés civiles immobilières ou de parts de sociétés civiles de placements immobiliers; la réalisation d'opération de marchands de biens, promotion immobilière, aménagement foncier, lotisseur, etc. ; toutes prestations de services, notamment à ses Filiales et à toutes sociétés du Groupe; l'acquisition, la détention, l'importation, l'exportation, la commercialisation, l'achat et la vente de produits et services concernant les domaines du luxe et de l'art.
- transférer le siège social au 10, Résidence la Sapinière 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS.
Radiation au RCS de VILLEFRANCHE-TARARE et ré-immatriculation au RCS de NEVERS.

AL25017392

MODIFICATION DE CO-GÉRANT

EARL DE BILLY PAZY
Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Siège social : Saint-Grémange
58800 PAZY
Au capital de 497 441,14 Euros
RCS NEVERS n°398 233 494

Suivant délibération d'AG du 1er décembre, les associés ont :
- pris acte à effet du 1er décembre 2024 de la démission de Monsieur Thierry VERNILLAT de la cogérance de la société,
- transféré le siège social de la société à MORACHES (Nièvre, 58420), Le Bourg,1 Rue du Lavoir.
Monsieur Benoit VERNILLAT reste seul gérant de la société.
Les modifications seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL25017394

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL TRAVAGRI
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 65.000,00 Euros
Siège social Saint-Grémange
58800 PAZY
RCS NEVERS n°792 889 198

Suivant délibération d'assemblée générale du 1er décembre, les associés ont :
- pris acte à effet du 1er décembre 2024 de la démission de Monsieur Thierry VERNILLAT de la cogérance de la société,- transféré le siège social de la société à MORACHES (Nièvre, 58420), Le Bourg,1 Rue du Lavoir.
Monsieur Benoit VERNILLAT reste seul gérant de la société.
Les modifications seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL25017395

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL MOISSON DU SOLEIL
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 19 Rue des Crais
Saint-Grémange
58800 PAZY
RCS NEVERS n°511 739 211

Suivant délibération d'Assemblée Générale du 1er décembre 2024, les associés ont :
- pris acte à effet du 1er décembre 2024 de la démission de Monsieur Thierry VERNILLAT de la gérance de la société,
- nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Benoit VERNILLAT, demeurant à MORACHES (58420), Le Bourg, 1 Rue du Lavoir, à compter du 1er décembre 2024.
Les modifications seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL25017396

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL FORRE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : Bois Rolland
58330 ST SAULGE
790 184 527 RCS NEVERS

Le 01/12/2024, l'AGE a nommé Monsieur Anthony FORRE demeurant La Blouze58330 JAILLY en qualité de cogérant de la société en remplacement de Monsieur Michel FORRE, démissionnaire et ce à compter de ce jour et pour une durée illimitée.
Pour avis.

AL25017412

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SOCIETE DE THANATOPRAXIE NIVERNAISE - STN
SAS au capital de 8 000 €
Siège social : 33, Route de Cours
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
539 747 584 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 30/01/2025 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 01/02/2025:
- Présidence :
Ancienne mention : M. Adrien POUGET
Nouvelle mention : Mme Jessy RAMSAY dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 33, Route de Cours
- Directeur Général :
Ancienne mention : Mme Jessy RAMSAY
Nouvelle mention : Néant

AL25017442

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL LODGE DU PETIT ROGERIN
SARL au capital de 81 000 euros
Siège social : 13 Rue Barreau
58000 NEVERS
889 814 240 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 20/01/2025, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital de 184 000 € par compensation avec une créance puis de réduire le capital d'un montant de 113 000 € par apurement des pertes, le capital social étant ainsi ramené à 81 000 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL25017445

COGEP AVOCATS

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GFA DU GRAND DOMAINE
Groupement Foncier Agricole
au capital de 182 940 euros
Siège social : Maulaix
58250 LA NOCLE MAULAIX
444 468 334 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE en date du 27/12/2024, les associés ont nommé en qualité de cogérant M. Antoine TRICOT, demeurant Domaine Denis 58250 MONTAMBERT, pour une durée illimitée à compter du 27/12/2024.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis. La Gérance

AL25017448

// GÉRANCE

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche
ORLEANS - 3/5 Bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 16/01/2025, enregistré le 21/01/2025 au SPFE de NEVERS, Dossier 2025 0000 1294 Référence 5804P01 2025 A 00045 , la Société MAISON KEVIN,SARL au capital de 1000 euros, ayant son siège à SAINT BENIN D'AZY (58270) 13, rue Thiers, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°913 475 109, déclarée en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 15/04/2024, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnances du Juge Commissaire le 15/07/2024 et 21/10/2024, a cédé à la SARL PAINS ET CHOCOLATS,SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 310, route de Montigny Ourouer 58130 VAUX D'AMOGNES, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 932 452 311,son fonds de commerce de Boulangerie-Pâtisserie exploité à SAINT BENIN D'AZY(58270),13, rue Thiers, avec entrée en jouissance au 16/01/2025, au prix de 10 000 €,s'appliquant pour 4480 € aux éléments incorporels et 5520 € aux éléments corporels.Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.
Pour avis,

AL25017364

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte ssp du 06/01/2025, M. Adrien BORIES dt à CHAMPLIN (58) – 46, Route de Brinon a donné en location-gérance à la société TAXI ASSISTANCE SERVICE, SARL au capital de 2 000 € ayant son siège social à CHAMPLIN (58) – 46, Route de Brinon, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 928 205 855 des éléments dépendant d'un fonds d'activité d'exploitant de taxi comprenant le bénéfice de l'autorisation de stationnement taxi n° 2 délivrée par la Mairie de TANNAY et un véhicule équipé taxi, pour une durée indéterminée à compter du 06/01/2025.

AL25017458

// ADDITIF-RECTIFICATIF

SCI OMURI
Société civile immobilière
Au capital de 1580 €
3 rue Edouard Seguin
58500 Clamecy
En cours d'immatriculation au RCS de Nevers

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 20 décembre 2024, concernant la société dénommée SCI OMURI.
C'est à tort qu'il a été indiqué comme gérant : Monsieur Isuf OMURI, demeurant à CLAMECY (58500), 10 rue des Vaux d'Yonne, alors que seul : Monsieur Fatlum OMURI, demeurant à CLAMECY (58500), 3 rue Edouard Seguin, sera gérant de ladite société.
Pour avis.

AL25017438

// DIVERS

AVIS

CDC Habitat Social (SAD'HLM), en application des articles L 443-12, R443-12 et D 443-12-1 du CCH,
Vend 1 maison T4- Lot 29 - UG 125022 sise Résidence « BOIS DES LOGES 1 » 14 place du 7ème R.A. à Nevers 58000 d'une surface carrez de 89,52 m2 avec garage + jardin. DPE : D CLASSE CLIMAT : D ;montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 1460€ et 2010€ (années de référence 2021 2022 2023-abonnement compris). Prix : 55 100 € hors frais de notaire et bancaires.
Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 32.Quote-part de charges annuelles estimées : 413 €.
PAS DE PROCEDURE EN COURS.
Contact :CDC HABITAT SOCIAL Romuald GENIN Tél : 0974 48 62 21 romuald.genin@cdc-habitat.fr
Date limite de remise des offres 07/03/2025.
Les offres doivent être adressées par courriel ou par RAR (CDC Habitat Social– Romuald GENIN – LE KATAMARAN – Parc Valmy – 41, Avenue François Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON Cedex 3)
La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.

AL25017371

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC Notaire à GUERIGNY (58130)le 28 janvier 2025, Monsieur Joris MIRBEL, et Madame Célia Monique Françoise ARANDA-GARCIA, son épouse, demeurant ensemble à SICHAMPS(58700), 2, rue des Vergers,
Nés savoir :
Monsieur à BROU-SUR-CHANTEREINE (77177), le 6 octobre 1995.
Madame à CLERMONT FERRAND (63000), le 10 février 2000.
Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de VAUX D'AMOGNES (58130) le 20 avril 2024.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil,ont décidé d'aménager leur régime matrimonial et d'apporter les modifications ci-après à leur régime matrimonial :
Apport à la communauté d'une maison d'habitation appartenant en propre à Monsieur MIRBEL située à SICHAMPS (58700) 2 rue des Vergers cadastrée A n°349 pour une contenance de 6 ares 59 centiares.
Les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130), 1, rue de Plouzeau.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour insertion
Me Audrey ROUSTIC, notaire.

AL25017386

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Mouron-sur-Yonne (58) 9 ha 55 a 39 ca 'PRE DE LA CORVEE' : A-0189—0190 - 'BOIS DE L ETANG' : A-0217—0218
Cmne de Lurcy-le-Bourg (58) 10 ha 73 a 65 ca 'COURGEON' : B-0437—0438 - 'LES MOULINS A VENT' : ZB-0038 - 'LES MINERAIS' : ZE-0044—0045 - 'LES PATUREAUX DE GIRY' : ZH-0009
Et, par extension, Cmne de Marigny-sur-Yonne (58) 6 ha 92 a 80 ca 'SORBEE' : ZD-0028—0029
Cmne de Champvert (58) 74 ha 35 a 57 ca 'ROUETAR' : AB-0024—0025—0026—0027—0076—0088 - 'BRAIN' : AB-0030—0031—0032 - 'PRE DU PORT' : AB-0022 - 'LE FOUR A CHAUX' : C-0045—0046 - 'CHAMP DES CARRIERES' : C-0051—0622—0624 - 'PRE CORBE' : C-0011—0012 - 'PATURE DES GANCHES' : C-0619—0621 - 'PRE DE LA COUR' : C-0008
Cmne de Varzy (58) 13 ha 40 a 23 ca 'LES GRANDS CHAMPS' : AN-0001 - 'MIGNY' : ZA-0131—0132—0133—0134—0147—0167—0171—0182—0215—0217—0330 - '0006 RUE DES VIGNES BLANCHES' : ZA-0328 - 'LES PRES' : ZO-0093—0116—0117 - 'SAINT LAZARE' : ZR-0106—0107—0108
Cmne de Ouroux-en-Morvan (58) 3 ha 65 a 47 ca 'LES POREUSES DE BONDY' : BM-0241
Cmne de Pazy (58) 124 ha 78 a 40 ca
Biens à louer : 120 ha 23 a 10 ca
'USAGES D ANCRAY' : B-0791 - 'VARENNES' : B-0470—0471 - 'LE CHAMP DE LA LOGE' : ZD-0029 - 'LE ROGNIOT' : ZI-0001 - 'LE FUMOT' : ZK-0012 - 'PRES DE L ETANG' : ZL-0009—0027—0030 - 'LES CHAUMES ROUGES' : ZL-0007
Biens à vendre : 4 ha 55 a 30 ca
'0001 VARENNES' : B-0469 -'ECHINTRE DE VARENNES' : ZL-0004 -
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/02/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017447

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 1erjanvier 1986, M. Paul André RENAULT, retraité,-demeurant à SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES (58190) 12 rue de la Vallée «Charancy», né à SAINT-AUBIN-DES-CHAUMES (58190), le 26octobre 1932, célibataire, non lié par un pacte civilde solidarité, décédé à LORMES (58140)(FRANCE), le 18 novembre 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julie GOGUELAT, notaire au sein de la SELARL Sylvie LELIEVRE, notaires et conseils à AVALLON (YONNE), 13 rue Nicolas Caristie, le 28janvier 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Julie GOGUELAT , Notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL25017389

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, le 30 janvier 2025, contenant changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par : Monsieur Joël Raymond Sylvère VINÇON, né à SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (58490), le 3 juin 1962, retraité, et Madame Béatrice GARNIER, née à NEVERS (58000), le 29 juillet 1962, retraitée, demeurant ensemble à VARENNES-VAUZELLES (58640), 19 Impasse André Marie Ampére, mariés à la mairie de NEVERS (58000), le 11 juillet 1987 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL25017436

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'ARTISAN COUVREUR DAVID SAGET
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Rue Renée Pasquet
58400 CHAULGNES
817 892 805 RCS NEVERS

Le 18/01/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18/01/2025 Monsieur David SAGET, demeurant 2 Chemin des Champs Dessus, à Chaulgnes (58400), a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la Société.
Pour avis.

AL25017352

DISSOLUTION

SAS FREDERIC CHAPEAUX
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social :
20 Route des Chaboureaux
58310 BITRY
825 366 628 RCS Nevers

Suivant PV de l'AGE du 28/12/2024, il a été décidé de la dissolution de la société à compter du 01/01/2025, de nommer en qualité de Liquidateur M. SEHEUX Fréderic demeurant 10 rue saint Antoine 14600 Honfleur, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.
Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

AL25017388

// CONSTITUTION

ARCOGEST expertise comptable · artisanat · conseil · gestion

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 29 janvier 2025
Dénomination : CHOMET.
Forme : EURL.
Siège social : 116 Route de Nevers, 58180 Marzy.
Objet : L'activité de paysagiste ainsi que tous travaux liés à l'aménagement des espaces extérieurs.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10000 euros
Gérant : Monsieur Damien BAZOT, demeurant 155 Route des Bertranges, 58400 Raveau
Gérant : Monsieur Laurent CHOMET, demeurant 1052 rue Ambroise Croizat, 58600 Garchizy
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25017408

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 21/01/2025
FORME : société par actions simplifiée
DENOMINATION SOCIALE : MARYSON
SIEGE SOCIAL : MARZY (Nièvre) – 70 A, Route du Panorama
OBJET : - La prise de participation dans toute société nouvelle ou préexistante,- La gestion de portefeuille titre,- La prestation de services dans les domaines suivants : administratif,comptable, financier, commercial et technique,- La gestion et la propriété de tout patrimoine mobilier et immobilier
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
CAPITAL : 145.725 euros
PRESIDENT : Monsieur Romain FONDARD demeurant à MARZY (Nièvre) – 70A, Route du Panorama
ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions volontaires ou forcées,à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers des voix.
IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis et insertion : Le Président

AL25017417

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

MAISON DE SANTE DE GUILLON ET DE L'ISLE SUR SEREIN
Société interprofessionnelle de soins ambulatoires
à capital variable
Capital statutaire 200 euros
Siège social : 2 rue de l'Abreuvoir
89420 GUILLON
RCS AUXERRE 792 543 928

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 décembre 2024 a décidé la diminution du capital effectif de 30 euros par reprise d'apport résultant du retrait des associés.
Le capital effectif est ramené à la somme de 130 euros.

AL25017370

MODIFICATIONS MULTIPLES

GAEC DU VIGNOT
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé
au capital de 147 000,00 euros
Siège social : le Vignot, Treigny
89520 TREIGNY– PERREUSE SAINTE-COLOMBE
334 414 059 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31décembre 2024 :
- A décidé d'augmenter le capital social de 96 000€ par création de nouvelles parts, ce qui le porte à243 000 €.
- A décidé de transformer le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du31 décembre 2024.
À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : EARL DU VIGNOT
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article1844-5, par les articles L.324-1 à L.324-10 du code rural et de la pêche maritime et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Et à titre accessoire la production d'électricité d'origine photovoltaïque dont les installations sont fixées ou intégrées à ses bâtiments.Capital social : 243 000 €.Siège social : le Vignot, Treigny – 89520 TREIGNY–PERREUSE SAINTE-COLOMBE.
Durée : Jusqu'au 13 janvier 2110.Gérant : M. Benoit MORISSET, demeurant à TREIGNY - PERREUSE SAINTE-COLOMBE(89520), Treigny, 9 rue de la Sonderie.Cessions de parts : Soumises à l'agrément del'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance.

AL25017384

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL VINCENT LECHENAULT
Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
Au capital de 130 590 €
Siège social : 58 rue Romaine, Vassy
89200 ETAULE
323 356 071 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2024 a :
- Augmenté le capital social de 15,00 € pour le porter à 130 605 €.
- Nommé Mme Vanessa LECHENAULT,demeurant à THORY (89200), 10 rue du Bourg Moreau aux fonctions de gérante, en remplacement de M. Vincent LECHENAULT,démissionnaire.
- Prorogé la durée de la société de 97 ans, soit jusqu'au 27 décembre 2123.
- Transférer le siège social à ETAULE (89200),Vassy, 4 chemin de la Croix de Fer. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000) où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.
- Décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du31 décembre 2024.À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA ÉLEVAGE CVL
Forme : SCEA régie par les articles 1832 à 1870-1du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.Capital social : 130 605,00 €.
Siège social : 4 chemin de la Croix de Fer, Vassy,89200 ETAULE.
Durée : Jusqu'au 27 décembre 2123.
Gérant : Mme Vanessa LECHENAULT, demeurant à THORY (89200), 10 rue du Bourg Moreau.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance.

AL25017413

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI ARYAGA

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
23 route de Courtoin
89100 DOMATS
RCS SENS 539722702

Par décision d'une assemblée générale extraordinaire en date du 10 janvier 2025, il a été décidé de
- nommer Madame Agnès WLODARCZYK demeurant à SAINT VALERIEN (89100) 7 place de la paix bâtiment A logement 9 en qualité de gérante en remplacement de Monsieur Alexandre RYDZEWSKI, décédé le 15 janvier 2024 à compter du 10 janvier 2025
- transférer le siège social à SAINT VALERIEN (89100) 7 place de la paix bâtiment A logement 9
Immatriculation au RCS de SENS
Pour insertion, Le gérant

AL25017422

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL DES GASCONS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 940,00 euros
Siège social : 20 rue de Derrière les Fossés
89310 ANNAY SUR SEREIN
417 656 444 RCS AUXERRE

Du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2024 de 15 heures et du procès verbal de la gérance du 31 janvie r2025, il résulte que le capital social a été réduit de 794 € pour être fixé à 7 146 € à la date rétroactive du 20 décembre 2024.
Article 7 : ancienne mention : le capital social est fixé à la somme de 7940 €
Nouvelle mention : le capital est fixé à la somme de 7146 €.
Pour avis, la gérance.

AL25017427

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

NICOLAS INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
Au capital de € 3.000.000
19, Avenue du Tertre
89290 CHAMPS SUR YONNE
RCS AUXERRE 398 984 062
1994 B 00260

Il résulte du procès-verbal des décisions du Président du 06 Décembre 2024, la constatation de la démission de Monsieur Jean-Louis JONET de ses fonctions de Directeur Général de la société avec effet au 1ER Janvier 2025.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour Avis

AL25017431

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants:
BRANNAY – bois taillis et terres en partie occupés – 49 ha 21 a 09 ca:
- 10 ha 04 a 99 ca - 'LE PARC' : C – 0149 (J, K) – zonage : zone A du PLU,
- **39 ha 16 a 10 ca** - 'BOIS SAINT-JEAN' : ZD – 0025 - 0036 - 'LES PLANCHETTES' : ZL – 0029 – zonage : zones A et N du PLU.
LAVAU – pré en agriculture biologique – fonds occupé - comme le prévoit le code rural de la pêche maritime, en application de la Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : les terrains mis en vente par la SAFER dont les productions relèvent de l'agriculture biologique sont cédés en priorité à un candidat s'engageant à poursuivre une exploitation en agriculture biologique - 4 ha 76 a 10 ca - 'LA PATURE CEDEE' : K – 0151 – 0152 – 0153 – 0154 - zonage : zone A du PLU
MONTACHER VILLEGARDIN – pré - 44 a 15 ca - 'LE QUINCONCE' : B – 0088 – zonage: zone A du PLU
SEIGNELAY – bois-taillis - 82 a 44 ca - 'LE GRAND PARC OUEST' : D - 0655 – zonage : zone N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/02/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25017449

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL- DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 20 novembre 2007 suivi d'un codicille en date du 7 septembre 2023.
Madame Simonne Yvonne LEROUX, en son vivant retraitée , veuve de Monsieur Maurice André PIAT, demeurant à AUXERRE (89000) 17 rue Pierre Reckel.
Née à AUXERRE (89000), le 20 avril 1932.
Décédée à AUXERRE (89000), le 18 janvier 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaire associé », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 31 janvier 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380) 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25017435

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

ATHANNA

SASU au capital de 100 €
Siège social : 8 Rue Albert Camus
89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
919 635 748 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 10/10/2024, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis-Le Président

AL25017289

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES JACOBINS

SARL en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 49 Grande Rue
89100 SENS
Siège de liquidation
6 Square Léon Guillot,
75015 PARIS
432 260 420 RCS SENS

L'AGO réunie le 08/01/2025 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Agathe BOMPAY, demeurant 6 Square Léon Guillot, 75015 PARIS, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation rétroactivement à la date du 31/08/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017321

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CELIQUA VILLENEUVE-CYCLES.

Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 37 Rue Carnot
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE.
819639428 RCS de SENS.

Aux termes d'une décision en date du 31décembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31décembre 2024.
Monsieur Christian CELIQUA,demeurant 38 Rue des Bruyères 89100 PARON a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social,adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.Le liquidateur

AL25017366

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

XERIDER

Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 10000 euros
Siège social : 17 Rue de Sancey
89100 SENS
842943672 RCS de SENS.

Aux termes d'une décision en date du 31décembre 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Stéphane TAILLANDIER demeurant 18Rue Anatole France, 89100 SENS, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

AL25017373

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL VINCENT ETIENNE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 €
Siège social : 9, route de Genève
89100 MALAY LEPETIT
RCS SENS n° 413 028 135

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2024, réunie au siège de la liquidation de l'EARL VINCENT ETIENNE, a approuvé les comptes de liquidation clos au 31 octobre 2024, a donné quitus à M. Etienne VINCENT et Mme Nicole VINCENT, liquidateurs, pour leur gestion et pour les opérations de liquidation.
Il a été prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, les liquidateurs.

AL25017415

Notaires

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne)
4, rue de Lyon

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI RADINE GARE

Société Civile Immobilière
Au capital de 15.244,90 euros
Siège social : La Raie du Bourg
(4 chemin de l'ancienne gare)
à GUILLON TERRE PLAINE (89420)
RCS AUXERRE (89000)
SIREN 393 249 297

Par assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2025, les associés de la SCI RADINE GARE ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024 et désigné Monsieur Bertrand DUVAL en qualité de liquidateur pour la durée de la liquidation. Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé à GUILLON TERRE PLAINE (89420), 4 chemin de l'ancienne gare.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE (89000) auprès duquel la société est immatriculée.
Pour insertion unique, le liquidateur.

AL25017430

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile immobilière dénommée DU 17 RUE HIPPOLYTE RIBIERE au capital de 100 euros, le siège social est fixé 28 Rue Eugène Hatin 89000 AUXERRE, ayant pour objet l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le gérant est Eric MORIZE 28 Rue Eugène Hatin 89000 AUXERRE.
Agrément requis des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales.
Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE
Pour avis
La Gérance

AL25017385

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, le 14 janvier 2025, a été constituée la société civile dénommée «KER NICOLE»,
Siège social : AUXERRE (89000), 11 rue du Lycée Jacques AMYOT.
Capital social : CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,00 €), divisé en 16000 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 16.000,
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.
Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.
Nommé gérant de ladite société : Monsieur Jean-Marc Louis François DENIS, retraité, demeurant à AUXERRE (89000), 11 rue du Lycée Jacques Amyot.Né à PARIS 15ème arrondissement (75015), le 08 novembre 1957.
POUR INSERTION
Me TOPIN

AL25017450

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
VENDREDI
abonnement@terres-de-bourgogne.net
ABONNEMENT 03 80 78 90 40

Terres de Bourgogne Abonnement
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue
TOTAL

// MACHINISME

La sécurité impose de nouvelles règles de conduite

L'évolution du matériel agricole oblige à réactualiser les règles de conduite et de sécurité. Vitesse et tonnage décuplés, portable omniprésent… : les causes d'accident ont changé, mais le risque demeure.



Vidéo crash test Youtube

Le crash test révèle que sans ceinture de sécurité, le mannequin est violemment projeté en avant et le choc serait fatal au conducteur du tracteur.

L'an dernier, en Saône-et-Loire, la caisse locale Groupama Louhans et Territoires et la fédération des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) ont organisé une journée de sensibilisation et de prévention à l'utilisation du matériel agricole. La journée technique était animée par Fabrice Maitrot de la fédération des Cuma, Karelle Michel, Magali Colin et David Taboulet de Groupama ainsi que Michel Dubois du service santé et sécurité au travail de la MSA Bourgogne. *« En agriculture, le transport routier est aujourd'hui très accidentogène »,* alertait Fabrice Maitrot, citant l'exemple du *« chauffeur au volant d'un gros tracteur attelé à une grosse benne en surcharge, le tout roulant à 50 km/h et le portable à la main ! »*. La vitesse maximum autorisée est dictée par l'outil attelé. Si certains tracteurs atteignent 40, 50, voire 65 km/h, dès qu'ils sont attelés à un outil de moins de 2,55 m de large, la vitesse maximale autorisée plafonne à 40 km/h.

Freinage et distance de sécurité

Contrairement au code de la route appliqué aux autres véhicules, on n'enseigne pas encore le respect de distances de sécurité en agriculture. Pourtant, avec des convois agricoles plus ou moins lourds et lancés à vive allure, la distance de freinage est une donnée cruciale. Des essais ont été réalisés dans différentes conditions : tracteur plus benne chargée ou pas ; sur route sèche ou mouillée… Réalisés sur les pistes Michelin près de Clermont-Ferrand, ces essais ont été filmés par la revue Entraid du réseau Cuma. La vidéo qui en découle montre que le freinage d'urgence à 40 km/h d'un ensemble tracteur + benne, même de conception moderne (freinage ABS, attelage rotule, suspension…), est pour le moins impressionnant.

À 40 km/h, il faut 23 m pour stopper un tel ensemble sur sol sec.

À 50 km/h, il faut 50 % de distance supplémentaire, soit près de 35 m.

De ces essais, il ressort que la distance de freinage est plus courte avec le convoi le plus lourd. *« C'est donc plus la vitesse que la charge qui aggrave la distance de freinage »*, résumait Fabrice Maitrot.

Double ligne de série

Depuis 2018, tous les tracteurs mis en service sont équipés — en plus du système de freinage hydraulique simple ligne historique — d'un freinage de type double ligne, hydraulique ou pneumatique. En 2025, tout le matériel agricole mis en service est équipé avec un freinage double ligne. Cela signifie qu'un plateau fourrager livré maintenant ne pourra pas être freiné avec un tracteur datant de 2017. Ce qui fait craindre que des outils circulent dès lors sans frein !

En Cuma, cela posera des problèmes de compatibilité entre le matériel en commun et celui des adhérents. Le technicien attirait aussi l'attention sur les problèmes de surcharge qui sont systématiques pour certains équipements. C'est fréquent pour les tonnes à lisier gros volume équipées de nombreux équipements qui se retrouvent systématiquement en surcharge légale au niveau des essieux. Le dépassement des poids total en charge ou poids total roulant autorisés est passible d'une amende à partir de 135 euros …

Ceinture obligatoire

Avec une accidentologie et des vitesses de circulation croissantes, la ceinture de sécurité devient un équipement obligatoire sur les engins agricoles. *« Légalement, un employeur ne peut pas forcer le salarié à attacher sa ceinture de sécurité. Mais le chef d'exploitation a en revanche l'obligation d'équiper ses tracteurs avec des ceintures de sécurité pour que le salarié ait la possibilité de se mettre en sécurité »*, informait Fabrice Maitrot. Sur les tracteurs aussi, la ceinture de sécurité peut sauver des vies. Pour s'en convaincre, des crashs tests ont été effectués avec un tracteur agricole.

Une cabine de tracteur moderne fournie par un constructeur a été projetée à 30 km/h contre une paroi en dur. À l'intérieur de la cabine, un mannequin a été placé au volant avec et sans ceinture de sécurité. Le crash test révèle que sans ceinture de sécurité, le mannequin est violemment projeté en avant. Le choc entraînerait un enfoncement du thorax du conducteur contre le volant, ce qui lui serait fatal. Ce traumatisme mortel serait évité par la ceinture de sécurité. Le montage d'un tel équipement est tout à fait possible et abordable. Un kit de ceinture de sécurité basique (non enroulable, à fixer sur les trous de fixation M8 prévu d'origine par le constructeur du siège) revient à moins d'une centaine d'euros.

Marc Labille

L'absence de ceinture de sécurité et le portable tuent

***« En agricole, un quart des accidents mortels au travail est lié aux machines »*, alertait Michel Dubois du service santé sécurité au travail de la MSA Bourgogne. Dans les principales causes de ces accidents mortels, l'absence de ceinture de sécurité vient en tête, pointait le préventeur. *« Même sur un tracteur, on peut être éjecté, tué »*, rappelait-il. La seconde source de mortalité au volant des engins agricoles, indiquait-il, est le téléphone portable…**

Salarié, apprentis, tiers : formation et vérification périodique

***« Le chef d'exploitation est tenu de s'assurer de la capacité de son salarié à la conduite d'un engin de levage ou de manutention avant de lui délivrer une autorisation de conduite. Il peut même demander un certificat d'aptitude médical »*, informe Fabrice Maitrot. *« Si l'obtention du Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces), à renouveler tous les cinq ans, n'est pas obligatoire pour le salarié conduisant un chariot télescopique ou autre engin de manutention ou levage en exploitation agricole, la formation Caces est une garantie d'aptitude pour l'employeur »*, complète l'expert. En présence de salarié, d'apprentis ou de tiers, un chef d'exploitation doit soumettre son matériel de levage ou de terrassement à la Vérification générale périodique (VGP). La périodicité est de 6 mois pour les engins de levage (télescopique, nacelle, grue forestière, griffe à fourrage…) et 12 mois pour les autres engins (chargeur frontal…). Un certain nombre de documents réglementaires doivent se trouver sur l'engin : dernier rapport VGP, certificat de conformité CE, manuel d'utilisation, instructions d'utilisation dont abaque de charge (graphique indiquant les capacités de charge sûres pour différentes configurations d'utilisation), carnet d'entretien. Parmi les défauts les plus graves constatés sur les chargeurs télescopiques, figure le système anti-bascule ou *« système d'avertissement et limiteur de stabilité longitudinale »*. De série depuis 2011, cet équipement évite d'atteindre le basculement de l'engin en levant une charge. Sur les chargeurs frontaux, en absence de système de clapets de sécurité anti-retour pilotés, la perte en maintien de charge hydraulique est un défaut fréquent.**

Les vidéos de freinage d'urgence et de crash test sont visibles sur YouTube : Freinage d'urgence en tracteur agricole : dérapage assuré — YouTube [CRASH TEST] Quel est l'intérêt de mettre sa ceinture de sécurité ? (youtube.com)



Vidéo Entraid

Les essais de freinage d'urgence réalisés sur les pistes Michelin de Clermont-Ferrand sont assez spectaculaires. Ils démontrent que c'est plus la vitesse que la charge qui aggrave la distance de freinage.

LOISIRS

// SAINT-VINCENT DES BAILLIS

Cloué au cœur

Le 25 janvier, Pouilly-sur-Loire fêtait la Saint-Vincent des Baillis, avec la transmission de ce dernier du domaine Marielle Michot au domaine Francis Blanchet.

« C'est une fierté » sourit Mathieu Blanchet, 34 ans, lors de la réception du Saint-Vincent au Domaine Blanchet (Pouilly-sur-Loire), le 25 janvier. Pour rappel, la statue du Saint est transmise tous les ans d'un domaine à un autre. Ainsi, venu du Domaine de Marielle Michot, c'est Mathieu Blanchet qui en aura la charge pour toute l'année 2025. Une responsabilité importante puisque, selon la tradition, le Saint est censé apporter prospérité et protection au vignoble.
Afin de garantir cela, Mathieu Blanchet a trouvé une place très particulière pour la statue du Saint : *« il trônera dans la cave de dégustation, afin qu'il puisse rencontrer les clients. Cela sera l'occasion d'expliquer à ces derniers cette tradition. Et, si le Saint nous évite des calamités (épisodes de grêle ou de gel), je le remercierai en lui faisant un « high five », car il a la main gauche en attente »*. Pour lui, au-delà de ce patronage, l'événement de la Saint-Vincent est aussi un moment important : *« Tous les vignerons de l'appellation sont invités à se réunir pour partager un instant de convivialité. Ce lien est primordial car nous n'avons pas beaucoup de temps à accorder aux festivités durant l'année. De ce fait, je suis soucieux de faire perdurer cette tradition, qui a une dimension encore plus particulière pour moi puisqu'il s'agit presque d'une histoire de famille »*.


Mathieu Blanchet, en habits des Baillis en train de planter le clou de l'année, sous les yeux de sa fille, Lise.

In vino familia

Jocelyne Blanchet, mère de Mathieu, rebondit : *« Je suis ravie de l'attachement que porte Mathieu à cette tradition de la Saint-Vincent, car son grand-père, son père, son oncle et ses cousins, ont tous eu le Saint à un moment donné – preuve en est les clous sur la statue »*. Cette histoire familiale continuera sans nul doute, puisqu'en juillet Noémie, compagne de Mathieu, rejoindra l'exploitation au départ en retraite de Jocelyne Blanchet. Mathieu réagit : *« Je me suis installé en 2015 par passion, et je crois que je n'ai pas envie de faire autre chose. J'aime l'absence de routine, et mon bureau fait 16 ha, avec une décoration qui change tout le temps… C'est un plaisir que l'on ne peut pas trop expliquer, mais manifestement il est partagé. D'ailleurs, peut-être que dans quelques années, mes filles Lise (7 ans) et Ambre (3 ans) reprendront le flambeau. Après, c'est un souhait de ma part, mais elles prendront leurs propres décisions à ce niveau »*. En attendant, Lise et Ambre étaient présentes lors de la cérémonie, et ont revêtu tous les atours de la Confrérie des Baillis de Pouilly-sur-Loire ; maîtresse de cérémonie pour la transmission du Saint-Vincent. Mathieu conclut : *« On boit pour oublier, mais on déguste pour se souvenir »*. Dégustation ou non, le clou 2025 du Domaine Blanchet rejoint donc la longue liste de ceux déjà cloués, une autre manière de ne pas oublier ceux qui font du vignoble de Pouilly ce qu'il est.

Chloé Monget



Le clou apposé sur la statue par Robert Blanchet, grand-père de Mathieu, en 1958.

Les intronisations

La Saint-Vincent fut également l'occasion de fêter le *« Grand Chapitre Souverain de la très vineusement dévote Confrérie des Baillis »* de Pouilly-sur-Loire, avec comme moment phare de la journée, les intronisations. Ainsi, voici la liste des personnes distinguées : Brice Bezin, Perrine Goulet, Mazarine Mitterand-Pingeot, Nathalie Liébard, Emmanuel Coulombeix, François d'Hautefeuille, Éric Quinard et Jean-Michel Boursiquot.


Sous la bienveillance du Saint-Vincent, la fête s'est poursuivie par une dégustation au Domaine Blanchet.

// CANAUX

Nouvel appel à projets de Voies Navigables de France

Voies navigables de France (VNF) lance un appel à candidatures intitulé « Partons à l'aventure ! », destiné à soutenir des projets artistiques, patrimoniaux, pédagogiques, autour de la mise en valeur du réseau fluvial.


Imaginer des canaux plus conviviaux, faisant une place à la pédagogie, au patrimoine ou à la culture : c'est ce que propose l'appel à projets de Voies Navigables de France en Bourgogne.

« Partons à l'aventure ! » c'est ainsi que Voies Navigables de France (VNF) a intitulé son nouvel appel à projets. De quoi ouvrir de nouveaux horizons, en lien avec ce réseau de voies navigables. Cet appel est destiné à soutenir des projets artistiques, patrimoniaux, pédagogiques… autour de la mise en valeur du réseau fluvial. Les candidats doivent prendre en compte deux thématiques « bonus » qui sont « la convivialité, le partage » et/ou « le patrimoine ». Ces axes sont destinés à encourager des initiatives qui favorisent la rencontre et l'échange, tout en mettant en lumière l'histoire et les richesses culturelles des voies navigables. L'appel à projets s'inscrit dans une volonté de mettre en valeur les voies navigables du réseau fluvial géré par VNF sur son réseau Centre-Bourgogne et de promouvoir des initiatives qui renforcent l'attractivité touristique, culturelle et sociale du territoire. En soutenant des projets innovants, VNF cherche à encourager des actions concrètes qui rendent les canaux et rivières accessibles, conviviaux et empreints d'histoire.

Les voies navigables concernées sont :
- le canal de Bourgogne ;
- le canal de Briare ;
- le canal du Centre ;
- le canal Latéral à la Loire ;
- le canal du Loing ;
- le canal du Nivernais ;
- le canal de Roanne à Digoin ;
- la Seille ;
- l'Yonne navigable.

Les projets doivent être soumis avant le vendredi 28 février. Les candidats (collectivités ou associations) doivent présenter un dossier complet et détaillé, incluant le lieu et le linéaire du canal concerné, la date de réalisation, la pérennité du projet, un plan de financement estimatif, et des croquis et/ou photos pour illustrer l'initiative. Chaque dossier soumis devra détailler les aspects essentiels du projet : objectifs, modalités de réalisation, financements et impacts attendus. Le jury se réunira entre le 17 et le 28 mars pour évaluer les candidatures et choisir les projets les plus en adéquation avec les objectifs de VNF. Les lauréats bénéficieront d'une subvention pour leur réalisation, allant de 3 000 euros pour le projet classé en 1re position à 2 000 euros pour le projet classé 4e.

D'après communiqué

Demandes d'informations et dossiers à envoyer à : sdve.dt.centrebourgogne@vnf.fr

// JEUNES AGRICULTEURS

Des milliers de personnes, chez lui

La fête départementale de l'agriculture aura lieu sur une parcelle de Baptiste Masson, exploitant dans le secteur de Venarey-Les-Laumes.



L'agriculteur du village de Hauteroche, sur ses 6 hectares qui accueilleront les festivités.

Les JA de Montbard/Venarey ont décroché le pompon : ce sont eux qui organiseront la prochaine fête départementale de l'agriculture. Le rendez-vous est programmé samedi 23 et dimanche 24 août à Hauteroche sur une parcelle en haut de vallée, en pleine nature et appartenant à Baptiste Masson. Les six hectares concernés sont aujourd'hui en blé et seront récoltés quelques semaines avant les festivités. Cette information est plus qu'un détail : plusieurs sites évoqués pour l'organisation ont été abandonnés à cause des cultures en place, comme l'indique Marjolaine Perraudin, animatrice JA 21 : *« Nous avions imaginé, dans un premier temps, organiser la fête près du Muséoparc d'Alésia, mais il y aura des couverts permanents sur la parcelle qui aurait été disponible. À Flavigny-sur-Ozerain, une prairie temporaire a été implantée sur le site susceptible de nous réunir. À Verrey-sous-Salmaise, le lieu évoqué par plusieurs JA sera en colza ! »*. Baptiste Masson, jeune agriculteur de l'équipe de Montbard/Venarey, a proposé qu'un membre du groupe propose lui-même une parcelle de plateau, si possible assez bien desservie. Finalement, c'est l'une des siennes qui a été retenue !

En route

Les organisateurs s'activent en ce début d'année, comme le souligne Marjolaine Perraudin : *« nous sommes encore loin de l'échéance mais un certain nombre de points sont déjà calés. Le budget sera bientôt défini et nos partenaires seront très prochainement contactés. Les inscriptions à notre course de C15 seront bientôt ouvertes ! »*. Car oui, les C15 seront une fois encore à l'honneur, c'est officiel, après les courses de 2023 à Châtillon-sur-Seine et 2024 à Is-sur-Tille. *« Notre canton avait répondu à chaque fois présent avec deux bolides, qui avaient été pilotés la première fois par Maxime Toulouse, Quentin Lefol et Damien Guillier et la seconde fois par Yohan Lefol et Julien Clémenceau »*, se rappelle Baptiste Masson. La présentation des C15 fera très certainement sensation puisqu'elle sera organisée en nocturne, le samedi.

AG

Les JA d'Is vous invitent

Les courses de C15 ont décidément la cote en Côte-d'Or. Les jeunes agriculteurs d'Is-sur-Tille organisent un deuxième événement de ce type après celui de l'an passé. Le rendez-vous est donné samedi 24 mai au circuit Nicolas-Klein à l'entrée de la ville, en arrivant de Dijon. Jusqu'à 40 C15 pourront être alignés sur la ligne de départ ! Une participation de 30 euros sera demandée par bolide. Un marché de producteurs et un concert en soirée seront notamment proposés lors de cette même journée intitulée *« Les Agris en fol'Is »*. Informations par mail (jadeis21120@gmail.com) ou par téléphone auprès d'Axel Apert (06 42 03 46 25), Bastien Stevens (07 70 65 02 36) et Antoine Fouchet (06 69 58 21 01).

« Ça prend forme »



Témoignage

Damien Guillier, éleveur à Boux-sous-Salmaise et vice-président du canton de Montbard/Venarey, glisse à son tour un mot sur la fête : *« En plus des C15, il y aura bien évidemment du moiss'batt cross ! La machine de notre canton devrait être réparée pour l'occasion, on en parle depuis longtemps… Il y a beaucoup de travail pour lui redonner vie mais nous avons beaucoup de bricoleurs dans notre équipe, alors ça devrait le faire ! Lors de notre fête, il y aura aussi de nombreux animaux en exposition, notamment une dizaine de races bovines. Il n'y aurait pas eu les nationaux Simmental et Charolais un mois plus tard à Cournon, je pense que nous aurions organisé nous-mêmes des concours ! Le samedi soir, nous organiserons un concert avec différents groupes locaux, c'est en discussion. Ça prend forme, tout est en train de se caler ».*

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 14 mars

// Exposition sur l'eau à Nolay

L'espace d'expression « l'Art Pour le Dire » présente une exposition sur la thématique de l'eau à l'office de tourisme, 13, place de la République. « Art'Eau » est composée d'œuvres originales réalisées par des travailleurs en situation de handicap de l'Esat Le Mirande. « Art'eau », c'est ainsi l'idée de s'évader vers d'autres contrées, de prendre le large, traverser des océans, des mers, se laisser aller au fil de l'eau, pour trouver un sentiment paisible, reposant, qui nous conduit hors du quotidien.

Entrée gratuite. Ouvert tous les jours sauf lundi et dimanche.

• Du 14 au 16 février

// Salon Dijon Passion Maison

Le salon Dijon Passion Maison va se tenir tout un week-end au parc des expositions. Au programme : tout ce qui concerne la construction, l'aménagement, la rénovation mais aussi un secteur dédié aux antiquité et métiers d'art.

Renseignements : www.dijon-passion-maison.com

• Jusqu'au 30 mai

// La libération de la Côte-d'Or en images

Les jardins du Conseil départemental, à Dijon, 23, boulevard de La Trémouille, accueillent l'exposition « Côte-d'Or libérée ! » visibles tous les jours sauf le samedi et le dimanche.

Exposition gratuite

Nièvre

• Du 1er février au 15 mars

// 17e mois de la plèchie en Morvan

Retrouvez le mois de la plèchie en Morvan avec 36 ateliers proposés. L'inscription est obligatoire pour participer aux ateliers, avec une participation de 5 euros demandée (correspondant à l'adhésion à l'association des Plècheux du Morvan ; pour des questions d'assurance). Retrouvez toutes les dates et lieux de rendez-vous sur : https://www.parcdumorvan.org/le-mois-de-la-plechie-2025/

Inscription et renseignements à ecomusee-dumorvan@parcdumorvan.org (laisser ses coordonnées pour être recontacté) ou au 03 86 78 79 10 (lundis, mardis, mercredis).

• 19 février

// Conférence sur l'intelligence artificielle

L'IFA organise une conférence sur l'intelligence artificielle, le 19 février à 9 h 30 (gratuit). Au programme divers éléments seront abordés : Compréhension claire des outils d'IA et comment les utiliser concrètement, exploration des opportunités qu'offre l'IA pour enrichir les pratiques pédagogiques, maximisation de l'impact sur la productivité grâce à l'IA. La rencontre sera animée par Bruno Terrason, formateur expert en ingénierie pédagogique et en IA.

Inscription obligatoire par téléphone au 06 13 75 72 00 ou par mail : y.roy@adapei58.org – Places limitées.

• 4 et 5 avril

// 33e Rallye de l'Anguison

Le Rallye National de l'Anguison revient pour une 33e édition, les 4 et 5 avril à Corbigny (Champ de Foire). Découvrez le programme complet sur : https://ecurie-corbigny-auto.org/presentation-de-ledition-2025/

Yonne

• Samedi 22 février

// Foire de St Léger-Vauban

La 59e édition de la foire de St Léger-Vauban aura lieu le samedi 22 février. Au programme : exposition d'animaux d'élevage (bovins et ovins), exposition de bovins inscrits au Herbook Charolais, exposition de matériels agricoles, présence de producteurs et d'artisans locaux, ainsi qu'un espace pour les enfants. Le midi, un repas sera prévu (25 €/adulte et 15 €/enfant). Quant au soir, une « tomiflette » sera proposée, suivie d'une soirée dansante, à partir de 20 heures.

Contact : Bernadette Chatelain (Comité de foire de St Léger-Vauban) au 06 98 83 01 62 ou à maisondeschamps89@live.fr.

// EXPLOIT

Julien Roux défie la gravité à plus de 4 200 mètres d'altitude

En novembre 2024, l'Annécien Julien Roux s'est rendu en Suisse pour réaliser un rêve de haut vol. L'ancien skieur, passionné de highline, a marché à 4 255 mètres d'altitude sur une ligne tendue entre deux montgolfières. Une prouesse qui lui a notamment valu une inscription au Guinness des records.



Kenny Cérou

L'Annécien de 28 ans a réalisé cet exploit en Suisse, dans le ciel du canton de Fribourg.

« En Suisse, le monde de la chute libre est très ouvert »

Pourquoi avez-vous choisi d'effectuer votre saut en Suisse, plutôt qu'en France ?

Julien Roux : *« En France, il est impossible de sauter en dehors des « drop » zones, qui sont dédiées aux décollages d'avion et aux atterrissages de parachutistes. Pour sauter en dehors de ce cadre, il faut avoir le dernier niveau de parachutisme, qui correspond à 350 sauts, ainsi que des diplômes spécifiques. C'est un sacré budget. Personnellement, j'avais prévu 20 sauts pour mon projet. La Suisse a l'avantage de ne pas avoir autant de cadre légal, le monde de la chute libre y est très ouvert. Il m'a tout de même fallu obtenir une autorisation des tours de contrôle de l'Office fédéral de l'aviation civile. Nous étions également en contact avec des coordinateurs aériens, qui contrôlaient notre montée en altitude et qui m'ont donné l'autorisation de sauter. C'était une logistique assez impressionnante. Sur les vidéos, on me voit marcher sur des lignes entre deux falaises durant 20 minutes, mais il faut savoir que nous sommes venus reconnaître les lieux au moins une dizaine de fois ! ».*

À si haute altitude, avez-vous eu besoin d'oxygène ?

J.R . : *« L'équipe avait des bouteilles d'oxygène avec des canules, mais pas moi… Et ce fut mon erreur. En septembre 2023, lors d'un premier saut en altitude, j'étais sous oxygène. Mais j'ai respiré bien trop fort dedans, ce qui m'a rendu dans un état second. En mai 2023, j'ai effectué un plus petit projet sur une balançoire située à 3 800 mètres d'altitude, durant lequel je n'ai pas eu besoin d'utiliser d'oxygène. J'étais calme et en statique. Cette expérience m'a induit en erreur… Je sais que pour mes prochains projets en grande altitude, j'utiliserai de l'oxygène ».*

Quel équipement a assuré votre sécurité ?

J.R . : *« Je suis équipé d'un baudrier d'escalade fait pour la montagne et d'un câble de sécurité. Ce câble est connecté au baudrier avec un nœud de 8, tandis qu'un second nœud de 8 est accroché à des anneaux en titane ou en aluminium. Cet anneau me suit tout le long de la traversée et assure ma sécurité ».*

Certains diraient que Julien Roux est fou, d'autres l'envieraient presque. À 28 ans, l'Annécien a réalisé son plus grand rêve : marcher sur une ligne tendue entre deux montgolfières, tel un être astral, à 4 255 mètres au-dessus du vide, avant de sauter en parachute. Concrétisé en Suisse en novembre dernier, cet exploit lui a permis une seconde inscription au Guinness des records. *« En 2022, j'avais déjà établi le record de longueur en parcourant 2 710 mètres entre deux anciens volcans auvergnats »*, confie l'athlète, le sourire aux lèvres. Un qualificatif qu'il n'aime pourtant pas employer. *« Je ne me considère pas comme un athlète, mais plutôt comme un entrepreneur. La veille d'une course, un athlète va boire, manger et se reposer… Pour ma part, la veille du saut effectué en Suisse, je me posais encore plein de questions, puisque le vol n'était même pas encore assuré de se dérouler ».*

Une passion née après un grave accident

Sa carrière initiale ressemble pourtant bel et bien à celle d'un athlète. Originaire de Dardilly, dans le Rhône, Julien Roux a grandi avec l'amour des sports de montagne et du ski freestyle. Alors qu'il se préparait pour une compétition, un accident a mis un coup d'arrêt à ses ambitions. *« J'ai fait une triple fracture du fémur avec hémorragie interne… Les médecins me disaient que je ne remarcherais plus de la même façon, et que je pouvais oublier le sport à haut niveau »*. La découverte de la *slackline* (de l'anglais « ligne lâche »), une pratique qui consiste à progresser sur une sangle en nylon ou en polyester entre deux arbres et proche du sol, a rebattu les cartes. *« Mon kiné m'a confirmé que ce sport était bon pour ma rééducation. J'ai ainsi commencé sans prétention, car j'ai le vertige ! »*. Un inconvénient de taille qu'il a réussi à dompter après de nombreux entraînements, jusqu'à découvrir la highline (de l'anglais « ligne haute »), qui se pratique en hauteur. *« Je posais des lignes entre deux rochers autour d'Annecy et quand j'avais peur de mon accroche, je tombais »*, affirme le jeune homme, plein d'entrain. *« Il me fallait parfois plusieurs chutes pour réussir à extérioriser mon appréhension et à me concentrer pleinement sur ma marche ! »*.

Marcher, un jour, entre les deux plus hautes tours lyonnaises

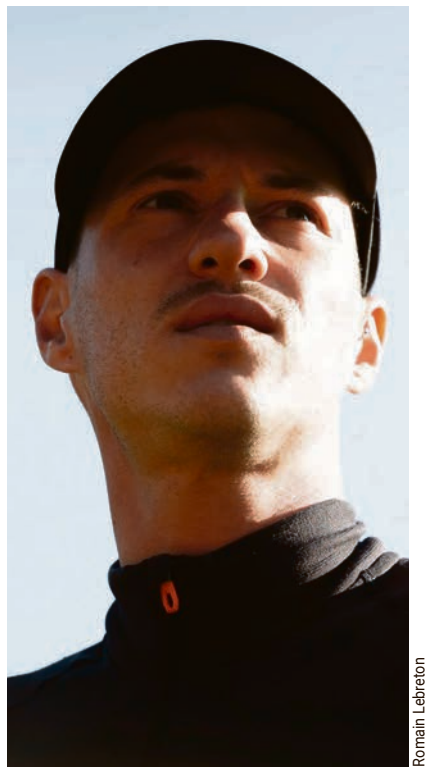
Pour réaliser son rêve, Julien Roux a déployé de grands moyens. *« J'ai dépensé la quasi-totalité de mes économies, lâché ma copine et aussi mon travail»*. Mais le jeune designer et cordiste de formation ne souhaite certainement pas s'arrêter là. Deux projets à venir occupent déjà son esprit et son temps. *« Je travaille actuellement sur un documentaire qui retracera mon évolution, ainsi qu'un second, plus visuel, qui alliera la pratique de la highline à celle du ski ! »*. Enthousiaste, le jeune homme l'est encore plus lorsque son regard se tourne vers la fenêtre. Au loin, ses yeux scrutent les deux tours du quartier de la Part-Dieu, à Lyon. *« Cela fait six ans que je pense à faire de la highline entre "la gomme" et "le crayon" »*, affirme-t-il, avec impatience. Une traversée de 150 mètres, perchée à 350 mètres de hauteur… L'équivalent d'un jeu d'enfants pour celui qui se plaît à défier les lois de la gravité comme personne ne l'avait encore jamais fait.

Léa Rochon



Romain Lebreton

Perché à 4 255 mètres d'altitude, Julien Roux a sauté en parachute après avoir parcouru 20 mètres sur une ligne tendue entre deux montgolfières.



Romain Lebreton

Ancien skieur freestyle originaire de Dardilly, dans le Rhône, Julien Roux s'est passionné pour la highline après un accident qui lui a valu une triple fracture du fémur.